

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**



**MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DE LA PROGRAMMATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



**COMPOSANTE N° 1
SUIVI-EVALUATION DE LA PAUVRETE**

**CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PROFIL DE
PAUVRETE A L'EXTREME-NORD CAMEROUN EN 2001**

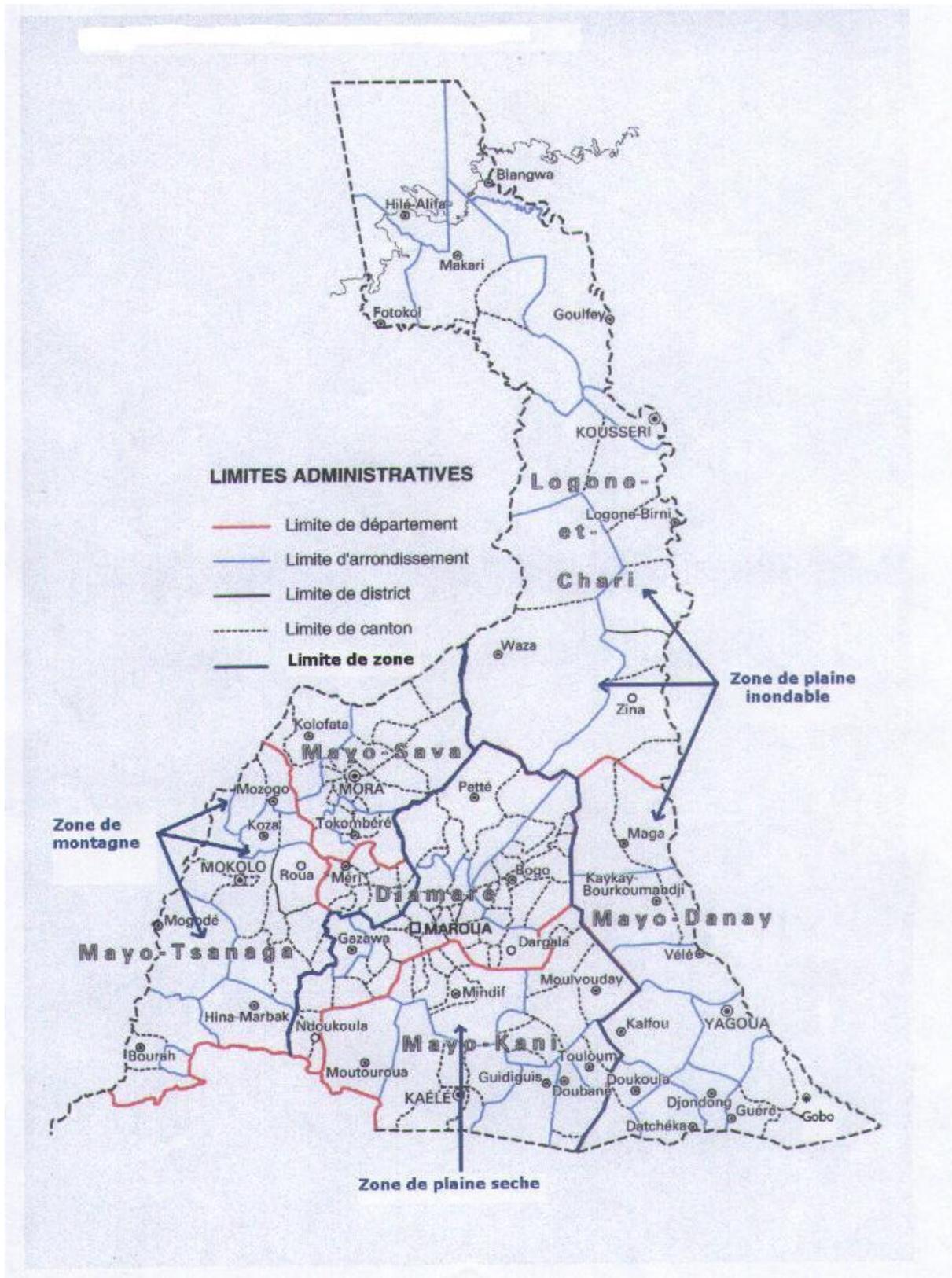
Etude réalisée par la



*Direction de la Statistique et
de la Comptabilité Nationale*

Décembre 2002

CARTE ADMINISTRATIVE DE L'EXTREME-NORD : Zones écologiques



SOMMAIRE

	ACRONYMES	3
	RESUME EXECUTIF	4
	INTRODUCTION	20
I	CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	22
1.1	Caractéristiques du milieu physique	22
1.2	Caractéristiques des ressources humaines	23
1.3	Caractéristiques économiques	23
1.4	Contexte social et perspectives de développement	26
II	PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE	28
2.1	Présentation générale de la pauvreté	28
2.2	Caractéristiques socio démographiques des pauvres	28
2.3	Dimension régionale de la pauvreté	31
2.4	Pauvreté et marché du travail	34
III	PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE	37
3.1	Pauvreté et santé	37
3.2	Pauvreté et éducation	44
3.3	Pauvreté, habitat et cadre de vie	49
IV	PAUVRETE ET POTENTIALITES	52
4.1	Accessibilité à la terre	52
4.2	Accessibilité au crédit et à l'épargne	53
4.3	Pauvreté et gouvernance	56
4.4	Allocation du temps des individus dans les ménages	60
4.5	Modes de prise de décisions dans les ménages	64
V	ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE	67
5.1	Perception des causes de la pauvreté	67
5.2	Perception des actions d'amélioration des conditions de vie	68
5.3	Perception de l'évolution des conditions de vie	69
5.4	Perception des conditions de vie	70
VI	PAUVRETE ET ENVIRONNEMENT	71
6.1	Milieus comme facteurs de progrès	71
6.2	Poids des traditions et genre	72
6.3	Gestion de l'environnement	78
VII	EMPLOIS DU SECTEUR INFORMEL	84
7.1	Structure des unités de production informelles	84
7.2	Caractéristiques des unités de production informelles	89

VIII	DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE DU DEVELOPPEMENT	94
8.1	Aperçu sur l'importance du capital social	94
8.2	Propension à la vie associative	95
8.3	Groupements communautaires	99
8.4	Besoins en micro infrastructures communautaires	106
IX	DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	110
9.1	Approche méthodologique	110
9.2	Présentation des données	113
9.3	Présentation des résultats	114
	CONCLUSION	117
	EQUIPE DE REDACTION	122
	ANNEXES	123
	BIBLIOGRAPHIE	130

ACRONYMES

AES-SONEL	Société Nationale d'Electricité
BAD	Banque Africaine de Développement
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAMCUL	Cameroon Credit Union League
CDD	Comité Diocésain de Développement
CM	Chef de Ménage
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
DPA/EN	Délégation Provinciale de l'Agriculture de l'Extrême Nord
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
DTCOO	Diphtérie Tétanos Coqueluche
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EC-PREPAFEN	Enquête Complémentaire du PREPAFEN
FAD	Fonds Africain de Développement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GSE	Groupe Socio-Economique
INC	Institut National de Cartographie
IRD	Institut de Recherche et de Développement
MCO	Moindres Carrés Ordinaires
MIC	Micro Infrastructures Communautaires
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ONADEF	Office National de Développement des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDRM	Projet de Développement de Région des Monts Mandara
PEV	Programme Elargi de Vaccinations
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
POLIO	Poliomyélite
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yaoundé
SIDA	Syndrome Immuno Déficient Acquis
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SODECOTON	Société de Développement du Coton
UE	Union Européenne
UPI	Unité de Production Informelle
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

RESUME EXECUTIF

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Dans le cadre de sa politique et stratégie de développement et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement camerounais a conclu avec le groupe de la Banque Africaine de Développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un accord de financement du Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord (PREPAFEN). Mis en place depuis 1999, ce Projet vient en renfort aux autres programmes et projets de développement en cours d'exécution dans la région. Il vise l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des populations en général et des groupes vulnérables en particulier, prioritairement les femmes. Le Projet fournit un accès durable à des services de proximité en matière de formation, d'auto emploi, d'exercice d'activités génératrices de revenus, d'appui conseil et d'intermédiation financière, ainsi que par la mise en place d'infrastructures socio-économiques autogérées impliquant directement les populations bénéficiaires.

Le PREPAFEN dispose en son sein d'une composante « Suivi / Evaluation » dont la mise en œuvre devra à terme déboucher sur la mise en place des outils permanents d'évaluation des progrès au niveau de chacune des composantes du projet. A cet effet, une série de trois enquêtes est prévue tout au long du projet. La première est une enquête sur le profil de pauvreté à l'Extrême - Nord, afin de fixer les bases de l'évaluation de l'impact des actions du projet. La seconde enquête qui devrait se réaliser deux ans après la première est une évaluation à mi-parcours pour assurer le suivi des activités et leurs résultats, rectifier éventuellement le tir et parfaire les stratégies. La dernière enquête à réaliser est une évaluation définitive du projet pour en mesurer les impacts sur la réduction de la pauvreté à l'Extrême Nord. Cette composante a démarré ses activités en avril 2001, avec un retard d'un an et demi par rapport au début des activités du projet. La Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, en tant qu'Agence d'exécution de cette composante du Projet, réalise les enquêtes avec l'appui de ses services extérieurs dans la province et un financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds Africain de Développement (FAD).

1.2 Objectifs

La présente étude réalisée à partir des résultats issus de la deuxième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM II) et d'une enquête complémentaire a pour but d'établir le profil de pauvreté pour la province de l'Extrême Nord en prenant en compte les aspects spécifiques pour un meilleur suivi/évaluation des activités des différentes composantes du PREPAFEN. Elle a également pour objectif d'aider à la détermination des éléments constants que les prochaines enquêtes devront reconduire afin de permettre la mesure des progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et d'appui aux initiatives des femmes. Ces éléments sont l'indicateur de niveau de vie, le seuil de pauvreté et la méthodologie de collecte des dépenses de consommation des ménages.

2. Profil de pauvreté monétaire

2.1 Etat général de la pauvreté

La population de la province de l'Extrême Nord est estimée à 2,7 millions d'habitants en 2001 et représente 17,7% de la population totale du Cameroun. Par rapport au seuil de pauvreté évalué à 232 547 FCFA par an et par équivalent adulte, 56,3% de la population de cette province vivent dans des ménages pauvres. Les personnes vivant dans ces conditions sont dans l'incapacité d'avoir chaque jour la somme de 637 FCFA pour se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires. Cette incidence de 56,3% s'écarte de 16 points par rapport au niveau national qui est de 40,2%. Le gap moyen séparant les pauvres du seuil de pauvreté correspond à une somme de 78 000 FCFA par an et par personne, soit une enveloppe de près de 120 milliards par an pour hisser l'ensemble des pauvres de la province au-dessus du seuil de pauvreté. Au plan géographique, cette province affiche l'incidence la plus élevée ; les deux autres provinces où les taux de pauvreté dépassent les 50% étant le Nord-Ouest avec 52,5% et le Nord avec 50,1%.

2.2 Caractéristiques socio - démographiques des pauvres

Selon le sexe, l'incidence de la pauvreté est légèrement plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes dans la province. Ce résultat contraste avec le constat fait au niveau national et selon lequel les ménages dirigés par les hommes connaissent une incidence de la pauvreté légèrement supérieure à celle enregistrée par les ménages dirigés par les femmes. Dans la province, moins de 15% de ménages sont dirigés par les femmes ; les femmes chefs de ménages sont à 67% des veuves et à 41% âgées de plus de 60 ans. Leur situation est imputable au chômage et à l'inactivité, puisqu'elles dirigent des ménages qui en moyenne comptent 1,6 personnes actives contre 2,8 chez les hommes.

Par rapport à l'âge du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté croît avec celui-ci jusqu'à 49 ans et se stabilise par la suite. Les ménages dont le chef a un âge compris entre 40-49 ans concentrent près de 25% de la population et enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé de 60%.

L'incidence de la pauvreté varie en sens inverse du niveau d'instruction. Quand celui-ci croît, l'incidence de la pauvreté décroît. L'incidence passe de 59% parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction à 26% chez ceux dirigés par les personnes ayant fait l'enseignement supérieur. Une bonne éducation semble donc offrir des opportunités de générer plus de revenus.

Le niveau de vie est nettement une fonction décroissante de la taille du ménage. Plus la taille des ménages est grande, plus l'incidence de la pauvreté est grande, c'est-à-dire plus le niveau de vie baisse. Le phénomène de solidarité familiale serait alors perçu comme un facteur d'appauvrissement.

Concernant la religion, les ménages dirigés par les musulmans enregistrent une incidence de la pauvreté moins élevée par rapport aux ménages dirigés par les adeptes des autres confessions religieuses. La situation est particulièrement grave dans les ménages dirigés par les animistes (77,3%) et les autres chrétiens (76%). Les personnes vivant dans des ménages dirigés par un animiste non seulement connaissent le taux de pauvreté le plus élevé, mais l'amélioration de leur situation exige les plus gros efforts financiers (90.000 FCFA par an pour hisser chacun des 520.000 pauvres de cette catégorie au niveau du seuil de pauvreté)

L'analyse selon le statut matrimonial du chef de ménage permet de constater que le statut prédominant dans la province est « marié monogame », observé dans plus de 60% de ménages. Ces ménages abritent 54% de la population totale de la province. Les ménages dirigés par un marié polygame sont les plus atteints par la pauvreté. L'incidence de pauvreté que cette catégorie de ménage enregistre est de 62,5%.

2.3 Dimension régionale de la pauvreté

L'analyse spatiale effectuée à partir d'un découpage en trois zones écologiques¹ relativement homogènes a permis de noter que : la Plaine sèche affiche un taux de pauvreté de 65,6% ; la zone de montagnes un taux de 52,8% et la plaine inondable un taux de 50,2%. Le niveau de ces taux est en rapport direct avec les conditions naturelles défavorables auxquelles chacune des zones doit faire face. La plaine sèche connaît les conditions les plus difficiles tant en ce qui concerne la pluviométrie que la fréquence des maladies humaines et animales. La plaine inondable est la plus favorisée de ce point de vue, car le climat est relativement plus propice à la pratique des activités génératrices des revenus (l'agriculture, l'élevage et la pêche).

2.4 Pauvreté et marché du travail

Pour examiner la situation de pauvreté par rapport au marché du travail, six groupes socio-économiques ont été isolés dans la province en fonction de la situation d'activité, de la situation dans l'emploi, de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur institutionnel d'exercice de l'activité. Sur cette base, on a ainsi pu distinguer les travailleurs du public incluant l'administration et le parapublic, les travailleurs du secteur privé formel, les agriculteurs, les travailleurs du secteur privé informel non agricole, les chômeurs et les inactifs.

S'agissant de la situation d'activité, le taux d'activité qui est 79,9% au sens du BIT passe à 84,7% quand on reconsidère la situation des chômeurs découragés qui sont en fait des inactifs prêts à travailler s'ils trouvent un emploi. Le taux de chômage de 1,2 % au sens du BIT passe à 6,8% lorsqu'on prend en compte les chômeurs découragés.

Par rapport aux actifs occupés, les ménages dont le chef est travailleur du secteur privé informel forment le groupe le plus défavorisé parmi les ménages dirigés par un chef qui est actif occupé. Avec un taux de pauvreté de 61,6%, ce groupe renferme 25% de pauvres. Ces derniers accusent un gap de revenus de près de 31 % par rapport au seuil de pauvreté.

Les ménages dont le chef est agriculteur se positionnent également comme très vulnérables avec un taux de pauvreté de 59,7%. Ces ménages qui abritent 77% de la population renferment plus de 82% des pauvres de la province. C'est également dans ce groupe que l'on retrouve les dépenses moyennes par tête et par équivalent adulte les plus faibles, qui se situent respectivement à 217 398 et 289 678 FCFA par an.

Les ménages dirigés par les chefs qui travaillent dans le secteur public sont les mieux nantis de la province, suivis par ceux dirigés par les travailleurs du secteur privé formel. Ils disposent des revenus par tête et par équivalent adulte les plus élevés, et enregistrent des taux de pauvreté de 12,4% et 28%, malgré une pression démographique relativement importante qui pèse sur eux.

¹Le découpage en zones écologiques respecte le découpage administratif. A cet effet, voir la carte administrative de la province en première page.

Par rapport à l'inactivité, le taux de pauvreté est de 47,2% chez les ménages dirigés par un inactif. Les ménages de cette catégorie comptent en moyenne en leur sein un seul actif occupé. Outre les revenus apportés par cet actif occupé, 30% des chefs de ménage étaient actifs occupés en 1996 et peuvent donc disposer des revenus d'épargne.

Par rapport au chômage, les ménages qui ont pour chef un chômeur enregistrent le même taux de pauvreté que ceux dirigés par un travailleur du secteur privé formel, soit 28%. Comme chez les inactifs, ces ménages ont en moyenne un seul actif occupé en leur sein. Ces chefs de ménages sont à 50% à la charge de leur famille. Leur position de chef de ménages pourrait dater pour certains, du moment où ils étaient contributeur principal au budget de leurs ménages. En effet, 42% de ces chefs de ménages chômeurs au sens du BIT étaient actifs occupés en 1996. Cette proportion est seulement de 17% pour les chômeurs découragés, qui comme chômeurs de longue durée bénéficient sans doute des transferts de leurs proches.

3. Pauvreté et besoins sociaux de base

3.1 Pauvreté et santé

Dans la province, près de trois personnes sur dix ont déclaré avoir été malades au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Ce niveau de morbidité générale varie significativement d'une zone à une autre, de 19,5% en zone de plaine inondable à 33,1% dans la zone des montagnes. Il est globalement peu sensible au milieu de résidence. Analysé selon le niveau de vie, le taux de morbidité déclarée chez les pauvres est quelque peu inférieur à celui des non pauvres.

L'étude a montré que le choix des structures de santé de recours en cas de maladie dépend de certains critères personnels parmi lesquels l'accessibilité géographique, les coûts et l'efficacité. Il ressort des résultats de l'enquête qu'environ deux personnes sur trois ont fait leur dernière consultation dans une structure de santé formelle et le reste dans une structure de santé informelle. Le type de structure consulté est à la fois lié à la zone écologique, au milieu de résidence et au niveau de vie du ménage. Il est à relever que la province de l'Extrême Nord se classe parmi celles où le taux des consultations dans les structures de santé formelles est inférieur à la moyenne nationale qui est de 75,5%. De ce point de vue, elle occupe l'avant dernier rang juste avant la province du Centre.

La situation épidémiologique de la province est caractérisée par une prévalence déclarée de 8% pour le paludisme, 7% pour les maladies respiratoires et 2,2% pour les maladies diarrhéiques. La méningite cérébro-spinale sévit de façon endémique dans cette province, surtout en saison sèche ; sa prévalence se situe à 1%. Ces indicateurs épidémiologiques calculés à partir des données d'enquête ménage sont plus élevés que les estimations faites à partir des statistiques relevées en milieu hospitalier, en raison du caractère non systématique du recours des populations aux formations sanitaires formelles en cas de maladie.

La couverture vaccinale des enfants par rapport à leur statut d'immunisation vis-à-vis des maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) se présente ainsi qu'il suit : seulement un tiers des enfants âgés de 12 à 23 mois ont bénéficié de toute la gamme des vaccins préconisés dans le cadre du PEV et presque autant n'ont reçu aucun des quatre vaccins. Cette province enregistre donc un taux d'immunisation complète inférieur à la moyenne nationale qui est de 55,3%.

Le niveau de vie ne semble pas avoir une influence sur le statut global d'immunisation des enfants. Le pourcentage particulièrement élevé d'enfants âgés de 12 à 23 mois qui n'ont reçu aucun vaccin en zone de montagnes est préoccupant aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Il en est de même des faibles proportions d'enfants complètement immunisés contre les maladies cibles du PEV dans cette zone montagneuse, dans la plaine inondable et en milieu rural. Dans l'ensemble, quel que soit le vaccin considéré, le taux d'immunisation des enfants de 12 à 23 mois est en deçà de la moyenne nationale, ce qui dénote un retard de cette province en matière de couverture en vaccins essentiels.

Les dépenses supportées par les populations pour résoudre leurs problèmes de santé constituent une mesure de l'accessibilité aux services de santé. La part des revenus affectée à ces dépenses devrait être fonction du pouvoir d'achat et de l'état de santé de ces populations. La dépense annuelle moyenne de santé par tête est d'environ 6 200 F CFA dans la province, ce qui représente moins du tiers de la dépense moyenne estimée au niveau national à 22 000 FCFA. Ce faible niveau de dépenses de santé reflète celui de revenu. En fonction des moyens dont ils disposent, les pauvres ont une dépense moyenne de santé par tête moins importante que celle des non pauvres. La différence entre pauvres et non pauvres est plus marquée en milieu urbain et en zone de plaine inondable où l'on a des rapports de l'ordre de 1 sur 3. Comme au niveau national, l'écart de dépenses moyennes de santé par tête entre pauvres et non pauvres est, dans l'ensemble, plus marqué dans les zones à faible incidence de pauvreté. En termes de poids par rapport à l'ensemble des postes de dépenses du ménage, les dépenses consacrées à la santé ne représentent que 3,2% contre 7,6% au niveau national.

En vue d'étudier l'accessibilité géographique, des informations ont été recueillies sur la distance qui sépare le logement des ménages des infrastructures sanitaires les plus proches et le temps mis par les populations pour y accéder, selon le mode de locomotion régulièrement emprunté. D'après les résultats, les populations parcourent en moyenne 4,1 km de leur domicile au centre de santé le plus proche, ce qui nécessite un peu plus d'une demi-heure. A titre de comparaison, ces indicateurs de distance et de temps sont de 3,9 kilomètres et 30,6 minutes au niveau national. La marche à pieds est le moyen le plus utilisé en milieu rural suivi par la bicyclette et en milieu urbain par la motocyclette.

3.2 Pauvreté et éducation

Dans le domaine de l'alphabétisation, la province est la moins alphabétisée du Cameroun en 2001. En effet, moins de trois personnes sur dix y sont alphabétisées, la moyenne nationale avoisinant sept personnes sur dix. A l'intérieur de la province, l'on note de grandes disparités de niveau d'alphabétisation selon la zone écologique, le milieu de résidence, le niveau de vie et le sexe. Chez les populations vivant en zone de montagne, près d'une personne seulement sur huit est alphabétisée alors que ce ratio avoisine 1 sur 3 en zone de plaine. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation dans les grandes villes que sont Maroua, Kousséri et Yagoua est le double de la moyenne provinciale qui est de 22%.

L'écart entre pauvres et non pauvres est modéré et plus particulièrement en milieu rural et dans la zone de plaine inondable ; il est plus accentué dans les autres zones de la province et surtout dans les deux grandes villes.

La situation de la femme en matière d'alphabétisation est particulièrement défavorable avec un écart de 22 points entre les taux d'alphabétisation par sexe : 36% chez les hommes et 14% chez les femmes.

Par rapport aux résultats de l'enquête, la province se classe dernière en matière de scolarisation avec un taux de scolarisation de 46,7% contre une moyenne nationale de 78,8%. Les populations des montagnes et plus généralement celles résidant en zone rurale, les pauvres et les personnes de sexe féminin sont encore les plus défavorisées comme déjà relevé au sujet du degré d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus. A titre d'exemple, le taux de scolarisation des filles est en moyenne de 38% dans la province contre une moyenne nationale de 76,2%. L'importance des abandons et des redoublements est l'une des principales caractéristiques du système éducatif dans cette région du pays.

Si au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation supportées par les ménages se chiffrent à 48 000 F CFA par élève en 2000/2001, elles ne sont que de 11 500 F CFA dans l'Extrême - Nord. Ce poste de dépenses représente en moyenne 5,4% des dépenses annuelles totales des ménages au Cameroun contre 1,1% dans l'Extrême Nord. Même l'enveloppe financière moyenne consacrée par les ménages non pauvres pour chaque élève n'atteint pas la moitié de celle estimée au niveau national.

Les dépenses en livres sont en moyenne de 2 020 F CFA par an et par enfant (1 260 FCFA pour les pauvres et 3 135 F CFA chez les non pauvres) contre 8 500 FCFA au niveau national. Quant aux frais de scolarité, ils sont de 2 420 F CFA en moyenne par élève (1 810 F CFA chez les pauvres et 3 300 F CFA chez les non pauvres) contre 14 650 FCFA au niveau national.

La distance moyenne entre le logement des ménages et l'école primaire publique la plus proche est plus importante que dans le reste du pays : 2,5 km contre une moyenne nationale de 1,6 km. Un élève de la province doit parcourir généralement à pieds un trajet près de trois fois plus long que son camarade de Yaoundé ou de Douala pour se rendre à l'école. En réalité, les distances entre le domicile et l'école la plus proche varient de moins de 1 km à 10 km selon les localités. Les habitants de la zone montagneuse, les pauvres et les habitants des villages situés hors de la zone de plaine sèche sont les plus défavorisés par les problèmes d'éloignement de l'école.

3.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

L'étude du statut d'occupation des logements a permis d'identifier les propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. A la lumière des résultats, 8 à 9 ménages sur 10 sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Ce constat est valable aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Les ménages ont une forte tendance à habiter leur propre maison quel que soit leur niveau de vie comme dans plusieurs autres régions du pays. Le nombre de locataires quant à lui représente à peine le tiers du nombre de propriétaires. Ce statut prédomine en milieu urbain. L'on compte 3,5 fois plus de locataires parmi les non pauvres que parmi les pauvres. Quant aux ménages logés gratuitement par leur employeur, un parent ou un ami, ils se retrouvent presque dans les mêmes proportions aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

L'analyse du cadre de vie montre que : à peine 1% des ménages utilisent des toilettes modernes avec chasse eau. Cependant, dans les grandes villes on en trouve dans 3 à 4 logements sur 100 ; l'habitat est majoritairement de type traditionnel caractérisé par l'utilisation de matériaux provisoires aussi bien pour les murs, le toit que le sol ; les murs sont généralement en terre et en paille, les toits en paille ou en chaume, et les sols en terre non revêtue. Le taux d'accès au forage est de 30,2% contre 21,3% et 13,7% respectivement dans l'Adamaoua et le Nord ; 7,6% des ménages ont accès l'énergie électrique contre 46,1% au niveau national ; 0,2% au gaz de cuisine contre 13,4% au niveau national.

Ces deux derniers indicateurs montrent clairement que les populations doivent recourir au bois pour la cuisine, l'éclairage et pour se chauffer, dans une zone écologique fragile menacée par la désertification.

4. Pauvreté et potentialités

4.1 Accessibilité à la terre

D'après les résultats de l'enquête, en moyenne 9 ménages sur 10 disposent d'une terre ou d'une parcelle qu'ils exploitent généralement à des fins d'agriculture ou d'élevage. La superficie moyenne de la parcelle exploitée est d'environ 3,2 hectares par ménage. Dans la zone des Monts Mandara, les ménages pauvres ou non exploitent en moyenne 2 hectares de terre. En zones de plaines, surtout dans la plaine inondable, les parcelles exploitées sont relativement plus vastes et les différences entre pauvres et non pauvres sont plus perceptibles.

Dans les villes, les terres surtout celles situées aux abords des mayos sont exploitées pour l'agriculture et l'élevage. Ces activités font partie des stratégies adoptées par les populations urbaines pour lutter contre la pauvreté. Aussi bien dans les villes que dans les villages, les pauvres semblent mieux lotis que les non pauvres pour ce qui est de l'accessibilité à la terre ; cependant, les terres qu'ils exploitent sont en moyenne de plus petites tailles que celles exploitées par les non pauvres.

4.2 Accessibilité au crédit et à l'épargne

4.2.1 Accessibilité au crédit

Seuls 5,8% des ménages dont 3,5% en milieu urbain et 6% en milieu rural, ont déclaré avoir sollicité un crédit d'investissement au cours des douze derniers mois précédant l'enquête ; niveau relativement bas par rapport à la moyenne nationale qui est de 8,7%. Comme dans les autres provinces, les populations semblent ne pas être habituées à la demande de crédit d'investissement. Elles sollicitent davantage les crédits de consommation pour financer la célébration du mariage, la préparation de la rentrée scolaire ou l'acquisition d'un bien durable de consommation.

Les taux nets d'accès au crédit calculés par rapport aux ménages qui en ont fait la demande sont évalués à 15,7% pour la province contre une moyenne nationale de 12,1%. Cette situation s'explique principalement par la multiplicité des groupements communautaires ayant des volets épargne crédits dans leurs activités (Caisses populaires, GIC, associations diverses, etc.) ainsi qu'à l'existence dans la région de plusieurs ONG et projets accordant des micro-crédits.

Suivant le niveau de vie, les pauvres ont relativement moins accès au crédit d'investissement que les non pauvres lorsqu'ils en demandent. Il en est de même des citadins par rapport aux ruraux. Cette situation se justifie par le fait que les pauvres possèdent moins souvent la garantie exigée pour ces types de crédits ou manquent d'appui dans les démarches.

Les profils d'accès au crédit par les ménages de l'Extrême Nord et ceux de l'ensemble des ménages du Cameroun sont comparables. La province se démarque néanmoins du reste du pays par la proportion particulièrement élevée de crédits destinés à la création d'unités de production par rapport à l'ensemble des crédits obtenus.

Parmi les 56 000 crédits de production obtenus par les ménages de l'Extrême Nord, 9 sur 10 sont des crédits pour la création des unités de production ; ce type de crédit ne représente au niveau national que les deux tiers des crédits productifs octroyés aux ménages.

Les sources des crédits d'investissement obtenus dans la province de l'Extrême Nord sont surtout formelles. Ces structures comprennent les banques (1,6% des crédits), les coopératives d'épargne et de crédit (12,8%), les ONG (1,8%) et les caisses populaires ou de développement autogérées (52,1%).

En ce qui concerne l'épargne, l'Extrême Nord est la province où le pourcentage des ménages épargnants est le plus bas. La plaine inondable, zone ayant la plus faible incidence de pauvreté est celle où les ménages font plus d'effort pour épargner. A peine un ménage sur dix déclare avoir en son sein au moins un membre qui possède une épargne en 2001. Néanmoins, le taux de possession d'une épargne est trois fois plus élevé en ville qu'au village. Il est par ailleurs plus faible chez les ménages vivant en montagne que chez les ménages habitant la plaine ; et les ménages non pauvres ont une plus grande propension à épargner que les pauvres, surtout dans les zones de plaine.

4.3 Pauvreté et gouvernance

L'ampleur des pratiques illégales a été appréciée à travers la proportion des ménages ayant déclaré avoir payé involontairement des frais non réglementaires dans les services de l'éducation et de la santé (victimes de la corruption), et volontairement dans le cadre des contrôles routiers de police (acteurs de la corruption). Ces proportions calculées en se rapportant à l'ensemble des ménages et non aux seuls ménages usagers des services concernés représentent des taux bruts de corruption.

La proportion des ménages victimes de la corruption dans les secteurs de l'éducation et de la santé reste modérée par rapport à l'ensemble du pays où elle est 2 à 3 fois plus élevée. Moins d'un ménage sur 10 a déclaré avoir été victime de la corruption aussi bien dans le secteur de l'éducation que dans celui de la santé. Au niveau national, ces pourcentages sont de 24% des ménages dans les services de santé et 15% dans ceux de l'éducation. Le phénomène est beaucoup plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural. Quant aux acteurs de la corruption, le pourcentage des ménages ayant déclaré avoir volontairement payé des frais non réglementaires à des agents de maintien de l'ordre est d'environ 11% contre 17% pour l'ensemble du pays. Il est pratiquement le même aussi bien pour les ménages pauvres que non pauvres.

Quant aux principales raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services de santé, l'on a dans l'ordre: l'éloignement, le manque d'équipement, la qualité du service, le coût élevé, les difficultés d'accès et le monnayage des services. Ce classement général des raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services d'éducation et de santé retrace le profil observé en milieu rural.

4.4 Allocation du temps des individus dans les ménages

L'analyse de l'allocation du temps par les populations montre que pour ce qui est des activités productives, les pauvres allouent la grande partie de leur temps aux activités de production non rémunérées et aux activités domestiques alors que les non pauvres qui résident pour la plupart en milieu urbain allouent la grande partie de leur temps aux activités rémunérées. Il n'existe pas de véritable spécialisation par rapport au sexe, mais plutôt une collaboration complémentaire entre les deux sexes.

Les activités de production des biens et des services sont pratiquées par 58% de la population. Le taux de pratique d'une activité est plus élevé chez les pauvres (63%) que chez les non pauvres (54%), et ceci quelle que soit la zone écologique considérée. Toutefois, chez les pauvres, il s'agit beaucoup plus du travail non rémunéré tandis que chez les non pauvres il s'agit surtout du travail salarié. Le groupe d'activités dites domestiques comprend les tâches courantes telles que la préparation ou la cuisson des repas ; la recherche d'eau, du bois de chauffe, du charbon; le nettoyage, la vaisselle, la garde et les soins accordés aux enfants de bas âge, les courses du ménage; les autres travaux domestiques.

4.5 Modes de prise de décisions dans les ménages

Les sujets abordés dans le cadre des modes de prise de décisions dans les ménages sont : la gestion des revenus, la prise de décision par rapport aux besoins sociaux de base (santé, scolarisation des enfants, nutrition, logement, etc.), la participation à la vie communautaire (adhésion à une association, l'appartenance religieuse) et la fécondité. Par rapport au revenu, dans l'écrasante majorité des cas, c'est l'homme qui seul décide de l'utilisation non seulement de ses propres revenus, mais aussi de ceux de son/ses conjointe(s). En dehors des choix en matière de consommation alimentaire pour lesquels la femme décide souvent seule ou en concertation avec l'homme, elle ne participe que très faiblement aux autres décisions.

S'agissant de la vie communautaire, dans près de 7 ménages sur 10, c'est l'homme qui décide de l'adhésion à une association ou de l'appartenance à un groupe religieux. Dans les ménages non pauvres, l'autorité de l'homme est plus poussée par rapport aux ménages pauvres dans la prise de décisions d'appartenance à un groupe religieux.

En ce qui concerne les décisions sur le nombre et le calendrier des naissances du couple, l'homme et la femme croient majoritairement à la volonté divine ; d'où les difficultés de succès des programmes de planning familial dans la région.

5. Aspects subjectifs, déterminants de la pauvreté et actions d'amélioration de la situation

La perception des conditions de vie des populations par rapport à celles de leurs parents indique que plus du tiers des ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que ceux de leurs parents et plus de 60% déclarent vivre au moins comme leurs parents. Lorsque la comparaison est faite entre les années 1996 et 2001, plus de la moitié des ménages estiment vivre moins bien en 2001 qu'en 1996 et 20% considèrent que leur situation est restée inchangée.

Les principales causes de la pauvreté citées par les chefs de ménages indépendamment de leur niveau de vie sont par ordre d'importance l'absence de l'emploi, la baisse ou l'insuffisance des revenus, l'absence de la terre, le faible niveau d'instruction et la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques.

Selon les populations, les actions prioritaires susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie concernent la construction des points d'eau, l'accès au crédit, la création des emplois, l'accès aux soins médicaux, l'accès à l'éducation, la garantie des justes prix aux produits agricoles et le désenclavement des zones rurales.

6. Pauvreté et environnement physique et sociologique

6.1 Milieux comme facteur de progrès

Dans la province, le milieu naturel se caractérise par des conditions climatiques peu favorables. Le climat de type soudano - sahélien se caractérise par une répartition déséquilibrée des précipitations dans l'espace et dans le temps ; ce qui affecte les rendements et la productivité dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les températures sont relativement basses en décembre et très élevées en mars et en avril. Les fluctuations de température et l'Harmattan sont des vecteurs de maladie autant pour l'homme que pour le bétail.

6.2 Poids des traditions et genre

Les résultats de l'enquête montrent qu'il y aurait une forte corrélation forte entre les pratiques jugées rétrogrades ou discriminatoires et l'incidence de la pauvreté. Ainsi, la forte incidence de pauvreté observée chez les femmes serait imputable à ces pratiques négatives. Douze pratiques coutumières courantes dans la province ont été abordées à l'occasion de l'enquête complémentaire. Une caractérisation des ménages selon qu'ils s'y adonnent ou non a été effectuée.

Il ressort de l'analyse que des douze pratiques évoquées, les plus répandues sont celles qui touchent en premier lieu les femmes et qui tendent à les marginaliser.

Une analyse statistique approfondie effectuée sur les 16 variables à savoir les 12 pratiques rétrogrades et le niveau de vie comme variables actives, le milieu de résidence, la zone écologique, l'alphabétisation comme variables illustratives a permis en se limitant aux 3 premiers facteurs, de déceler trois grandes tendances :

- Premièrement, nous observons que certaines pratiques liées entre elles ont une dimension monétaire. Elles seraient mises en œuvre par les ménages pour réduire le poids des charges qui pèsent sur eux.
- Deuxièmement, nous constatons que certaines pratiques n'ont qu'une liaison faible avec le niveau de vie des ménages. Celles-ci ont un poids traditionnel important. Il s'agit de l'interdiction à la femme d'aller dans certains endroits réservés, de l'interdiction faite à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics et de l'interdiction de consommer certains types d'aliments.
- Troisièmement, certaines pratiques influencent le niveau de vie des populations. On retrouve dans cette catégorie : l'interdiction faite à la femme d'exercer des métiers réservés aux hommes, l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent (bien que celle-ci soit peut répandue par rapport à la première) et la préférence pour les familles de scolariser d'avantage les garçons. Les deux premières pratiques discriminatoires limitent les potentialités économiques de la femme. La troisième quant à elle limite tout simplement les capacités des femmes, réduisant ainsi la contribution de ces dernières dans la lutte contre la pauvreté.

Pour la grande majorité de la population, ces pratiques sont justifiées par la religion et la tradition. Il s'agit notamment de l'interdiction faite à la femme de se rendre dans certains milieux réservés, de l'interdiction d'exercer certains métiers réservés aux hommes, de la désignation rare des filles comme héritières, de l'interdiction faite aux femmes de prendre la parole dans certains milieux, des mutilations génitales et de l'interdiction faite aux femmes de consommer certains aliments. Ces pratiques sont jugées pour la plupart comme normales ou laissent dans une certaine mesure les chefs de ménages indifférents.

Pour un certain nombre de pratiques, les causes de la pérennisation actuelle ne sont ni d'ordre religieux, ni traditionnel. Elles ne relèvent non plus ni de l'égoïsme des hommes, ni de la passivité des femmes, mais dépendent d'autres motifs qui n'ont pas été identifiés par les populations interrogées. Il s'agit du travail des enfants, de la préférence de scolariser davantage les garçons, de l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent et de l'interdiction faite aux femmes d'exercer certains métiers réservés aux hommes.

6.3 Gestion de l'environnement

La gestion communautaire de l'environnement est une pratique connue par la majorité des populations, compte tenu des problèmes de déforestation auxquels elles font face. En effet, 56,1% des ménages de la province ont affirmé connaître l'existence de zones spécialisées dans leur localité. Les terres y sont le plus souvent réparties en zone de pâturage, de culture, de forêt pour la collecte de bois, et de pêche.

Pour une bonne partie des ménages, des règles d'accès aux zones de ressources sont définies et des mesures de surveillance établies ; les autorités traditionnelles en assurant principalement l'application. Cependant, peu de chefs de ménages déclarent observer des efforts en matière de renouvellement de ressources dans leur localité.

7. Emploi du secteur informel

7.1 Le secteur informel et sa structure

Sur le plan opérationnel, l'étude a retenu comme faisant partie du secteur informel, toutes les unités de production des biens et des services qui n'ont pas le numéro de contribuable et ou ne tiennent pas une comptabilité formelle permettant d'établir à tout instant un bilan et un compte d'exploitation.

Sur cette base, les personnes vivant dans les ménages dont le chef tire ses revenus du secteur privé informel constituent, la couche de la population la plus vulnérable avec un taux de pauvreté supérieur à 61%. Cette catégorie de ménages abrite 336 000 personnes dont 207 000 pauvres, faisant d'elle le deuxième contributeur à la pauvreté après les ménages dirigés par les agriculteurs. Véritable refuge des pauvres, ce secteur recouvre des activités qui permettent tout juste d'assurer la subsistance. En effet, 48,6% de promoteurs des unités du secteur informel appartiennent à des ménages pauvres.

L'enquête a également permis d'évaluer à 618 300 le nombre d'unités de production relevant du secteur informel. Ces unités sont inégalement réparties entre les secteurs d'activité : 64% dans le secteur primaire, 6,5% dans le secondaire et 29,5% dans le tertiaire.

Au plan géographique, les unités sont bien représentées dans les trois zones écologiques : 37% dans la zone de montagnes, 33,5% dans la plaine sèche et de 29,4% dans la plaine inondable. La plaine sèche où la situation des opérateurs du secteur informel est plus précaire (plus de 6 sur 10 habitent des ménages pauvres) se caractérise par des activités aussi diversifiées que dans la plaine inondable, mais qui seraient beaucoup plus de subsistance. Ceux qui échappent à la pauvreté dans cette zone opèrent essentiellement comme éleveurs de bovins uniquement ou vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels.

7.2 Caractéristiques des unités de production informelles

Les données collectées au cours de l'enquête montrent qu'en juin 2002, le secteur informel occupait environ 1,8 millions de personnes ; soit en moyenne trois emplois créés par unité de production. La répartition de ces emplois suivant les secteurs d'activité montre que 80% sont dans le primaire, 4,5% dans le secondaire et plus de 15% dans le secteur tertiaire.

Dans le primaire, plus de 65% relèvent de l'agriculture, 27% de l'élevage et 8% de la pêche. La majorité des emplois de la branche élevage, soit 37,8%, concerne l'association de l'élevage des caprins et ovins. L'élevage des autres animaux tels que les porcins représente 34,4% des emplois et occupe le deuxième rang. Les activités de la production de bil-bil dominent le secteur secondaire avec 58,7% des emplois. Elles sont suivies par les activités de production des sucettes et de tourteaux d'arachide qui concentrent 36,6% des emplois. Dans le secteur tertiaire, les activités de prestations de services associées au petit commerce réunissent environ 43% des emplois et la vente de bil-bil en concentre près de 21%. La vente de canaris et médicaments traditionnels avec 8% des emplois constitue l'activité la moins créatrice d'emplois de ce secteur.

Le capital initial des unités de production informelles se chiffre en moyenne à 43 700 FCFA par unité. La plus grande part de ce capital estimée en moyenne à 63,2% du montant total, provient de l'épargne personnelle des promoteurs. La contribution liée aux relations sociales du promoteur s'élève à 19% (soutien des amis) contre 13,6% aux aides familiales. Ceci traduirait l'importance de ces relations comme un élément de réduction de la vulnérabilité à la pauvreté. Les tontines et les crédits bancaires ont une part très négligeable dans la composition de ce capital.

Le montant moyen des investissements par unité de production s'élève à 111 700 FCFA. Cette moyenne cache de profondes disparités suivant les secteurs d'activité. L'investissement moyen est de 157 700 FCFA dans le primaire contre 42 300 FCFA et 26 800 FCFA respectivement dans les secteurs secondaire et tertiaire. En matière d'investissement, la branche pêche domine le primaire avec des montants élevés de l'ordre de 256 000 FCFA par entreprise. Chez les agriculteurs, les plus gros investissements sont réalisés par les promoteurs de la culture mixte de coton et de produits vivriers, suivis des initiateurs de la monoculture du coton. Dans la branche élevage, le montant d'investissement le plus élevé est réalisé par ceux qui élèvent uniquement les bovins. Les promoteurs de la production de jus de fruit dans le secteur secondaire sont ceux qui enregistrent les investissements moyens les plus élevés, suivis des producteurs de sucettes et d'huile d'arachide, et enfin des producteurs de bil-bil. Dans le secteur tertiaire, les investissements moyens les plus élevés sont réalisés par les vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels ; ils sont suivis par les prestataires de services tel que le blanchissage d'habits associé au petit commerce. Les vendeurs d'articles de vannerie constituent la catégorie des promoteurs dont le montant moyen d'investissement est le plus faible, toutes activités confondues.

La répartition par sexe montre que 70,8% des promoteurs sont des hommes. Suivant le niveau de vie, 52% des femmes promotrices vivent dans des ménages pauvres contre 47,2% chez les hommes. Suivant l'âge, 24,4% des promoteurs sont âgés de 25 à 34 ans ; ceux âgés de 35 à 44 ans représentent environ 19%. Parmi les promoteurs, 85,5% sont mariés. Les veufs ou veuves représentent 7,1% de l'ensemble des promoteurs.

S'agissant de la qualification, environ 70% des promoteurs n'ont suivi aucune formation professionnelle, ni d'apprentissage sur le tas. Au sein des promoteurs qui ont une formation, 74% sont des hommes et 26% des femmes. Les promoteurs qualifiés sont moins affectés par la pauvreté que les non qualifiés. Une très forte proportion de promoteurs est sans niveau. Cette proportion est de 71,4%, contre 22,5% pour le niveau primaire. Moins de 7 promoteurs sur 100 ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire.

8. Dynamique communautaire de développement

8.1 Aperçu sur l'importance du capital social

Les questions relatives au capital social ont été abordées dans l'étude, compte tenu de leurs effets économiques et sociaux bénéfiques sur la dynamique communautaire. Cette dynamique est susceptible d'impulser le développement dans le cadre de l'exécution de certaines composantes du PREPAFEN, notamment le volet des infrastructures socio-économiques auto-gérées.

8.2 Propension à la vie associative

Les informations recueillies au cours de l'enquête révèlent que seulement un ménage sur 3 dans la province a en son sein au moins un individu affilié à une association. Ce rapport est inférieur à la moyenne nationale qui est de un sur deux ; ce qui fait penser que la province est parmi les régions du Cameroun où le mouvement associatif est le moins développé. Les femmes semblent quelque peu tenues à l'écart de la dynamique communautaire puisque leur taux d'adhésion n'est que de 5% contre 11% chez les hommes. Ce faible taux est davantage à imputer à un manque de volonté de leur part.

D'après l'enquête, les principales raisons qui déterminent les populations à adhérer ou non à une association sont multiples. L'entraide ou l'assistance est la principale raison qui pousse les individus à adhérer à une association. Près de 45% de personnes membres d'une association ont déclaré cette raison comme ayant motivé leur choix. Vient ensuite le besoin de participer à la gestion des affaires de la communauté (38%), et plus loin les motivations purement économiques (possibilités d'emprunts et d'épargne). L'adhésion à une association semble donc être surtout motivée par un besoin de couverture socio-économique.

8.3 Groupements communautaires

De nombreux groupements communautaires sont enregistrés dans la province, mais n'ont pas une existence réelle sur le terrain. Sur près de 300 groupements communautaires à enquêter, 7% environ n'ont pas été retrouvés sur le terrain aux adresses disponibles, et presque autant ont été repérés mais ont reconnu ne pas effectivement fonctionner. En somme, c'est environ 15 % de ces structures, toutes des GIC, qui auraient une existence uniquement sur le papier.

Sur le plan structurel, les GIC constituent plus de 95 % des groupements communautaires de la province. Leur raison d'être est essentiellement axée sur le développement socio-économique de leurs membres ou de leurs localités. Le deuxième type de groupements est constitué des microstructures d'intermédiation financière telles les caisses populaires, les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses de développement autogérées. Ces caisses ont la particularité d'être pratiquement toutes affiliées à des réseaux de micro-finance installés dans la province et même au-delà. Il s'agit par exemple de la CAMCUL, du Crédit du Sahel, de Epargne FESS-Cameroun et du CIDR.

Près des trois quarts des GIC de la province opèrent prioritairement dans la filière agricole. L'explication probante de cette situation est le fait que la plupart des structures d'encadrement travaillent surtout en milieu rural. En outre, dans le but de minimiser les risques de non remboursement et de déperdition des financements, ces GIC offrent des crédits (financiers et en termes d'intrants agricoles) à des groupes organisés de personnes mutuellement responsables. L'élevage vient en seconde position comme secteur d'activité déclarée par environ 10 % de GIC enregistrés.

La taille moyenne des GIC à leur création est de 79 membres. Cette taille évolue par la suite en augmentant, preuve que les actions menées suscitent l'adhésion de nouveaux membres. La composition par sexe indique que le nombre moyen d'hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Cet écart baisse faiblement avec le temps. Les raisons de ces écarts entre les participations féminine et masculine sont majoritairement l'absence et l'insuffisance des candidatures féminines pour ce qui est de l'adhésion simple. Il y a également en plus de cette raison dominante, les restrictions liées au genre fixées dans les statuts. Pour ce qui est de la participation aux organes dirigeants, les écarts sont dus à l'inégale représentativité des deux sexes au niveau de l'ensemble des membres combinée à une insuffisance ou même à un manque de candidatures féminines. Les postes les plus confiés aux femmes sont ceux de la trésorerie et du contrôle de gestion (commissaire aux comptes)

L'analyse des résultats de l'enquête révèle par ailleurs que seulement 51,2% des groupements communautaires ont offert des possibilités d'emprunt à leurs membres durant les douze derniers mois précédant l'enquête. Ce chiffre semble cohérent avec les résultats obtenus du côté de la demande ; car seulement 8% des individus avaient déclaré adhérer à une association pour obtenir un emprunt. Le nombre moyen de demandes d'emprunt enregistrées par groupement communautaire offrant des crédits au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est de 67 dont 58 ont été satisfaites. La principale raison des rejets est l'insuffisance des garanties offertes par les demandeurs. Ces garanties s'expriment généralement dans le cadre des activités de telles structures en terme de part du demandeur (souvent constituée par son épargne) dans le fonds total du groupe. Ainsi, la possibilité d'obtention du prêt dépend de la capacité de remboursement évaluée par le comportement d'épargne.

Les besoins exprimés par les groupements communautaires sont loin d'être couverts. Environ 73% de groupes ont déclaré que leur besoin prioritaire est le financement. Près du quart ont quant à eux déclaré comme besoin primordial la nécessité d'acquérir des équipements supplémentaires, ce qui n'est qu'une autre facette du besoin de financement. Lorsque la question est posée pour le deuxième besoin, le financement et l'acquisition des équipements supplémentaires reviennent encore. L'on peut donc en déduire que la demande de financement est pressante. Il conviendrait de redoubler d'efforts en multipliant les sources de financement. De nouveaux programmes et projets de financement du développement local devraient donc voir le jour aux côtés de ceux déjà existants dont l'action est à encourager et à renforcer.

Lorsqu'il a été demandé aux groupements communautaires de citer leurs priorités si jamais ils bénéficiaient d'un financement, près de la moitié des groupes ont déclaré que la première priorité est l'augmentation de la production. L'acquisition de nouveaux équipements et la diversification des activités passent respectivement en deuxième et troisième priorités.

8.4 Besoins des ménages en micro infrastructures communautaires

S'agissant des besoins en micro-infrastructures communautaires (MIC) susceptibles d'aider les communautés à se prendre en charge, chaque ménage a été invité au cours de l'étude à citer jusqu'à trois besoins prioritaires pour sa communauté. Ces besoins sont variés et dans l'ensemble, les cinq premiers les plus cités sont par ordre d'importance :

- les puits et forages,
- l'aménagement des routes,
- la construction de magasins de stockage et greniers communautaires,
- l'aménagement de retenues ou mares d'eau pour le bétail,
- la construction des places de marché.

Selon la zone écologique, les cinq besoins prioritaires en micro-infrastructures communautaires restent globalement les mêmes. L'accès à l'eau potable (puits et forages) et l'amélioration des infrastructures de communications (routes et ponts) demeurent les deux premières priorités.

Cette hiérarchie des besoins permet de bien comprendre aussi l'ordre dans lequel on devrait les réaliser. Il est utile d'abord d'avoir de l'eau pour produire, de pouvoir ensuite acheminer les produits sur les marchés et enfin d'en stocker également.

La comparaison entre la ville et la campagne permet de constater qu'en milieu urbain, trois besoins s'imposent par rapport aux autres à savoir la réalisation des puits et des forages, l'aménagement des routes et la construction des places de marché. En milieu rural, après les deux premiers besoins cités ci-dessus, c'est plutôt la construction des magasins de stockage et des greniers communautaires qui suivent ; l'essentiel des populations étant agriculteurs et pouvant éprouver des difficultés pour conserver une partie de leur production qui sera utilisée plus tard surtout en période de soudure.

Les besoins en infrastructures communautaires exprimés par les ménages sont fonction de leur environnement naturel. En effet, les problèmes d'accès à l'eau potable et même à l'eau pour le bétail se posent presque partout à cause de la faible pluviométrie dans la province. Les cours d'eau s'assèchent peu après les pluies même durant les trois mois de précipitations, et le réseau de distribution d'eau courante est limité à quelques grandes villes. Il en est de même du problème de routes, la plupart des localités hormis les chefs-lieux de département étant enclavées, particulièrement en saison des pluies. Quant aux problèmes de routes et de magasins de stockage, ils se posent plus dans les principales zones de production agricole. L'absence ou l'insuffisance de ces routes et magasins de conservation et de stockage des produits alimentaires favorisent les pertes après production, le bradage précoce et à vil prix, et l'exposition des populations à la famine et à la pauvreté quelques mois seulement après les récoltes.

Pour des infrastructures déjà opérationnelles, certaines communautés ont pu mettre en place des comités ou groupes chargés de leur gestion. Ces comités concernent principalement les cinq types d'infrastructures suivantes : les puits ou forages dans la plupart des localités qui en disposent, les petits marchés, les retenues d'eau ou les mares pour bétail, les greniers ou magasins communautaires de stockage, et l'aménagement de routes. Si l'entretien des puits et forages et la gestion de petits marchés communautaires préoccupent les populations indépendamment de leur zone de résidence, il n'en est pas de même des retenues d'eau pour le bétail qui concernent essentiellement les zones de plaine propices à l'élevage. L'existence de comités ou groupes chargés de l'aménagement des routes en zone de montagnes reflète l'acuité des problèmes d'enclavement de cette zone et un aspect du dynamisme de leurs populations.

Dans les localités où il existe des comités ou groupes de gestion ou d'entretien des micro-infrastructures communautaires, un ménage sur quatre déclare faire partie de ces comités. Cependant, dans les communautés où il n'existe pas encore de comité de gestion ou d'entretien de micro-infrastructures communautaires, plus de trois ménages sur cinq accepteraient d'en faire partie au cas où une telle structure serait mise sur pied./-

INTRODUCTION

La province de l'Extrême - Nord du Cameroun est située dans la zone sahélienne caractérisée par des conditions naturelles moins favorables au développement par rapport aux autres provinces du pays. La faible pluviométrie, la pauvreté des sols, le climat peu favorable et les calamités naturelles (grandes épidémies, inondations, sécheresse, déprédateurs de culture, etc.) ne favorisent pas son développement économique ; malgré l'abondance de ses ressources humaines. La première enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM I) sur les conditions de vie des populations avait en 1996 identifié la partie septentrionale en général et cette province en particulier comme l'une des plus pauvres du Cameroun.

Dans le but de résorber ces disparités naturelles, le Gouvernement et certains de ses partenaires au développement y ont mis en place plusieurs programmes et projets. Le Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord (PREPAFEN) en fait partie. Mis en place depuis 1999, le PREPAFEN vise l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables, prioritairement les femmes, par un accès durable à des services de proximité en matière de formation, d'auto emploi, d'exercice d'activités génératrices de revenus, d'appui conseil et d'intermédiation financière, ainsi que par la mise en place d'infrastructures socio-économiques autogérées impliquant directement les populations concernées.

Le PREPAFEN dispose en son sein d'une composante intitulée «suivi évaluation de la pauvreté dans l'Extrême Nord» dont le rôle est de doter le projet des outils permanents d'évaluation de sa mise en œuvre. A cet effet, une série de trois enquêtes est prévue tout au long du projet. La première est une enquête sur le profil de pauvreté à l'Extrême Nord, qui a pour objectif principal de fixer les bases de l'évaluation de l'impact des actions du projet. La seconde enquête qui devrait se réaliser deux ans après la première est une évaluation à mi-parcours pour assurer le suivi des activités et leurs résultats, rectifier éventuellement le tir et parfaire les stratégies. La dernière enquête à réaliser est une évaluation définitive du projet pour mesurer ses impacts sur la réduction de la pauvreté à l'Extrême Nord. Cette composante a démarré ses activités en avril 2001, avec un retard d'un an et demi par rapport au début des activités du projet. La Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, en tant qu'Agence d'exécution de cette composante du PREPAFEN, réalise les enquêtes avec l'appui de ses services extérieurs dans la province et un financement du PNUD et du FAD.

La présente étude sur le profil de pauvreté dans la province de l'Extrême Nord en 2001 analyse les résultats de la première enquête prévue dans le programme rappelé plus haut. Les données analysées sont issues de la deuxième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM II) et de l'enquête complémentaire au profil de pauvreté de l'Extrême Nord. L'ECAM II est une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages dont les objectifs majeurs sont orientés vers l'établissement des bases d'un dispositif de suivi et d'évaluation du programme de réduction de la pauvreté au Cameroun. Elle a été réalisée au dernier semestre de l'année 2001 avec une approche méthodologique qui permet d'en tirer des profils de pauvreté régionaux prenant en compte les spécificités du phénomène de la pauvreté dans chaque province du Cameroun. Afin de compléter le profil de pauvreté de l'Extrême Nord dans le sens de prendre en compte certains aspects spécifiques visant le suivi des différentes composantes du PREPAFEN (le projet a au total six composantes), une enquête complémentaire à l'ECAM II a été réalisée dans la province au deuxième trimestre de l'année 2002..

L'objectif principal de l'enquête complémentaire est d'approfondir certains aspects du profil de pauvreté dans la province de l'Extrême Nord par un examen particulier de la situation de certains groupes vulnérables, notamment les femmes et les opérateurs du secteur informel, de certaines activités comme celles relatives aux micro infrastructures communautaires et aux micro crédits, et de certaines pratiques liées à l'allocation du temps des individus, aux discriminations et au processus de prise de décision dans les ménages.

Dans le cadre de cette enquête, la province a été partitionnée en trois zones écologiques à savoir la zone des montagnes, la zone de la plaine sèche et la zone de la plaine inondable. La «zone montagneuse», autrement appelée région des Monts Mandara, comprend dans la partie ouest de la province les départements du Mayo Sava, du Mayo Tsanaga et l'arrondissement de Meri du département de Diamaré. C'est une zone au relief accidenté, aux sols peu fertiles sur les sommets et les flancs des montagnes, mais riches au niveau des piémonts. La «plaine sèche » quant à elle est composée des départements du Mayo Kani et du Diamaré, à l'exception de l'arrondissement de Meri. C'est une zone relativement moins hostile que la précédente, mais connaissant un peu plus de problèmes d'eau, de végétation et de fertilité des sols que la plaine inondable. Elle est assez propice à l'élevage. Enfin, la « plaine inondable » comprend les départements du Logone et Chari, et du Mayo Danay. Elle est par excellence une zone d'agriculture, d'élevage et de pêche. Les crues, les inondations, la pratique des irrigations et l'humidité relative et prolongée de ses sols sont mises à profit par les populations pour l'agriculture (culture du riz et de divers produits céréaliers et légumineux), la pêche artisanale et pour disposer des pâturages.

La prise en compte dans les analyses de cette subdivision naturelle de la province en trois zones fournit un élément de désagrégation qui s'ajoute à la variable milieu de résidence (urbain/rural) pour rendre compte de la variabilité des conditions de vie par rapport à l'environnement géographique. Cet environnement conditionne sans doute les pratiques culturelles ou pastorales qui résument l'essentiel de l'économie de la province et peut expliquer pour une grande part les différences observées dans les niveaux de vie.

Dans la présente étude, le milieu urbain concerne les villes de 50 000 habitants et plus, et le seuil de pauvreté monétaire utilisé est basé sur l'approche des besoins essentiels. Il a été construit à partir d'un seuil alimentaire majoré par la prise en compte des besoins essentiels non monétaires. L'indicateur de niveau de vie retenu est l'ensemble des dépenses de consommation des ménages utilisé pour estimer le niveau de revenus. Cet indicateur intègre la consommation monétaire, les loyers imputés, les transferts reçus et l'autoconsommation².

Après un rappel succinct de la situation socio-économique de la province au chapitre 1, l'étude revient sur le profil de pauvreté monétaire objet du chapitre 2, avec ses implications sur la satisfaction des besoins sociaux de base, les potentialités et les aspects subjectifs traités aux chapitres 3, 4 et 5. Les trois chapitres suivants examinent respectivement les questions liées à l'environnement socio-économique du développement (affectation du temps, pratiques discriminatoires, ressources et processus de prise de décision, etc.), à la situation du secteur informel et à celle des besoins et groupements communautaires. Le dernier chapitre traite des déterminants de la pauvreté dans la province.

² Pour plus de détails voir le tome 4 de « document de méthodologies de l'ECAM II » à paraître (DSCN).

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1.1 Caractéristiques du milieu physique

Le milieu physique naturel est le premier élément qui conditionne le développement d'un espace donné. Les facteurs climatiques, le relief et les autres caractéristiques de l'environnement sont susceptibles soit d'impulser, soit de retarder le développement car ils constituent les premières ressources pour ce dernier.

La pluviométrie annuelle dans la province de l'Extrême Nord varie de 500 à 900 mm par an, avec des moyennes se situant entre 750 et 800 mm. Non seulement celle-ci est insuffisante, mais la répartition des pluies au cours de l'année et sur l'étendue de la province n'est pas régulière. La saison des pluies dure quatre à cinq mois seulement. Les Monts Mandara sont plus arrosés avec une pluviométrie annuelle moyenne de 900 mm ; les zones moins arrosées sont les plaines du Diamaré (750 mm) et du Logone (450 mm).

La province est soumise à un climat de type soudano-sahélien dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Une longue saison sèche de 8 à 9 mois, allant d'octobre en mai. Elle est d'autant plus rude que l'on se dirige vers le nord de la province et que l'on s'éloigne des monts Mandara. Elle présente une période de brume sèche d'environ 3 mois centrée sur les mois de décembre à janvier ;
- Une insolation importante et des températures fortes, et souvent très fortes quand on se rapproche des rives du lac Tchad. La température journalière moyenne est de l'ordre de 28° C. Elle augmente considérablement et atteint des pics de 45° C entre mars et mai. Les amplitudes thermiques atteignent parfois 20° ;
- Un vent sec appelé Harmattan traverse la région comme la plupart des pays sahéliens.

S'agissant de l'hydrographie, à l'exception du Logone et du Chari prenant leur source dans des régions plus arrosées, la province est traversée par des cours d'eau caractérisés par des écoulements non permanents appelés mayos. Leur régime est davantage lié à la durée de la saison des pluies ; la faiblesse des précipitations annuelles ne peut leur garantir de débits réguliers pendant toute l'année.

L'influence du climat sur la végétation, la charge de bétail et l'action de l'homme (agriculture, chasse et déboisement) conduisent à la dégradation de l'environnement et des sols de manière plus ou moins irréversible.

La végétation est constituée d'une savane arborée, d'un couvert herbacé peu développé et des galeries forestières. Cette végétation est insuffisante en saison sèche pour assurer ses fonctions de protection du sol, de pâturage et de réserve biologique. En plus des espèces domestiques, on rencontre une pléthore d'animaux sauvages au niveau des différents parcs et réserves. La province couvre une superficie de 34 260 km² dont environ 2 000 km² représentent les parcs (Waza, Kalamaloué, Mozogo, etc.)

1.2 Caractéristiques des ressources humaines

La population de la province est estimée en 2001 à 2 746 000 habitants dont 51% de femmes. L'Extrême Nord est la province la plus peuplée du Cameroun, avec 17,7% de la population totale en 2001. Elle occupe 7,2% de la superficie totale du pays. De 1 305 345 habitants en 1976, elle est passée à 1 855 695 habitants en 1987 pour atteindre le niveau actuel. La structure de la population par âge permet de noter qu'elle est essentiellement jeune. Les moins de 15 ans représentent 46,6% de la population totale alors que les 55 ans et plus représentent moins de 10%. Le taux d'analphabétisme y est le plus élevé du pays. La population vit à près de 80% en zone rurale et y pratique l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat.

La grande variété des groupes humains est une autre caractéristique de la population de l'Extrême Nord. Pas moins d'une quarantaine d'ethnies vivent dans la province. La densité moyenne de peuplement se situe à 118 habitants au km² et s'accroît quand on passe des plaines vers les montagnes. Les principaux groupes ethniques sont : les Mafa, Mofou, Kapsiki localisés dans les monts Mandara dans le département du Mayo Tsanaga ; les Mandara, les Kanouri dans le Mayo Sava ; les Peuls, les Guiziga, les Moundang, les Mofou dans le Diamaré et le Mayo Kani; les Mouzgoum, les Kotoko et les Arabes Choas dans le Logone et Chari, les Toupouri et les Massa dans le Mayo Danay.

Le taux d'urbanisation dans l'ensemble de la province est de 19,7%. Grâce à l'essor de la ville de Maroua, le département du Diamaré présente le taux le plus élevé qui est de 36,5%, suivi du département du Logone et Chari dont le taux d'urbanisation est de 28,5%. Les autres départements ont un taux d'urbanisation inférieur à 10%, traduisant ainsi la forte concentration des populations dans les zones rurales. Les principales raisons sont notamment :

- la sous-scolarisation et le manque de formation professionnelle des jeunes qui sans qualification s'abstiennent de venir s'installer dans les milieux urbains ;
- l'absence d'industries dans les centres urbains.

1.3 Caractéristiques économiques

Les conditions naturelles défavorables, les ressources humaines abondantes mais non qualifiées, les poids de certaines traditions jugées rétrogrades et très discriminatoires à l'endroit des femmes, la non-disponibilité des terres soumises au régime foncier traditionnel, le manque de maîtrise de l'eau, la non répartition des terres en zones de culture et de pâturage et les problèmes d'enclavement pour ne citer que ceux-ci constituent des entraves au développement de la province. A une échelle qui est loin de refléter ses potentialités réelles, les populations de la province pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et disposent de très peu d'industries.

Sur le plan agricole, la population est relativement laborieuse. L'autosuffisance en céréales qui constituent la base de l'alimentation n'est pas assurée du fait des aléas climatiques et des pratiques culturelles archaïques. Les campagnes agricoles se suivent mais ne se ressemblent pas. Elles se déroulent dans des conditions défavorables marquées par une faible pluviométrie, la prévalence de nombreux déprédateurs (criquets, chenilles, pachydermes, etc.) et des pratiques culturelles qui fragilisent les sols (feux de brousse, coupe abusive d'arbres, mauvaise utilisation des intrants agricoles)

Ces facteurs ont une incidence sur la production qui évolue en dents de scie. La faiblesse de l'offre alimentaire a une répercussion directe sur les prix agricoles qui deviennent presque usuraires en période de soudure. Les intermédiaires s'approprient les produits à vil prix pendant la récolte et les revendent à des prix exorbitants en contre saison.

Le secteur agricole qui emploie plus de 85% de la population, dispose près de 1.700.000 ha de terres cultivables et pâturables dont 500.000 ha sont cultivés chaque année. Les départements du Mayo Danay et du Mayo Tsanaga participent pour plus de 65% à la production agricole provinciale. Cette production agricole est surtout céréalière, avec plus de 70% des surfaces cultivées. Les céréales les plus répandues qui constituent la base de l'alimentation dans la région sont le sorgho, le mil, le riz et le maïs.

Des exploitations de cultures maraîchères, souvent équipées de motopompes se répandent dans la province. Sur les bords du lac Tchad, la culture du piment principalement destiné au marché extérieur occupe la plupart des surfaces réservées aux cultures maraîchères. Les tubercules comme le taro, la patate douce et la pomme de terre sont cultivées dans la zone montagneuse du Mayo-Tsanaga en raison d'une pluviométrie plus importante. Dans la plaine et les piedmonts, le coton, le riz, les cultures maraîchères, les arachides, le niébé et la gomme arabique constituent les cultures pouvant contribuer de manière significative à l'accroissement des revenus monétaires des cultivateurs.

Tableau 1.1 Productions, superficies et rendements des principales cultures vivrières

Années	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00		
	P	P	P	P	P	P	S	R
Sorgho SP	286 412	235 459	226 904	120 961	176 080	254 347	279 014	912
Sorgho SS	169 615	120 802	67 984	80 494	78 612	158 983	151 697	1 048
Maïs	47 329	44 863	36 909	37 464	48 300	105 547	69 915	1 510
Mil pénicillaire	29 589	61 561	15 752	52 271	22 380	25 198	34 312	734
Arachide	35 919	65 902	70 339	60 132	63 477	30 482	42 653	715
Haricot/Niébé	49 289	42 566	50 300	43 481	43 754	44 276	64 774	684
Total	618 153	571 159	468 188	394 803	432 603	618 833	642 365	963

Source : DPA/EN

(*) : P= Production (en tonnes)

S= Superficie (en ha) SP = saison des pluies

R= Rendement (en kg/ha) SS = saison sèche

Pour ce qui est de la culture du coton, sa production évaluée à 67.218 tonnes en 1999/2000, est en baisse continue depuis 1996/1997. Les principales raisons évoquées sont :

- les inondations et la dégradation des sols ;
- le bradage et la dilution des engrais (le dosage n'est plus respecté car la quantité destinée au coton est aussi utilisée pour le maïs et l'oignon) ;
- le retard des semis suite au retard des précipitations ;
- la fuite d'une partie non négligeable de la production principalement vers le Nigeria. Celle-ci est estimée à 3.000 tonnes pour la campagne 1999/2000 ;
- la baisse du rendement qui est passé de 938 kg/ha en 1998/99 à 839 kg/ha en 1999/2000.

Cette baisse continue du rendement à l'hectare n'interpelle pas seulement une amélioration des techniques culturales. L'organisation de la filière ne saurait négliger de travailler dans le sens d'accroître la part du producteur dans les revenus du coton et d'améliorer les conditions de production et de commercialisation (encadrement, semences, paiement des produits dans les délais). Cette politique contribuerait à limiter l'abandon des parcelles et le coxage des produits.

Tableau 1.2 Superficies cultivées, production et rendement du coton.

Années	1988/89	1992/93	1994/95	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00
Superficies	53 181	...	66 634	91 338	83 998	76 274	80 079
Production	66 144	54 492	63 832	95 713	73 274	71 533	67 218
Rendements	1244	...	958	1048	872	938	839
Prix aux producteurs FCFA/kg		...	135	160	170	175	175

Source : SODECOTON

La culture du riz comme céréale complémentaire au mil et au sorgho revêt une importance particulière dans la province. Environ 90% de la production est cultivée le long du Logone, dans les périmètres de la SEMRY. Les données disponibles montrent une évolution assez contrastée ces dernières années aussi bien au niveau de la production que du rendement à l'hectare, avec une baisse régulière depuis la campagne 1997/98. La pratique du coxage par les commerçants nigériens ne permet pas de connaître la production réelle des paysans.

L'élevage constitue l'une des activités majeures de la province. Il est, parmi les activités traditionnelles, la plus rémunératrice. Le cheptel est important : près de 1 000 000 de bovins, plus de 1 700 000 têtes de petits ruminants ; l'élevage porcin prend de l'importance dans le milieu non musulman avec plus de 40 000 porcs. Mais l'élevage souffre du manque de pâturage, des problèmes sanitaires et d'un faible taux de commercialisation. Il a un caractère social très prononcé dans la région. Les éleveurs font du bétail un patrimoine de prestige qu'ils thésaurisent volontairement et fièrement, même quand des besoins essentiels ne sont pas satisfaits.

S'agissant de la pêche, les retenues d'eau (barrage de retenue de Maga, lac de Guéré, lac Tchad), le Logone et les yaérés sont réputés très poissonneux ; mais sont tributaires de la pluviométrie. La pêche est pratiquée surtout par les Kotokos et les Mouzgoum. Cependant, la grande partie de l'activité est dominée par des étrangers.

Quant à l'industrie, quelques unités de transformation liées aux activités agropastorales (égrenage du coton, huilerie, tannerie) existent, sans constituer un tissu industriel intégré. Les entrepreneurs locaux ne sont pas préparés à saisir les opportunités du libéralisme économique en cours. La vie non agricole de la province se partage essentiellement entre les activités de survie et un secteur informel dont les activités quasi illicites se confondent à la contrebande.

Sur le plan commercial, la province de l'Extrême-Nord est handicapée par son éloignement par rapport aux industries situées au sud du pays. Les coûts de transport constituent un frein à l'approvisionnement de la province. Sa proximité avec le Nigeria et cet éloignement entraînent un commerce frontalier intense qui échappe au circuit normal d'importation. Grâce à un franc CFA plus fort que le naira (monnaie du Nigeria), les produits nigériens sont bon marché dans la région et leur importation massive alimente l'économie de la province.

La très longue frontière entre les deux pays et une même population de part et d'autre de celle-ci incite plus à une réglementation de ce commerce qu'à lutter contre ce grand courant d'échanges. Le marché frontalier d'Amchidé-Banki est une première manifestation dans ce sens ; ce marché est le poumon économique de la province. La monnaie du Nigeria prime sur tous les marchés frontaliers et au-delà, sur les bords du lac Tchad où le franc CFA n'est pas encore bien intégré aux échanges.

1.4 Contexte social et perspectives de développement

Les conséquences directes et indirectes d'un milieu physique et des conditions climatiques défavorables, d'une main-d'œuvre peu qualifiée et d'une économie de quasi-subsistance se répercutent sur les conditions de vie des populations de la province de l'Extrême Nord. On comprend dès lors que cette province soit identifiée comme l'une des plus pauvres du Cameroun. Les causes et les manifestations de cette pauvreté ont été identifiées par les populations elles-mêmes lors des consultations participatives de mars-avril 2000 et de janvier 2002, effectuées par le Gouvernement dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Dans le grand registre des causes et manifestations de la pauvreté dans la province, les concernés ont retenu :

- L'incapacité à manger à sa faim,
- Le manque de routes permettant de faire le commerce,
- L'éloignement des écoles, le manque d'enseignement effectif dans les écoles, le manque des cycles secondaires,
- Le fait de se substituer à l'Etat pour faire fonctionner les services sociaux comme l'école et le centre de santé (paiement des enseignants, obligation de cotiser pour cela et pour construire les salles de classe)
- Le fait de subir impunément les arnaques des fonctionnaires de santé ou de l'éducation qui font mal leur travail ou ne le font pas du tout,
- Le caractère non fertile des sols qui conduit à une production faible,
- La persistance des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs,
- La destruction des cultures par les éléphants qui sont protégés et qui dévastent les exploitations,
- Le manque d'adduction d'eau et de moyens de communication,
- La taxation exorbitante des marchandises,
- L'incapacité à subvenir aux besoins essentiels comme se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner avec ses enfants, s'éclairer à la lampe tempête,
- Le manque de moyens de déplacement (vélo),
- Le fait de parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau,
- Le fait d'être analphabète et d'être peu compétitif sur le marché de travail,
- etc.

Face à la persistance des conditions de vie difficiles, les pouvoirs publics et certains de ses partenaires au développement oeuvrent pour une amélioration de la situation. C'est le sens qu'il faut donner à la mise sur pied d'un certain nombre de projets de développement dans la province. Outre l'action des ONG nationales et internationales, les organismes et les projets d'encadrement comme la SODECOTON, la SEMRY, le PDRM, le PNVRA, le FNE figurent parmi ceux qui soutiennent les paysans dans la promotion des différentes activités du monde rural afin que ceux-ci en tirent des revenus pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Dans ce même registre, le PREPAFEN a un rôle primordial à jouer, dans la mesure où lors de sa mise en place en 1999, le Gouvernement lui a confié des missions hautement stratégiques. Ces missions portent sur la viabilisation des pistes rurales, la réalisation de micro infrastructures communautaires, la promotion de l'auto emploi féminin et la promotion de micro crédits. Ce sont certainement des activités qui à moyen et long terme peuvent restructurer l'économie de la province. Les ressources financières d'un montant de quatorze milliards dont bénéficie le PREPAFEN constituent un engagement du Gouvernement qui on l'espère, produira à terme les fruits escomptés, à savoir contribuer à réduire sensiblement la pauvreté dans la province.

II. PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE

2.1 Présentation générale de la pauvreté

Sur les 3 120 935 ménages résidant au Cameroun en novembre 2001, 15,5%, vivent à l'Extrême Nord. Ces ménages de l'Extrême Nord abritent 2 746 000 habitants, c'est-à-dire 17,7% des 15,5 millions d'individus que le Cameroun compte à cette date.

Au plan global, avec un seuil de pauvreté estimé à 232 547 FCFA par an et par équivalent adulte, 56,3% de la population de cette province vivent dans des ménages pauvres, c'est-à-dire ont une dépense annuelle par équivalent adulte inférieure au seuil de pauvreté. Cette incidence représente au plan géographique le taux de pauvreté le plus élevé dans le pays ; les deux autres provinces où les taux de pauvreté dépassent les 50% étant le Nord-Ouest et le Nord. Avec un taux de pauvreté de 40,2% au niveau national, celui de 56,3% observé dans la province s'écarte de plus de 16 points par rapport à cette moyenne nationale, reflétant ainsi la différence des revenus entre cette province et le reste du pays.

La dépense annuelle moyenne par équivalent adulte qui estime le revenu annuel moyen d'un adulte se situe à 315 600 FCFA, soit un gap de près de 31% par rapport à la moyenne nationale. Ce gap est de 35% pour les ménages du milieu urbain contre 13% pour ceux du milieu rural

La forte incidence de la pauvreté à l'Extrême Nord fait de cette province le premier contributeur à la pauvreté. Elle abrite un pauvre sur quatre, soit au total 1 545 600 personnes pauvres sur les 6 217 000 pauvres que comptait le Cameroun en novembre 2001. Au plan de la zone de résidence, la pauvreté touche dans cette province comme dans l'ensemble du Cameroun, plus particulièrement la zone rurale. A cet effet, l'incidence de 56,3% se décompose en 59,0% en zone rurale contre 34,3% en zone urbaine. Au niveau national, 8 pauvres sur dix habitent la zone rurale. A l'Extrême Nord, cette proportion est de 9 sur 10.

En moyenne, un pauvre habitant la province a besoin d'un revenu additionnel estimé à 33,5% du seuil de pauvreté, soit environ 78 000 FCFA par an, pour se hisser au niveau de celui-ci. C'est sur le plan géographique le gap de revenu le plus important après celui observé dans la province du Nord-Ouest. Au niveau national, ce gap est de 31,8% (voir tableau 2.2)

2.2 Caractéristiques socio démographiques des pauvres

L'analyse des caractéristiques des pauvres sur le plan socio démographique, se fait par rapport à la situation des chefs de ménages. Les principales variables retenues sont le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la taille du ménage, la religion du chef de ménage et le statut matrimonial.

Selon le sexe, l'incidence de la pauvreté est légèrement plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes dans la province. Ce résultat contraste avec le constat fait au niveau national et selon lequel les ménages dirigés par les hommes connaissent une incidence de la pauvreté légèrement supérieure à celle enregistrée par les ménages dirigés par les femmes. Dans la province, moins de 15% de ménages sont dirigés par les femmes ; les femmes chefs de ménages sont à 67% des veuves et à 41% âgées de plus de 60 ans. Leur situation est imputable au chômage et à l'inactivité, puisqu'elles dirigent des ménages qui en moyenne comptent 1,6 personnes actives contre 2,8 chez les hommes.

Par rapport à l'âge du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté croît avec celui-ci jusqu'à 49 ans et se stabilise par la suite. Les ménages dont le chef a un âge compris entre 40-49 ans concentrent près de 25% de la population et enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé de 60%. Leur contribution à la pauvreté est de 26%. Les ménages dirigés par les chefs de 60 ans et plus ont exactement le même profil (25% de la population, taux de pauvreté de 60% et 26% de pauvres). Le rapport de dépendance, bien que légèrement en faveur des ménages dirigés par les chefs de 60 ans et plus, ne permet pas de faire la différence.

Tableau 2.1 Pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques du ménage et de son chef

VARIABLES	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté (%)	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	sévérité de la pauvreté (%)	Taille des ménages	Nombre actifs occupés
Sexe du chef de ménage								
Masculin	2 505 808	56,1	1 406 177	91,0	34,1	14,8	6,0	2,8
Féminin	239 538	58,1	139 172	9,0	27,2	11,8	3,5	1,6
Age du chef de ménage								
Moins de 30 ans	402 520	47,0	189 125	12,2	34,4	15,6	4,4	2,1
30 - 39 ans	551 326	51,8	285 338	18,5	34,1	14,8	5,4	2,2
40 - 49 ans	671 281	60,0	402 939	26,1	32,5	13,3	7,7	3,2
50 - 59 ans	425 871	59,6	253 610	16,4	35,1	16,2	6,1	2,9
60 ans et +	694 345	59,7	414 335	26,8	32,5	14,1	5,3	2,8
Instruction du chef de ménage								
Sans niveau	1 960 818	59,1	1 158 983	75,0	32,3	13,6	5,7	2,7
Primaire	549 763	54,6	300 041	19,4	35,1	16,2	6,1	2,4
Secondaire 1 ^{er} cycle	170 072	41,1	69 853	4,5	44,0	21,9	6,0	2,5
Secondaire 2 ^{ème} cycle	42 944	25,4	10 924	0,7	51,8	28,2	5,9	1,7
Supérieur	21 747	25,5	5 547	0,4	27,8	8,3	4,5	1,1
Taille du ménage								
1 personne	29 326	15,6	4 567	0,3	21,1	6,4	1,0	0,9
2 à 3 personnes	302 335	27,0	81 644	5,3	23,8	9,4	2,5	1,7
4 à 5 personnes	548 047	46,8	256 212	16,6	30,9	12,3	4,5	2,3
6 à 7 personnes	585 990	58,1	340 615	22,0	33,7	15,0	6,4	2,7
8 personnes et plus	1 279 647	67,4	862 310	55,8	35,1	15,5	10,8	4,3
Religion du chef de ménage								
Catholiques	218 239	65,4	142 779	9,2	38,9	18,5	5,3	2,4
Protestants	240 054	56,8	136 413	8,8	33,6	14,4	6,0	3,0
Autres chrétiens	34 907	76,0	26 536	1,7	32,2	12,7	5,4	2,4
Musulmans	1 509 868	45,7	689 380	44,6	28,7	10,7	5,7	2,4
Animistes	671 435	77,3	519 185	33,6	38,0	18,3	58,0	3,2
Autres religions	70 842	43,8	31 057	2,1	38,7	18,7	4,7	2,5
Statut matrimonial du chef de ménage								
Célibataire	52 569	55,5	29 196	1,9	36,1	15,7	3,6	2,4
Marié(e) monogame	1 480 881	52,7	781 165	50,5	33,1	14,0	5,1	2,4
Marié(e) polygame	989 911	62,5	618 648	40,0	35,0	15,7	9,2	4,1
Veuf/veuve	169 746	52,0	88 309	5,7	30,1	13,6	3,3	1,7
Divorcé(e)/Séparé(e)	49 860	55,4	27 621	1,8	16,3	4,6	2,9	1,4
Union libre	2 377	17,3	410	0,1	44,9	20,2	5,9	1,7
TOTAL	2 745 345	56,3	1 545 349	100,0	33,5	14,5	5,7	2,6

Source : ECAM II ; DSCN

L'incidence de la pauvreté varie en sens inverse de niveau d'instruction. Quand celui-ci croît, l'incidence de la pauvreté décroît. L'incidence passe de 59% parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction à 26% chez ceux dirigés par les personnes ayant fait l'enseignement supérieur. Une bonne éducation semble donc offrir des opportunités de générer des revenus. Les ménages dirigés par des personnes du niveau de l'enseignement supérieur, constitués majoritairement de cadres de la fonction publique (médecins, enseignants, agronomes, etc.) et du secteur privé formel, sont d'autant plus favorisés qu'ils sont les seuls (non compris grands élèves et commerçants) à disposer des revenus réguliers sur toute l'année. Les autres ménages jouissent des revenus plus ou moins conjoncturels (saisonniers dans l'agriculture et le secteur informel).

Le niveau de vie est nettement une fonction décroissante de la taille du ménage. Plus la taille des ménages est grande, plus l'incidence de la pauvreté est grande, c'est-à-dire plus le niveau de vie baisse. La relation entre la taille des ménages et l'incidence de la pauvreté est vérifiée si l'on remplace l'incidence de pauvreté par son intensité ou sa sévérité. Ainsi, plus la taille des ménages augmente, plus le gap de revenus par rapport au seuil de pauvreté se creuse, et plus les inégalités entre pauvres s'accroissent également. Dans les ménages d'une personne qui connaissent une incidence de 15,6%, il faut un revenu supplémentaire annuel moyen de 49.000 FCFA pour ramener chaque pauvre au niveau du seuil de pauvreté, alors que dans ceux qui ont de 6 à 7 personnes, l'incidence est de 58,1% et le gap de revenu annuel est de 78.000 FCFA.

Concernant la religion, les ménages dirigés par les musulmans enregistrent une incidence de pauvreté moins élevée par rapport aux ménages dirigés par les adeptes des autres confessions religieuses. La situation de ce point de vue est particulièrement grave dans les ménages dirigés par les animistes (77,3%) et les autres chrétiens (76%). Les personnes vivant dans des ménages dirigés par un animiste non seulement connaissent le taux de pauvreté le plus élevé, mais l'amélioration de leur situation exige les plus gros efforts financiers (90.000 FCFA par an pour hisser chacun des 520.000 pauvres de cette catégorie au niveau du seuil de pauvreté).

L'analyse du statut matrimonial du chef de ménage permet de constater que le statut prédominant dans la province est « marié monogame », observé dans plus de 60% de ménages. Ces ménages abritent 54% de la population totale de la province. Les ménages dirigés par un marié polygame sont plus atteints par la pauvreté. L'incidence de pauvreté que cette catégorie de ménage enregistre est de 62,5%. Quatre pauvres de la province sur dix habitent dans cette catégorie de ménage. Leur situation relèverait directement de la pression démographique ; la taille moyenne y est de 9,2 personnes, contre 5,7 dans l'ensemble de la province. Bien que le nombre moyen d'actifs occupés qui vivent dans ces ménages soit important (4,1 personnes contre 2,6 personnes actives en moyenne dans la province), ils n'arrivent pas à amortir le choc de la pression démographique.

2.3 Dimension régionale de la pauvreté

L'étude de la dimension régionale de la pauvreté dans la province a reparti cette dernière en trois zones écologiques³. Ces zones d'une certaine homogénéité permettent d'examiner les différences qui existent entre elles du point de vue du phénomène de la pauvreté. On a distingué à cet effet la plaine sèche, la zone de montagne et la plaine inondable.

La plaine sèche dispose de 33,3% de ménages, pour 33,8% de la population et connaît un taux de pauvreté de 65,6%. La zone de montagne renferme 36,6% de ménages pour 34,3% de la population et enregistre un taux de pauvreté de 52,8%. Quant à la plaine inondable, elle abrite 30,1% de ménages pour 31,9% de la population et a un taux de pauvreté de 50,2%. Les trois zones sont comparables du point de vue de leur taille en population (ménages et individus). S'agissant de la pauvreté, la plaine sèche s'écarte des deux autres zones avec un taux de pauvreté élevé de plus 10 points par rapport à la moyenne dans ces zones.

Tableau 2.2 Incidence et intensité de pauvreté suivant les zones écologiques

Zones	Incidence (P ₀)	Intensité (P ₁)	Gap de revenu par rapport au seuil
Plaine sèche	65,6	37,8	88 000
Zone de montagnes	52,8	27,9	65 000
Plaine inondable	50,2	33,7	78 000
Extrême-Nord	56,3	33,5	78 000
CAMEROUN	40,2	31,8	74 000

Source : ECAM II ; EC-PREPAFEN ; DSCN

La plaine sèche connaît les conditions naturelles les plus défavorables de la province qu'il s'agisse de la pluviométrie insuffisante ou des autres conditions défavorables telles que les maladies de l'homme et celles du bétail. C'est dans cette région que le gap de pauvreté par rapport au seuil est le plus élevé (88.000 FCFA par adulte et par an), soit en moyenne 10.000 francs de plus que la moyenne provinciale. Chez les pauvres de cette région, les inégalités sont également les plus prononcées, avec une sévérité de la pauvreté de 17,4% contre 14,5% en moyenne dans la province.

La région de la montagne, bien qu'enregistrant un taux de pauvreté de près de 53%, dispose du gap de revenus le moins important, et les pauvres disposent entre eux des revenus certes faibles, mais moins inégalement distribués que dans les autres régions.

La plaine inondable est la région la plus favorisée. Avec un taux de pauvreté de plus de 15 points inférieur à celui enregistré dans la plaine sèche, elle jouit par rapport aux autres régions, des conditions climatiques plus favorables à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Contrairement à la plaine sèche où les terres sont surtout utilisées pour la culture du coton, les deux autres régions connaissent une diversification des cultures.

³ Le découpage en zones écologiques respecte le découpage administratif et pour plus de détails voir l'introduction.

Au plan des caractéristiques des pauvres, il existe quelques différences régionales selon le milieu de résidence, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction. Selon le milieu de résidence, l'écart de l'incidence de pauvreté entre la plaine sèche et la plaine inondable est imputable aux deux milieux urbain et rural. Dans le milieu urbain de la plaine sèche, un peu plus de 4 personnes sur 10 sont pauvres contre 2 sur 10 dans la plaine inondée. L'écart est tout aussi important en milieu rural (7 personnes sur 10 contre 5 sur 10). S'agissant de la structure de la pauvreté, indépendamment de la région, plus de 8 pauvres sur 10 résident dans le milieu rural.

En fonction du sexe du chef du ménage, avec un taux de pauvreté plus élevé dans les ménages dirigés par les hommes par rapport à celui enregistré dans les ménages dirigés par les femmes, la plaine sèche se distingue des deux autres zones où la tendance est inversée. En ce qui concerne la structure de la pauvreté, indépendamment de la zone, plus de 8 pauvres sur 10 résident dans les ménages dirigés par un homme.

L'âge des chefs de ménages ne fait ressortir aucun profil particulier selon les régions identifiées, sinon que les pics des taux de pauvreté sont observés dans les ménages dirigés par les chefs appartenant à la tranche d'âge de 40 à 49 ans en région de montagne et dans la plaine inondée, alors que dans la plaine sèche, ce sont les ménages dont les chefs ont 60 ans et plus qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés.

Le niveau d'instruction par contre permet de dissocier les régions de la montagne et de la plaine sèche de celle de la plaine inondable ; dans les deux premières régions, le niveau de vie croît avec le niveau d'instruction ; dans la troisième région, le niveau de vie ne semble pas très corrélé au facteur niveau d'instruction. Le développement de la riziculture avec des emplois bien rémunérés et la possibilité de développer une agriculture plus viable seraient les facteurs permettant aux moins instruits de générer des revenus appréciables dans la plaine inondable.

Tableau 2.3 Pauvreté par zone selon les caractéristiques sociodémographiques du ménage et de son chef

Variables	PLAINE SECHE					MONTAGNE					PLAINE INONDABLE				
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté (%)	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté (%)	Intensité (%)	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté (%)	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté (%)	Intensité (%)	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté (%)	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté (%)	Intensité (%)
Milieu de résidence															
urbain	184 363	41,7	76 929	12,6	28,9						116 857	22,5	26 325	6,0	26,3
Rural	743 192	71,5	531 593	87,4	39,1	940 622	52,8	496 716	100,0	27,9	760 313	54,4	413 787	94,0	34,1
Sexe du chef de ménage															
Masculin	866 426	66,6	576 867	94,8	38,7	869 686	52,6	457 141	92,0	28,1	769 696	48,4	372 169	84,6	34,3
Féminin	61 127	51,8	31 654	5,2	23,0	70 936	55,8	39 575	8,0	25,9	107 473	63,2	67 942	15,4	29,9
Age du chef de ménage															
Moins de 30 ans	136 833	57,3	78 457	12,9	35,1	177 822	42,4	75 425	15,2	30,3	87 866	40,1	35 244	8,0	41,8
30 - 39 ans	175 588	63,5	111 586	18,3	41,2	202 914	55,9	113 369	22,8	26,6	172 826	34,9	60 384	13,7	34,9
40 - 49 ans	198 710	56,4	111 999	18,4	36,1	268 060	63,1	169 166	34,1	29,5	204 510	59,5	121 774	27,7	33,5
50 - 59 ans	159 942	71,2	113 957	18,7	39,7	130 035	47,2	61 325	12,3	25,4	135 894	57,6	78 328	17,8	36,1
60 ans et +	256 480	75,1	192 522	31,7	37,0	161 791	47,9	77 431	15,6	26,3	276 074	52,3	144 382	32,8	29,9
Instruction du chef de ménage															
Sans niveau	621 011	71,5	443 968	73,0	38,1	742 711	57,1	424 332	85,4	28,0	597 096	48,7	290 683	66,0	29,6
Primaire	199 291	57,2	114 009	18,7	34,3	172 512	38,6	66 571	13,4	27,0	177 960	67,1	119 461	27,1	40,5
Secondaire 1 ^{er} cycle	87 300	56,5	49 352	8,1	44,1	18 007	29,0	5 214	1,0	35,8	64 764	23,6	15 286	3,5	46,3
Secondaire 2 ^{ème} cycle	13 606	8,8	1 192	0,2	32,8	6 651	9,0	598	0,2	19,9	22 686	40,3	9 134	2,1	56,3
Supérieur	6 346	0,0	0	0,0	0,0	739	0,0	0	0,0	0,0	14 663	37,8	5 547	1,3	27,8
Statut matrimonial du chef de ménage															
Célibataire	24 130	75,2	18 156	3,0	36,9	12 481	66,7	8 324	1,7	37,8	15 959	17,0	2 717	0,6	25,6
Marié(e) monogame	575 797	60,1	346 052	56,9	37,6	510 053	52,9	269 630	54,3	27,1	395 032	41,9	165 483	37,6	33,5
Marié(e) polygame	282 554	78,7	222 318	36,5	39,4	343 292	52,6	180 476	36,3	30,3	364 065	59,3	215 854	49,0	34,5
Veuf/veuve	29 986	55,8	16 738	2,8	27,6	50 841	45,3	23 023	4,6	20,3	88 919	54,6	48 548	11,0	35,6
Divorcé(e)/séparé(e)	14 188	37,1	5 258	0,8	22,4	23 955	63,7	15 263	3,1	20,9	11 718	60,6	7 100	1,6	1,8
Union libre											1 477	27,8	410	0,2	44,9
TOTAL	927 555	65,6	608 522	100,0	37,8	940 622	52,8	496 715	100,0	27,9	877 170	50,2	440 111	100,0	33,7

Source : ECAM II ; DSCN

2.4 Pauvreté et marché du travail

Le marché du travail est sensé jouer un rôle important sur la pauvreté à travers son influence sur la génération des revenus d'activité qui sont les plus importants dans les pays en développement. Pour examiner cette situation, six groupes socio-économiques⁴ ont été isolés dans la province en fonction de la situation d'activité, de la situation dans l'emploi, de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et du secteur institutionnel d'exercice de l'activité.

Sur la base de leur représentativité dans l'échantillon, on a ainsi pu distinguer les travailleurs du public incluant l'administration et le parapublic, les travailleurs du secteur privé formel, les agriculteurs (dépendants et indépendants), les travailleurs du secteur privé informel non agricole (travailleurs pour compte propre, patrons et salariés), les chômeurs et les inactifs.

2.4.1 Pauvreté et situation d'activité

S'agissant de la situation d'activité, le taux d'activité qui est 79,9% au sens du BIT⁵ passe à 84,7% quand on reconsidère la situation des inactifs qui se disent prêts à travailler s'ils trouvent un emploi. De même, le taux de chômage de 1,2 % au sens du BIT passe à 6,8% lorsqu'on prend en compte les chômeurs découragés⁶. Dans cette situation de quasi plein emploi, la pauvreté touche dans la province beaucoup plus les personnes en activité que les chômeurs et les inactifs ; d'abord parce que le marché du travail offre principalement des emplois de subsistance ; et ensuite parce que la situation antérieure des chômeurs et des inactifs (épargne, pension de retraite, etc.) pourrait bien expliquer leur relative aisance. Ainsi, les agriculteurs et les travailleurs du secteur privé informel représentent près de 90% de la population ; environ 94% de pauvres appartiennent à ces deux catégories.

2.4.1.1 Situation des actifs occupés

Les ménages dont le chef est travailleur du secteur privé informel forment le groupe le plus défavorisé parmi les ménages dirigés par un chef qui est actif occupé. Avec un taux de pauvreté de 61,6%, ce groupe renferme 25% de pauvres. Ces derniers accusent un gap de revenus de près de 31 % par rapport au seuil de pauvreté.

En second lieu, les ménages dont le chef est agriculteur se positionnent également comme très vulnérables avec un taux de pauvreté de 59,7%. Ces ménages qui abritent 77% de la population renferment plus de 82% des pauvres de la province. C'est également dans ce groupe que l'on retrouve les dépenses moyennes par tête et par équivalent adulte les plus faibles, qui se situent respectivement à 217 398 et 289 678 FCFA par an. Le maximum de la part alimentaire dans la dépense totale (69,9%) y est également enregistré, preuve que la situation est vraiment très difficile dans cette catégorie de ménages (survie grâce à l'autoconsommation). On note paradoxalement à cette situation, que c'est dans ces ménages que le nombre moyen d'actifs occupés par ménage est le plus élevé (2,9 personnes), que la pression démographique n'y est pas particulièrement forte (5,6 personnes contre une moyenne provinciale de 5,7 personnes) et que le taux de pluriactivité de 30,7% est au-dessus de la moyenne provinciale qui est de 29,1%.

⁴ La constitution des groupes socioéconomiques régionaux (GSER) par rapport aux groupes socioéconomiques retenus dans le profil de pauvreté national a tenu compte des groupements imposés par les effectifs. Voir à cet effet le tableau 9.2 du chapitre 9 de la présente étude.

⁵ Au sens du Bureau International du Travail (BIT), est actif toute personne ayant travaillé au moins une heure pendant les quatre dernière semaine.

⁶ Un chômeur découragé est une personne classée inactive, mais qui se déclare prête à travailler si on lui offre un emploi. Elle est en réalité inactive parce qu'elle est découragée de chercher du travail sans résultat.

Les ménages dirigés par les chefs qui travaillent dans le secteur public sont les mieux nantis de la province, suivis par ceux dirigés par les travailleurs du secteur privé formel. Ils disposent des revenus par tête et par équivalent adulte les plus élevés, et enregistrent des taux de pauvreté de 12,4% et 28%, malgré une pression démographique relativement importante qui pèse sur eux. Du fait de cette pression démographique, les ménages dont le chef est travailleur du privé formel ont un rapport de dépendance de 4,4 personnes. C'est le rapport le plus élevé après celui observé dans les ménages dirigés par un chômeur ; dans cette catégorie de ménages, un actif occupé a donc à sa charge 4,4 personnes qu'il doit entretenir sur le plan de la fourniture des besoins essentiels, avec éventuellement l'aide des autres membres de la famille.

2.4.1.2 Situation des inactifs

Avec un taux de pauvreté de 47,2%, les ménages dirigés par un inactif abritent un peu moins de 2 pour cent de la population de la province et contribuent pour 1,6% à la pauvreté. Les ménages de cette catégorie comptent en moyenne en leur sein un seul actif occupé.

Outre les revenus apportés par cet actif occupé, 30% des chefs de ménage étaient actifs occupés en 1996 et peuvent donc disposer des revenus d'épargne. De même, près de 68% de ces chefs de ménages déclarent être à la charge de leur famille, ce qui peut également signifier qu'ils bénéficient des revenus de transferts en nature ou en numéraire. Tout ceci pourrait expliquer leur relative aisance par rapport à la majorité des ménages dirigés par des actifs occupés.

2.4.1.3 Situation des chômeurs

Les ménages qui ont pour chef un chômeur enregistrent le même taux de pauvreté que ceux dirigés par un travailleur du secteur privé formel (28%). Comme chez les inactifs, ces ménages ont en moyenne un seul actif occupé en leur sein. Ces chefs de ménages sont à 50% à la charge de leur famille.

Leur position de chef de ménages pourrait dater pour certains, du moment où ils étaient contributeur principal au budget de leurs ménages. En effet, 42% de ces chefs de ménages chômeurs au sens du BIT étaient actifs occupés en 1996. Cette proportion est seulement de 17% pour les chômeurs découragés, qui comme chômeurs de longue durée bénéficient sans doute des transferts de leurs proches.

Tableau 2.4 Répartition des pauvres selon les groupes socio-économiques des chefs de ménage

GSE des chefs de ménage	Effectif de population	Taux de pauvreté (%)	Effectif de pauvres	Structure pauvreté (%)	Intensité (%)	Sévérité (%)	Taille des ménages	Dep moy équivalent adulte	Dep moy par tête	Part dep alim (%)	Nbre moy actifs occupés	Taux de pluriactivité (%)	Rapport de dépendance
Travailleurs du public	93 754	12,4	11 625	0,7	24,4	7,4	6,1	524 859	407 098	48,8	2,0	27,8	3,1
Travailleurs du privé formel	104 034	28,0	29 130	1,9	43,1	20,9	7,1	457 423	347 138	47,5	1,6	26,4	4,4
Agriculteurs	2 114 397	59,7	1 262 295	81,6	33,9	14,9	5,6	289 678	217 398	69,9	2,9	30,7	1,9
Travailleurs du privé informel	335 852	61,6	206 885	13,4	31,0	12,1	5,6	358 540	275 489	57,5	2,0	25,8	2,8
Chômeurs	43 545	28,4	12 367	0,8	28,0	8,9	7,5	459 692	343 434	55,5	1,3	1,7	5,8
Inactifs	53 763	47,2	25 376	1,6	32,7	13,9	4,4	400 900	302 181	57,4	1,0	2,2	4,4
Ensemble	2 745 345	56,3	1 545 629	100,0	33,5	14,5	5,7	315 619	238 213	64,9	2,6	29,1	2,2

Source : ECAM II ; DSCN

N.B :

Dep = dépenses

moy = moyenne

alim = alimentaire

Nbre=Nombre

III. PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE

Le présent chapitre essaie d'apprécier les manifestations de la pauvreté monétaire sur l'accessibilité aux services et la satisfaction des besoins sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, l'habitat et le cadre de vie des populations.

3.1 Pauvreté et santé

Les aspects qui sont abordés ici sont ceux liés à l'état de santé actuel, à la dernière consultation, à la vaccination des enfants à bas âge et à l'accessibilité physique et financière aux soins de santé.

3.1.1 Morbidité déclarée

Dans la province, près de trois personnes sur dix ont déclaré avoir été malade au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête ECAM II réalisée au cours du dernier trimestre de l'année 2001. Ce niveau de morbidité générale varie significativement d'une zone à une autre, de 19,5% en zone de plaine inondable à 33,1% dans la zone des montagnes. Il est globalement peu sensible au milieu de résidence malgré quelques différences intra-zonales. Analysé selon le niveau de vie, le taux de morbidité déclarée chez les pauvres est quelque peu inférieur à celui des non pauvres. Il est cependant à relever le caractère subjectif de ces déclarations faites sans diagnostic clinique et par des populations non qualifiées en matière de santé. Ces déclarations sont largement tributaires de la perception que les populations ont de la santé en général ; de leur éducation en matière de santé ainsi que de la gravité de la maladie.

3.1.2 Consultations dans les structures de santé formelles et informelles

En cas de problème de santé, les populations choisissent de recourir soit à des structures de santé formelles (hôpitaux et centres de santé modernes reconnus par le système officiel de santé) soit à des structures informelles (vendeurs de médicaments, guérisseurs ou tradipraticiens ayant des installations fixes ou non, etc.). Leur choix dépend de critères personnels, collectifs et/ou objectifs, parmi lesquels l'accessibilité géographique, les coûts et l'efficacité. Il ressort de l'enquête ECAM II qu'environ deux personnes sur trois ont fait leur dernière consultation dans une structure de santé formelle et le reste dans une structure de santé informelle. Le type de structure consulté est à la fois lié à la zone écologique, au milieu de résidence et au niveau de vie du ménage (voir tableau 3.1).

En effet, selon la zone écologique, les habitants des montagnes sollicitent moins les formations sanitaires formelles que ceux des plaines en général ; et en zone de plaine, ce sont les populations des plaines inondables qui ont le plus recours à ce type de structures de santé. En outre, les populations rurales sont plus enclines à consulter les structures informelles de santé que les populations urbaines. Le comportement observé en zone de montagnes, et plus généralement en milieu rural s'explique surtout par leur couverture insuffisante en infrastructures de santé modernes, comme on le verra plus loin à travers des distances relativement plus longues à parcourir pour atteindre le centre de santé le plus proche.

Le taux de consultation dans les structures de santé formelles est nettement plus élevé chez les non pauvres que chez les pauvres, en particulier en milieu urbain où les personnes issues des ménages aisés recourent presque systématiquement à ce type de structures. La relation entre le niveau de vie et le type de structure de santé consulté se confirme dans les trois zones écologiques. Vraisemblablement, les structures formelles étant en général payantes, les pauvres éprouvent plus de difficultés à franchir la barrière que constituent les coûts d'accès à ces services. Il est à noter qu'à côté des provinces du Centre, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest et de l'Est, l'Extrême Nord compte parmi les régions où le taux des consultations dans les structures de santé formelles est inférieur à la moyenne nationale qui est de 75,5%. De ce point de vue, elle occupe l'avant dernier rang juste avant la province du Centre.

Tableau 3.1 Taux de consultation selon le type de structure et le niveau de vie (en %)

Région	Zone et milieu	Consultations dans structures formelles			Consultations dans structures informelles		
		Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	54,2	60,2	57,0	45,8	39,8	43,0
	Plaine sèche	66,7	72,2	68,6	33,3	27,8	31,4
	Plaine inondable	74,8	80,5	77,6	25,2	19,5	22,4
	Urbain	83,2	91,8	88,9	16,8	8,2	11,1
	Rural	63,7	66,6	64,9	36,3	33,4	35,1
	Total	65,0	70,8	67,5	35,0	29,2	32,5
CAMEROUN		69,2	79,7	75,5	30,8	20,3	24,5

Source : ECAM II, DSCN.

3.1.3 Prévalence déclarée des principales maladies

Des taux de prévalence ont été calculés pour certaines maladies courantes notamment le paludisme, la méningite, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires à partir des déclarations faites lors de l'ECAM II⁷ par les membres des ménages au sujet de leur état actuel par rapport à ces maladies. De ces maladies, il importe de signaler que le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques sont considérées par le Ministère de la santé publique comme étant les premières causes de morbidité tant au niveau national que provincial, et que la méningite cérébro-spinale sévit de façon endémique dans la région de l'Extrême Nord surtout en saison sèche.

A la lumière des résultats résumés dans le tableau 3.2, le paludisme se confirme comme étant la pathologie la plus répandue dans l'Extrême Nord parmi les quatre maladies étudiées. Il est suivi par les maladies diarrhéiques, les maladies respiratoires et la méningite.

⁷ La prévalence médicale nécessite souvent des examens de laboratoires pour confirmer qu'un sujet souffre d'une maladie précise. La déclaration des membres des ménages utilise les symptômes or on sait que la fièvre peut être le symptôme du paludisme et de bien d'autres maladies. Elle est tributaire de la connaissance et des perceptions que ces personnes ont des maladies.

Le taux de prévalence de cette maladie est de 8% dans la province contre 11% pour l'ensemble du pays, signe que cette province serait quelque peu moins affectée par ce fléau qui est plutôt largement répandu en zone de forêt équatoriale. Le paludisme sévit plus en zone de montagne que dans la plaine sèche et dans la plaine inondable. Peut-être y a-t-il lieu de penser que la fraîcheur relative en zone montagneuse serait favorable au développement des anophèles vecteurs de cette maladie. Mais l'on aurait aussi pu imaginer que la présence plus fréquente de flaques d'eau stagnante en zone de plaine inondable jouerait de la même façon. Dans l'ensemble, le paludisme touche presque avec la même ampleur les populations des villes que celles des villages. De même, à l'exception de la plaine inondable, elle affecte presque indifféremment les pauvres et les non pauvres.

Les maladies diarrhéiques quant à elles, avec une prévalence moyenne de 2,2% au niveau provincial contre 2,8% au niveau national, situent l'Extrême Nord parmi les provinces moyennement touchées. Les populations de la plaine inondable avec une prévalence de 1,7%, semblent un peu plus épargnées de ces maladies que celles des autres zones qui connaissent plus de problèmes d'accès à l'eau. Aussi, en milieu rural, la prévalence est de 2,0% contre 3,3% pour le milieu urbain. Comme au plan national, le taux de prévalence des maladies diarrhéiques ne semble pas significativement varier avec le niveau de vie.

Les affections respiratoires (toux, rhumes, etc.), classées en deuxième position au niveau national avec une prévalence d'environ 7%, viennent au troisième rang dans cette province avec une prévalence de près de 2%. Pour ces maladies, l'Extrême Nord paraît être la province la moins touchée du pays. Ce classement favorable s'expliquerait par le déroulement de l'enquête en septembre-décembre, juste à la fin des pluies et en période d'accalmie pour les vents qui y soufflent habituellement. Les populations de la plaine inondable se déclarent en moyenne moins affectées que celles des montagnes et de la plaine sèche. Par ailleurs, il ne semble pas exister de relation claire entre le niveau de vie et l'exposition aux maladies respiratoires. De même, l'influence du milieu de résidence sur le taux de prévalence des maladies respiratoires n'est pas apparente.

La méningite, dernière des quatre maladies retenues pour l'étude, est vraisemblablement la moins répandue aussi bien dans la province que dans l'ensemble du pays. En effet, sa prévalence n'atteint guère les 1% dans aucune des catégories de populations considérées dans cette étude. Mais il est à noter qu'il s'agit d'une maladie épidémique, généralement saisonnière⁸ qui sévit souvent dans cette région du pays mais dont les symptômes sont peu connus des populations.

Ces indicateurs épidémiologiques calculés à partir des données d'enquête ménage sont plus élevés que les estimations faites à partir des statistiques sur les cas relevés en milieu hospitalier, ceci en raison du caractère non systématique du recours des populations aux formations sanitaires formelles en cas de maladie. Le niveau globalement élevé des prévalences des maladies étudiées permet de suggérer l'importance d'encourager des actions préventives appropriées (éducation sanitaire et vaccination par exemple) en aval des soins curatifs efficaces.

⁸ La collecte s'étant déroulée de septembre à décembre 2001 dans le pays, n'a probablement pas coïncidé avec la période d'épidémie dans diverses régions où sévit habituellement cette maladie (Extrême-Nord, Sud-Ouest, ...). Dans l'Extrême-Nord en particulier, la méningite est récurrente en pleine saison sèche, surtout entre janvier et mai.

Tableau 3.2 : Taux de prévalence des principales maladies (en %)

Région	Zone et milieu	Paludisme		Maladies diarrhéiques		Maladies respiratoires		Méningite	
		Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
Extrême-Nord	Montagne	11,0	10,9	2,1	2,1	1,8	2,3	0,0	0,0
	Plaine sèche	7,0	10,3	2,5	2,7	2,9	1,9	0,2	0,0
	Plaine inondable	8,7	4,5	1,4	2,0	0,9	1,3	0,0	0,0
	Urbain	9,4	10,6	3,6	3,2	2,0	2,9	0,1	0,1
	Rural	8,7	8,0	2,0	2,0	2,0	1,6	0,1	0,0
	Total	8,8	8,4	2,1	2,2	2,0	1,8	0,1	0,0
CAMEROUN		11,0	11,4	2,7	2,8	6,3	7,0	0,1	0,2

Source : ECAM II, DSCN.

3.1.4 Vaccination des enfants

On a essayé de connaître au cours de l'enquête ECAM II la situation vaccinale des enfants de 0 à moins de trois ans par rapport à leur statut d'immunisation vis-à-vis des maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Ces maladies sont : la tuberculose (Vaccin BCG), la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (Vaccin DTCOQ), la poliomyélite (vaccin POLIO) et la rougeole (Vaccin antirougeoleux). En principe, le BCG est administré en dose unique au cours du premier mois de vie de l'enfant, la dernière dose de DTCOQ et de POLIO à quatre mois, et le vaccin antirougeoleux à neuf mois. Il importe de s'intéresser particulièrement aux enfants de 12-23 mois supposés déjà bénéficier d'une immunisation complète. Pour un enfant donné, les deux situations extrêmes qui se présentent sont l'immunisation complète (par tous les quatre vaccins) et l'absence totale d'immunisation.

D'après le tableau 3.3, seulement un tiers des enfants âgés de 12 à 23 mois ont bénéficié de toute la gamme des vaccins préconisés dans le cadre du PEV et presque autant n'ont reçu aucun des quatre vaccins. Cette province enregistre donc un taux d'immunisation complète inférieur à la moyenne nationale qui est de 55,3%. Le niveau de vie ne semble pas avoir une influence sur le statut global d'immunisation des enfants. Les taux moyens d'immunisation complète et d'absence totale d'immunisation ne sont pas significativement différents chez les pauvres et chez les non pauvres.

Le pourcentage particulièrement élevé d'enfants âgés de 12 à 23 mois qui n'ont reçu aucun vaccin en zone de montagnes est préoccupant aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Il en est de même des faibles proportions d'enfants complètement immunisés contre les maladies cibles du PEV dans cette zone montagneuse, dans la plaine inondable et en milieu rural. C'est dire que beaucoup reste à faire pour rapprocher les équipes chargées des campagnes vaccinales des populations et sensibiliser ces dernières pour obtenir leur adhésion aux programmes de vaccination. En plus des services de vaccination de proximité plus permanents que ponctuels, des actions de sensibilisation sur l'intérêt de ces vaccins et la prise de toutes les doses recommandées devraient s'intensifier afin de rompre les barrières géographiques et culturelles qui limitent encore la couverture vaccinale des enfants dans la région.

Tableau 3.3 : Taux d'immunisation par zone écologique et milieu selon le niveau de vie (en %)

Région	Zone et milieu	Enfants 12 – 23 mois complètement immunisés			Enfants de 12 – 23 mois n'ayant reçu aucun vaccin		
		Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	21,1	14,9	18,2	51,2	48,4	49,9
	Plaine sèche	51,6	47,1	49,5	22,3	27,4	24,7
	Plaine inondable	32,0	42,1	37,0	30,3	14,2	22,3
	Urbain	45,5	55,7	52,1	26,8	29,0	28,2
	Rural	33,1	31,0	32,1	36,1	30,1	33,3
	Total	33,9	34,1	34,0	35,5	29,9	32,8
CAMEROUN		47,1	61,2	55,3	23,2	16,2	19,2

Source : ECAM II ; DSCN

L'examen détaillé des taux de couverture vaccinale des enfants **de 12 à 23 mois** révèle quelques disparités selon les types de vaccin. En effet, le BCG qui s'administre en dose unique peu après la naissance est le vaccin le plus couramment distribué avec un taux de 62% dans la province. Il est suivi du DTCOQ et du vaccin anti-polio (qui nécessitent trois doses hormis la polio 0) avec des taux de près de 50%. Enfin, seul un enfant sur trois a déjà pu bénéficier du vaccin anti-rougeoleux qui intervient neuf mois après la naissance. Les enfants résidant dans la zone montagneuse, sans doute du fait de leur enclavement, sont les plus défavorisés pour tous ces types de vaccins. Il en est de même des enfants du milieu rural comparés aux enfants urbains. En dehors de l'immunisation contre la polio, les enfants issus de ménages non pauvres sont mieux couverts que les enfants de pauvres, alors que les vaccins étudiés sont généralement non payants ; le coût de déplacement pour se rendre au poste de vaccination pourrait expliquer cette différence.

Dans l'ensemble, quel que soit le vaccin considéré, le taux d'immunisation des enfants de 12 à 23 mois est en deçà de la moyenne nationale, ce qui dénote un retard de cette province en matière de couverture en vaccins essentiels.

Tableau 3.4 Taux d'immunisation par vaccin et niveau de vie selon la zone écologique (en %)

Région	Zone	BCG			Vaccin anti-polio			DTCOQ			Vaccin anti-rougeoleux		
		Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	48,0	44,7	46,4	27,0	31,0	28,9	33,0	44,3	38,3	31,5	28,6	30,1
	Plaine sèche	57,0	71,7	64,0	73,4	51,7	63,1	55,9	59,7	57,7	55,5	55,0	55,3
	Plaine inondable	68,0	85,8	76,8	52,2	56,8	54,5	52,2	56,8	54,5	32,0	50,5	41,2
	Total	57,4	67,4	62,2	49,4	46,4	47,9	46,3	53,3	49,7	38,8	44,3	41,4
CAMEROUN		68,7	78,5	74,3	62,5	72,8	68,4	59,7	73,0	67,3	54,2	66,4	61,2

Source : ECAM II, DSCN

S'agissant du DTCOQ, les pauvres se vaccinent moins que les non pauvres, et la couverture est de loin meilleure en milieu urbain. Comparativement aux vaccins cités plus haut, la couverture vaccinale contre la rougeole est généralement plus faible ; la moyenne nationale n'est que de 61,2%. La situation dans la province est meilleure dans la plaine sèche. Le statut de pauvreté et le milieu de résidence déterminent également l'accès à ce vaccin.

3.1.5 Dépenses de santé

Les dépenses supportées par les populations pour résoudre leurs problèmes de santé constituent une mesure de l'accessibilité aux services de santé. Les dépenses effectivement réalisées seraient fonction du pouvoir d'achat et de l'état de santé de ces populations.

La dépense annuelle moyenne de santé par tête est d'environ 6 200 F CFA dans la province, ce qui représente moins du tiers de la dépense moyenne estimée au niveau national à 22 000 FCFA. Ce faible niveau de dépenses de santé reflète celui de la dépense annuelle totale par tête. En fonction des moyens dont ils disposent, les pauvres ont une dépense moyenne de santé par tête moins importante que celle des non pauvres. La différence entre pauvres et non pauvres est plus marquée en milieu urbain et en zone de plaine inondable où l'on a des rapports de l'ordre de 1 sur 3. Comme au niveau national, l'écart de dépenses moyennes de santé par tête entre pauvres et non pauvres est, dans l'ensemble, plus marqué dans les zones à faible incidence de pauvreté.

En termes de poids par rapport à l'ensemble des postes de dépenses du ménage, les dépenses consacrées à la santé ne représentent que 3,2% contre 7,6% au niveau national. L'on note une différence assez marquée entre villes et villages où la part des dépenses de santé dans le budget des ménages est respectivement de 5,4% et 2,8%. Au-delà des différences de niveaux de vie, cet écart pourrait s'expliquer par un accès relativement meilleur aux services de santé formels et souvent payants par rapport aux services informels de santé qui se rencontrent plus dans les villages. L'influence de la zone écologique paraît négligeable, l'écart maximum entre les parts moyennes de dépenses de santé n'atteignant pas 1% entre les trois zones. De même, les pauvres se soucient presque autant de leur santé que les non pauvres quelle que soit la zone écologique et quel que soit le milieu de résidence. Ce résultat contraste avec celui obtenu au niveau national, où il est apparu que les non pauvres consacrent en moyenne, non seulement une enveloppe plus importante mais aussi une part un peu plus grande de leur budget pour résoudre leurs problèmes de santé.

Tableau 3.5 : Dépenses annuelles moyennes de santé par zone écologique et par milieu (F CFA)

Région	Zone et milieu	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense de santé dans la dépense totale (%)		
		Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	3376	8470	5780	2,9	2,9	2,9
	Plaine sèche	4005	10783	6336	3,9	3,6	3,7
	Plaine inondable	2999	10161	6567	2,7	3,3	3,2
	Urbain	6104	19937	15195	4,7	5,5	5,4
	Rural	3331	7679	5114	3,1	2,7	2,8
	Total	3516	9701	6220	3,2	3,2	3,2
CAMEROUN		6937	32178	22036	6,2	7,9	7,6

Source : ECAM II, DSCN.

3.1.6 Accessibilité physique aux infrastructures de santé

Les deux aspects de l'accessibilité à savoir physique et financière sont complémentaires. L'accessibilité physique ou géographique traduit l'effort physique à fournir par l'individu pour se rendre au service de santé le plus proche de son domicile. Cet effort est souvent mesuré en termes de distance et/ou de temps. Cette accessibilité physique est liée à l'offre des services de santé surtout par les pouvoirs publics, laquelle peut contraindre la consommation des services de santé particulièrement chez les pauvres qui ne disposent pas toujours de moyens pour supporter un coût additionnel élevé de transport pour accéder à ces services. Ainsi, la facilitation de l'accès aux infrastructures de santé permet d'assurer une certaine équité entre ménages pauvres et ménages non pauvres.

En vue d'étudier l'accessibilité géographique, des informations ont été recueillies sur la distance qui sépare le logement des ménages des infrastructures sanitaires les plus proches et le temps mis par les populations pour y accéder, selon le mode de locomotion régulièrement emprunté. D'après les résultats résumés au tableau 3.6, les populations parcourent en moyenne 4,1 km de leur domicile au centre de santé le plus proche, ce qui nécessite un peu plus d'une demi-heure. A titre de comparaison, ces indicateurs de distance et de temps sont de 3,9 km et 30,6 mn au niveau national.

L'on observe quelques disparités selon le milieu de résidence. Ceci refléterait les différences en matière de dotation en infrastructures sanitaires entre villes et campagnes. Les premières sont, par leur importance économique et démographique mieux dotées en matière d'infrastructures de services de santé.

On observe une grande homogénéité dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au centre de santé. Ce sont : la marche à pieds et les bicyclettes en milieu rural, la marche à pieds et les motos en milieu urbain.

Tableau 3.6 : Accessibilité au centre de santé le plus proche selon le niveau de vie

Région	Zone et milieu	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller en minutes			% de ménages satisfaits		
		Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	4,3	4,5	4,4	43,2	43,1	43,1	71,7	78,4	75,9
	Plaine sèche	5,2	4,0	4,6	30,8	27,1	29,1	78,9	80,0	79,4
	Plaine inondable	4,1	1,9	2,8	48,6	20,6	32,8	53,8	72,1	64,2
	Urbain	1,4	1,2	1,3	19,1	17,2	17,7	87,1	86,7	86,8
	Rural	4,8	3,9	4,4	40,5	33,7	36,9	68,3	75,6	72,2
	Total	4,6	3,6	4,0	39,3	31,5	35,0	69,4	76,9	73,5
CAMEROUN		5,12	3,31	3,86	40,6	26,3	30,6	66,3	70,8	69,3

Source : ECAM II, DSCN.

Pour ce qui est de la qualité des soins, près de trois quarts des ménages utilisateurs des services de santé déclarent être satisfaits des prestations offertes par la structure de santé la plus proche. La proportion des usagers satisfaits est plus importante chez les non pauvres, en milieu urbain et dans la plaine sèche. Les trois principales raisons d'insatisfaction sont la qualité des services, le manque d'équipements appropriés et les coûts d'accès aux services.

3.2 Pauvreté et éducation

L'éducation en général et l'éducation formelle en particulier est un facteur important de développement du capital humain. En effet, en dehors du fait qu'elle permet d'éclairer rationnellement l'homme dans ses décisions et comportements, l'instruction constitue généralement un élément discriminant non seulement de l'insertion sur le marché du travail notamment l'accès aux emplois les plus rémunérateurs. Elle est donc vraisemblablement corrélée avec le niveau de vie.

Ce paragraphe vise à faire un diagnostic de la situation en matière d'alphabétisation, de scolarisation, de dépenses d'éducation et d'accessibilité aux établissements scolaires pour apprécier sous ces aspects le capital humain disponible dans la province et certaines contraintes rencontrées dans ce secteur.

3.2.1 Alphabétisation

Définie comme étant l'aptitude des personnes âgées de 15 ans ou plus à lire et à écrire une phrase en Français ou en Anglais, l'alphabétisation formelle est le contraire de l'analphabétisme.

A ce propos (Voir tableau 3.7), la province est la moins alphabétisée du Cameroun en 2001. En effet, moins de trois personnes sur dix y sont alphabétisées, la moyenne nationale avoisinant sept personnes sur dix. A l'intérieur de la province, l'on note de grandes disparités de niveau d'alphabétisation selon la zone écologique, le milieu de résidence, le niveau de vie et le sexe. Chez les populations montagnardes, près d'une personne seulement sur huit est alphabétisée alors que ce ratio avoisine 1 sur 3 en zone de plaine.

Par ailleurs, le taux d'alphabétisation dans les grandes villes de l'Extrême Nord que sont Maroua et Kousséri est le double de celui estimé dans le reste de la province et qui est de 22%.

Cette situation est liée aux différences d'accessibilité géographique à l'école, les localités les moins desservies en infrastructures scolaires étant les moins alphabétisées. L'écart entre pauvres et non pauvres est modéré et plus particulièrement en milieu rural et dans la zone de plaine inondable ; il est plus accentué dans les autres zones de la province et surtout dans les deux grandes villes.

La situation de la femme en matière d'alphabétisation est particulièrement déplorable avec un écart de 22 points entre les taux d'alphabétisation par sexe : 36% chez les hommes et 14% chez les femmes. Ce retard des femmes en matière d'alphabétisation formelle est observé dans toutes les zones de la province et aussi bien dans les villes que dans les villages, chez les pauvres que chez les non pauvres.

Il importe donc d'entreprendre ou de renforcer les programmes et actions d'alphabétisation afin de valoriser le capital humain en général et en particulier celui des femmes, afin qu'elles soient capables de saisir les opportunités d'emplois indépendants et salariaux.

Tableau 3.7 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon le sexe et le niveau de vie (en %)

Région	Zone et milieu	Hommes			Femmes			Ensemble		
		Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	17,5	24,4	21,2	5,5	8,9	7,3	10,7	15,7	13,4
	Plaine sèche	37,9	43,9	40,1	18,1	20,7	19,2	27,6	31,1	28,9
	Plaine inondable	51,3	43,3	46,8	14,3	19,9	17,3	31,9	31,4	31,7
	Urbain	45,0	62,0	56,1	24,0	34,7	31,3	34,8	47,9	43,6
	Rural	34,8	31,7	33,4	12,2	12,6	12,4	22,6	21,3	22,0
	Total	35,6	36,7	36,1	12,9	15,9	14,3	23,5	25,4	24,4
CAMEROUN		66,7	82,3	77,0	47,2	66,9	59,8	56,2	74,3	67,9

Source : ECAM II, DSCN.

3.2.2 Scolarisation

Le taux de scolarisation permet de mesurer le niveau de participation scolaire des jeunes en rapportant la population scolaire à la population scolarisable au cours de l'année 2000/2001. En considérant comme population scolarisable celle ayant l'âge officiel de scolarisation obligatoire au Cameroun, à savoir les jeunes de 6-14 ans, l'on distingue le taux brut de scolarisation du taux net qui ne prend en compte au numérateur que les élèves inscrits de la tranche d'âge scolaire.

En raison des faiblesses du taux brut qui est très influencé par la structure par âge de la population scolaire et qui, de ce fait, est parfois supérieur à 100% en raison de l'inscription au cycle primaire d'enfants de plus de 14 ans ou de moins de 6 ans, il convient de se limiter ici à l'analyse des taux nets de scolarisation.

A la lumière des résultats présentés au tableau 3.8, un peu moins de la moitié des enfants de 6 à 14 ans dans la province étaient inscrits à l'école en 2000/2001. L'Extrême Nord vient en fin de classement des provinces du Cameroun en fonction de cet indicateur. Dans cette région particulièrement sous-scolarisée du pays, les populations des montagnes et plus généralement celles résidant en zone rurale, les pauvres et les personnes de sexe féminin sont encore les plus défavorisées comme déjà relevé au sujet du degré d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus.

Tableau 3.8 Taux net de scolarisation des 6 à 14 ans selon le sexe et le niveau de vie (en %)

Région	Zone et milieu	Garçons			Filles			Ensemble		
		Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	43,1	48,5	45,2	18,0	34,3	23,6	30,7	42,3	35,0
	Plaine sèche	57,0	66,8	59,8	44,4	64,3	49,8	51,3	65,7	55,3
	Plaine inondable	60,5	55,1	58,3	38,2	43,0	40,3	49,4	48,9	49,1
	Urbain	53,2	73,6	65,9	42,7	61,0	54,0	48,1	67,5	60,1
	Rural	53,9	52,0	53,3	33,3	41,7	36,0	44,0	47,1	45,0
	Total	53,9	56,0	54,6	33,9	45,4	38,0	44,2	51,0	46,7
CAMEROUN		75,8	86,7	81,3	65,9	85,1	76,2	71,1	85,9	78,8

Source : ECAM II, DSCN.

3.2.3 Déperditions scolaires

Les abandons et redoublements des classes par les élèves constituent les déperditions scolaires, un indicateur important de l'efficacité du système éducatif. Parlant des redoublements, les taux obtenus en rapportant le nombre de redoublants au nombre total d'enfants ayant fréquenté un établissement d'enseignement formel en 2000/2001 sont d'environ 20% dans la province. Leur niveau est à peu près du même ordre de grandeur qu'au niveau national. Ce résultat traduit une performance relativement uniforme du système éducatif national dans diverses régions du pays. On note globalement de faibles écarts de taux de redoublement entre garçons et filles, entre enfants non pauvres et enfants pauvres, et entre enfants résidant dans diverses zones écologiques de la province. Cependant, l'écart entre pauvres et non pauvres est assez prononcé chez les garçons dans toutes les zones écologiques de l'Extrême Nord et paradoxalement, en faveur des pauvres dans la zone de plaine sèche.

Tableau 3.9 : Taux de redoublement primaire par niveau de vie par sexe selon la zone écologique (en %)

Région	Zone et milieu	Elèves de sexe masculin			Elèves de sexe féminin			Ensemble		
		Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	15,6	26,7	19,9	20,2	13,6	17,4	17,2	21,7	19,0
	Plaine sèche	26,3	13,5	21,7	19,2	18,4	19,0	23,5	15,5	20,6
	Plaine inondable	12,9	25,4	17,6	19,6	19,8	19,6	15,9	22,9	18,5
	Urbain	12,5	17,0	15,5	12,6	19,2	17,1	12,5	17,9	16,1
	Rural	19,2	22,8	20,4	20,1	17,2	19,2	19,6	20,6	19,9
	Total	18,8	21,5	19,8	19,6	17,7	18,9	19,1	20,0	19,4
CAMEROUN		25,0	22,5	23,7	21,5	20,2	20,8	23,5	21,4	22,4

Source : ECAM II, DSCN

Quant aux abandons scolaires, ils sont plus difficiles à chiffrer à partir des informations disponibles. Mais on sait que l'Extrême Nord comme les deux autres provinces septentrionales du Cameroun sont caractérisées par de faibles taux de scolarisation, et que peu d'enfants qui ont eu la chance d'être inscrits dans une école formelle y atteignent des niveaux d'études élevés. Les principales raisons évoquées par les personnes ayant déjà fréquenté mais ne fréquentant plus un établissement scolaire sont : l'emploi, le manque de moyens financiers et l'éloignement de l'école. Ces déclarations poussent à se poser des questions sur le degré d'accessibilité des écoles formelles tant sous l'angle des dépenses à supporter par enfant que sous l'angle des distances à parcourir.

3.2.4 Dépenses d'éducation

Si au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation supportées par les ménages se chiffrent à 48 000 F CFA par élève en 2000/2001, elles ne sont que de 11 500 F CFA dans Extrême Nord (tableau 3.10). Ce poste de dépenses représente en moyenne 5,4% des dépenses annuelles totales des ménages au Cameroun contre 1,1% dans l'Extrême Nord. Même l'enveloppe financière moyenne consacrée par les ménages non pauvres de l'Extrême Nord pour chaque élève n'atteint pas la moitié de celle calculée au niveau national.

Bien qu'il y ait une certaine homogénéité entre les niveaux de dépenses par élève dans les trois principales zones écologiques, l'on y observe d'importantes disparités selon le milieu de résidence et selon le niveau de vie. En effet, les dépenses moyennes d'éducation par élève sont 2 à 3,5 fois plus élevées en valeur et en part budgétaire dans les grandes villes qu'en milieu rural. Il en est de même des montants moyens des dépenses d'éducation par élève dans les ménages relativement aisés qui avoisinent le double des dépenses supportées par les ménages pauvres, même si les parts budgétaires sont sensiblement les mêmes. En outre, le niveau des dépenses moyennes d'éducation par élève décroît avec l'incidence de pauvreté dans les zones écologiques : environ 12 800 FCFA dans la plaine inondable, 11 500 F CFA en zone de montagne, et 10 300 FCFA dans la plaine sèche.

Au-delà des différences de niveau de vie, un autre facteur de différence est la propension des parents non pauvres à mieux supporter l'inscription de leurs enfants dans des établissements privés, dans des classes de niveau élevé et de leur procurer beaucoup de fournitures scolaires et autres commodités pour l'école.

Tableau 3.10 : Dépenses d'éducation par région selon le niveau de vie (en F CFA)

Région	Zone et milieu	Dépenses annuelles moyennes d'éducation/élève			Part des dépenses d'éducation dans la dépense totale (%)		
		Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	7873	15529	11480	0,8	0,7	0,7
	Plaine sèche	6520	17928	10284	1,2	1,2	1,2
	Plaine inondable	7322	19793	12798	1,6	1,3	1,4
	Urbain	14944	35805	29640	2,4	2,6	2,5
	Rural	6473	11830	8368	1,1	0,7	0,8
	Total	7101	18028	11536	1,2	1,1	1,1
CAMEROUN		15973	68001	48046	4,2	5,6	5,4

Source : ECAM II, DSCN.

Les dépenses en livres sont en moyenne de 2 020 F CFA par an et par enfant (1 260 FCFA pour les pauvres et 3 135 F CFA chez les non pauvres) contre 8 500 FCFA au niveau national. Quant aux frais de scolarité, ils sont de 2 420 F CFA en moyenne par élève (1 810 F CFA chez les pauvres et 3 300 F CFA chez les non pauvres) contre 14 650 FCFA au niveau national (tableau 3.11).

Tableau 3.11 : Dépense moyenne d'éducation par poste et par élève en 2001 (en F CFA)

Niveau de vie	Zone écologique	Poste de dépense										Dépense totale d'éducation
		Livres scolaires	Cahiers scolaires	Uniformes scolaires	Frais de scolarité	Frais d'association des parents d'élève	Frais de cours de répétition	Frais de dossiers	Frais de cantine	Frais de transport pour l'école	Autres matériels et frais scolaires	
Pauvres	Montagne	1060	1394	911	1976	543	0	856	118	0	1016	7873
	Plaine sèche	1218	1164	666	1713	703	14	283	266	6	489	6520
	Plaine inondable	1428	1437	702	1832	732	0	82	262	25	823	7322
	Ensemble	1260	1312	732	1812	679	6	333	233	11	723	7101
Non pauvres	Montagne	3830	2206	1588	3530	860	224	1014	851	143	1282	15529
	Plaine sèche	3279	2297	1580	4260	924	846	351	1547	377	2469	17928
	Plaine inondable	2558	2658	1143	2442	1530	376	613	5689	83	2700	19793
	Ensemble	3135	2421	1401	3302	1157	477	646	3068	190	2232	18028
Total	Montagne	2365	1776	1230	2708	692	106	930	463	67	1141	11480
	Plaine sèche	1898	1538	967	2553	776	288	305	689	128	1142	10284
	Plaine inondable	1924	1973	896	2100	1082	165	315	2645	51	1647	12798
	Ensemble	2021	1762	1004	2417	873	197	460	1384	84	1335	11536
CAMEROUN		8494	4195	3294	14481	1562	1755	1365	4422	2870	5608	48046

Source : ECAM II, DSCN.

3.2.5 Accessibilité géographique à l'école primaire

La distance moyenne entre le logement des ménages et l'école primaire publique la plus proche est plus importante que dans le reste du pays : 2,5 km contre une moyenne nationale de 1,6 km (tableau 3.12). Un élève de la province doit parcourir généralement à pieds un trajet près de trois fois plus long que son camarade de Yaoundé ou de Douala pour se rendre à l'école. En réalité, les distances entre le domicile et l'école la plus proche varient de moins de 1 km à 10 km selon les localités. Les habitants de la zone montagneuse, les pauvres et les habitants des villages situés hors de la zone de plaine inondable sont les plus défavorisés par les problèmes d'éloignement de l'école. Il existe ici comme ailleurs au Cameroun une dotation différentielle des localités en établissements scolaires et cela, en faveur des principales villes. La faible corrélation entre ces distances moyennes et les taux de scolarisation par zone de résidence dans la province permet de penser qu'il existe d'autres facteurs non moins importants à prendre en compte : par exemple, le poids des coutumes et traditions globalement peu favorables à l'éducation moderne et qui est variable selon les zones.

Tableau 3.12 : Distance moyenne pour atteindre l'école primaire publique la plus proche (en km)

Région	Zone	Urbain			Rural			Ensemble		
		Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne				5,77	3,48	4,47	5,77	3,48	4,47
	Plaine sèche	0,66	0,64	0,65	1,71	1,81	1,75	1,59	1,44	1,52
	Plaine inondable	0,91	5,44	4,63	1,12	0,79	0,94	1,11	1,57	1,38
	Ensemble	0,72	2,42	1,99	2,99	2,21	2,59	2,85	2,24	2,52
CAMEROUN		0,81	0,95	0,93	2,20	1,86	1,99	2,01	1,46	1,62

Source : ECAM II, DSCN.

3.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

Les conditions de logement des populations constituent sans nul doute un signe visible de leur niveau de vie. Ces conditions de logement sont résumées à travers le statut d'occupation du logement, quelques caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie des ménages, et par la possession ou non de certains équipements durables d'usage courant.

3.3.1 Statut d'occupation des logements

L'étude du statut d'occupation des logements permet d'identifier les propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. A la lumière du tableau 3.13, 8 à 9 ménages sur 10 sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Ce constat est valable aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Les ménages ont une forte tendance à habiter leur propre maison quel que soit leur niveau de vie comme dans plusieurs autres régions du pays. Cependant, les ménages pauvres et les ménages ruraux sont davantage propriétaires de leur logement. La différence se situe au niveau du confort et du coût du logement d'une part, de la possession ou non d'un titre de propriété par le ménage d'autre part. Le manque de revenus pour affecter à la location pousse les pauvres à s'offrir un logement quelles que soient les conditions de confort, de salubrité et d'hygiène.

Le nombre de locataires quant à lui représente à peine le tiers du nombre de propriétaires. Ils prédominent en milieu urbain. L'on compte 3,5 fois plus de locataires parmi les non pauvres que parmi les pauvres.

Quant aux ménages logés gratuitement par leur employeur, un parent ou un ami, ils se retrouvent presque dans les mêmes proportions aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

Tableau 3.13 Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement (%)

Région	Zone et milieu	Propriétaires			Locataires			Logés gratuitement		
		Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	89,9	90,6	90,3	0,3	1,4	0,9	9,9	8,0	8,8
	Plaine sèche	90,6	76,8	84,0	2,2	10,2	6,0	7,2	13,0	9,9
	Plaine inondable	92,5	77,0	83,4	2,0	8,2	5,6	5,5	14,8	11,0
	Urbain	72,8	50,2	55,8	23,1	30,4	28,6	4,1	19,4	15,6
	Rural	92,0	87,9	89,9	0,1	1,9	1,0	7,9	10,3	9,1
	Total	90,9	82,1	86,1	1,5	6,2	4,0	7,7	11,7	9,8
CAMEROUN		79,4	56,0	63,0	8,7	30,4	23,8	11,9	13,7	13,1

Source : ECAM II, DSCN

3.3.2 Standing des logements

Le caractère définitif ou provisoire, moderne ou traditionnel des matériaux de construction d'un logement et de son équipement est incontestablement un des indicateurs apparents du niveau de vie du ménage qui l'occupe. A ce sujet, les ménages de l'Extrême Nord, tout comme ceux du Nord et dans une certaine mesure ceux de l'Adamaoua, sont les plus mal lotis en termes de disponibilité d'un WC moderne avec chasse, des murs en matériaux définitifs (béton, parpaings, brique cuite ou pierre de taille), d'un toit en ciment, tôle ou tuile et d'un sol revêtu en ciment ou carreaux.

En effet, à peine 1% des ménages utilisent des toilettes modernes avec chasse eau (tableau 3.14). Cependant, dans les grandes villes on en trouve dans 3 à 4 logements sur 100. L'habitat est majoritairement de type traditionnel caractérisé par l'utilisation de matériaux provisoires aussi bien pour les murs, le toit que le sol. C'est ainsi que prédominent dans cette région les murs en terre et pailles, les toits en paille ou en chaume, et les sols en terre non revêtue. La seule exception concerne les toits dont la plupart sont en tôle ondulée dans les deux principales villes que sont Maroua et Kousséri.

Tableau 3.14 : Pourcentage de logements avec WC moderne et en matériaux définitifs

Région	Zone et milieu	WC			Murs modernes			Toits modernes			Sols modernes		
		Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
Extrême-Nord	Montagne	0,0	0,6	0,3	4,5	6,9	5,9	16,4	17,5	17,0	1,8	9,1	5,9
	Plaine sèche	0,1	2,1	1,0	7,6	24,2	15,5	19,9	59,2	38,6	4,3	24,2	13,8
	Plaine inondable	1,3	0,5	0,8	1,2	8,5	5,5	26,9	38,8	33,9	2,7	14,0	9,4
	Urbain	0,3	4,4	3,4	35,6	47,0	44,2	88,2	96,2	94,2	26,8	51,6	45,4
	Rural	0,4	0,3	0,4	2,9	6,2	4,6	16,3	26,0	21,3	1,5	8,6	5,1
	Total	0,4	1,0	0,7	4,8	12,5	8,9	20,6	36,7	29,3	3,0	15,1	9,6
CAMEROUN		0,5	10,2	7,3	8,6	31,2	24,4	64,5	83,7	77,9	24,5	59,9	49,2

Source : ECAM II, DSCN.

Outre les matériaux de construction et la disponibilité de toilettes modernes, le confort du logement d'un ménage s'apprécie à travers certains éléments de ce cadre de vie que sont : ses modes d'approvisionnement en eau de boisson, en énergie d'éclairage et de cuisine. En ce qui concerne l'eau de boisson, seuls 4 ménages sur 10 ont accès à l'eau potable, notamment l'eau courante fournie par la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC) ou l'eau de forage. Cette dernière source d'approvisionnement en eau de boisson concourt significativement à satisfaire la demande des ménages dans les provinces septentrionales du pays. Les taux d'accès au forage sont de 30,2, 21,3 et 13,7% respectivement dans l'Extrême Nord, l'Adamaoua et le Nord.

La possession de l'électricité dans le ménage est également peu répandue dans la région. Cette situation particulièrement criarde en zone de montagne et dans la plaine inondable, chez les pauvres et autres défavorisés habitant surtout en milieu rural, est due à la faible couverture de la province par le réseau électrique AES-SONEL. Si tous les six chefs-lieux de département sont alimentés par l'énergie électrique produite par le barrage de Lagdo dans le Nord ou la centrale thermique de Kousséri, de nombreux chefs-lieux d'arrondissement n'y sont pas connectés (exemples de Gobo et de Guere dans le Mayo Danay, de Hina et Bourrha dans le Mayo-Tsanaga, etc.). Cette situation serait imputable à une politique d'extension limitée du réseau existant et une faible demande due au pouvoir d'achat limité des populations.

Le gaz domestique est un combustible confortable pour la cuisine, mais très rarement utilisé dans la province (tableau 3.15). Les raisons en sont sa faible disponibilité, son coût élevé et les modes traditionnels de cuisson.

En conclusion, les ménages non pauvres vivent dans des logements de confort meilleur que ceux occupés par les ménages pauvres.

Tableau 3.15 : Proportion de ménages avec eau, électricité et gaz selon le niveau de vie (en %)

Région	Zone et milieu	Eau potable de boisson			Electricité d'éclairage			Gaz de cuisine		
		Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Extrême-Nord	Montagne	24,8	29,5	27,4	1,9	5,4	3,9	0,0	0,0	0,0
	Plaine sèche	41,7	51,7	46,4	6,2	23,2	14,3	0,0	0,8	0,4
	Plaine inondable	54,4	54,4	54,4	0,8	7,6	4,8	0,0	0,3	0,2
	Urbain	68,0	73,1	71,8	25,1	50,6	44,3	0,0	2,1	1,6
	Rural	37,4	39,0	38,2	1,9	4,2	3,1	0,0	0,0	0,0
	Total	39,2	44,2	41,9	3,3	11,3	7,6	0,0	0,3	0,2
CAMEROUN		34,3	57,5	50,5	22,5	56,2	46,1	1,0	18,7	13,4

Source : ECAM II, DSCN.

3.3.3 Equipements en biens durables

La possession par un ménage de certains biens durables tels qu'un véhicule, un climatiseur, un téléviseur, un ventilateur, une bicyclette sont de nature à traduire son train de vie. Il ressort du tableau 3.16 qu'en dehors des bicyclettes pour lesquelles l'on observe des taux de possession élevés et tournant autour de 40%, les autres biens durables retenus ci-dessus sont marginalement utilisés. Lorsqu'ils le sont, c'est surtout par les ménages relativement aisés vivant pour la plupart en milieu urbain.

Tableau 3.16 : Pourcentage de ménages possédant certains biens durables selon le niveau de vie

Région	Zone et milieu	Automobile		Climatiseur		Téléviseur		Ventilateur		Bicyclette	
		Pauvres	Non Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Pauvres	Non Pauvres	Pauvres	Non Pauvres
Extrême-Nord	Montagne	0,3	0,4	0,9	0,0	0,3	1,8	0,9	2,3	36,2	38,4
	Plaine sèche	0,2	5,0	0,1	2,3	1,1	10,1	1,5	11,4	41,5	40,0
	Plaine inondable	1,0	0,5	0,0	0,4	0,6	6,2	0,8	6,8	41,6	49,4
	Urbain	1,7	7,6	0,3	2,9	8,0	23,2	12,8	30,7	33,2	25,5
	Rural	0,4	0,7	0,3	0,4	0,2	2,5	0,4	2,0	40,1	45,5
	Total	0,5	1,8	0,3	0,8	0,7	5,7	1,1	6,4	39,7	42,5
CAMEROUN		0,4	5,0	0,3	1,1	4,5	24,8	3,8	22,4	16,7	11,0

Source : ECAM II, DSCN.

Les taux de possession de véhicule, téléviseur et ventilateur sont respectivement 12 ; 5 et 7 fois plus élevés chez les ménages non pauvres que chez les pauvres. Sur le plan géographique, les ménages non pauvres de la plaine sèche, zone incluant la ville de Maroua, sont les mieux équipés.

IV. PAUVRETE ET POTENTIALITES

Parmi les principaux facteurs de vulnérabilité des ménages à la pauvreté figurent en bonne place ceux relatifs à l'accessibilité à la terre, au crédit et à la possession d'une épargne. Il en est de même des questions liées au mode de vie des membres du ménage, notamment celles concernant la gestion du temps individuel et le mode de prise de décision. Ces éléments parmi tant d'autres constituent des potentialités ou des atouts à exploiter convenablement par les ménages afin d'être moins exposés à pauvreté.

4.1 Accessibilité à la terre

Dans la province en 2001, presque 9 ménages sur 10 disposent d'une terre ou d'une parcelle qu'ils exploitent généralement à des fins d'agriculture ou d'élevage, que cette terre leur appartienne ou pas. La superficie moyenne de la parcelle exploitée est d'environ 3,2 ha par ménage (tableau 4.1). Dans la zone des Monts Mandara, les ménages pauvres et non pauvres exploitent en moyenne 2 ha de terre. En zones de plaines, surtout dans la plaine inondable, les parcelles exploitées sont relativement plus vastes et les différences entre pauvres et non pauvres plus perceptibles.

Si en milieu rural presque chaque ménage dispose d'au moins un lopin de terre qu'il exploite, il n'en est pas de même en ville où seul un ménage sur quatre a accès à la terre et où les superficies sont en moyenne plus réduites. Dans les villes, cette exploitation consiste surtout en une agriculture péri-urbaine ou sur les nombreux espaces non bâtis généralement aux abords des mayos, zones par excellence pour l'agriculture et l'élevage. Ces activités font partie des stratégies développées par les populations pour lutter contre la pauvreté. Aussi bien dans les villes que dans les villages, les pauvres semblent mieux lotis que les non pauvres pour ce qui est de l'accessibilité à la terre ; cependant, les terres qu'ils exploitent sont en moyenne de plus petites tailles que celles exploitées par les non pauvres.

Tableau 4.1 Accessibilité à la terre exploitée

Région	Zone et milieu	% de ménages			Superficie moyenne (ha)		
		Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Extrême-Nord	Montagne	97,4	93,5	95,2	2,0	1,9	2,0
	Plaine sèche	92,3	69,4	81,4	3,1	2,8	2,9
	Plaine inondable	92,9	79,3	84,9	3,5	6,5	5,1
	Urbain	37,9	21,4	25,5	1,7	2,7	2,3
	Rural	97,8	92,6	95,1	2,8	3,6	3,2
	Total	94,2	81,8	87,5	2,8	3,6	3,2
CAMEROUN		79,9	50,0	59,0	3,1	3,4	3,3

Source : ECAM II, DSCN

Par rapport aux autres provinces du pays, l'Extrême Nord a la plus forte proportion d'exploitants agricoles aussi bien parmi les pauvres que les non pauvres.

La taille moyenne des exploitations y est assez proche de la moyenne nationale. Cette prédominance des exploitants agricoles, groupe socioéconomique à forte incidence de pauvreté dans l'ensemble du pays, pourrait au moins partiellement expliquer le classement de l'Extrême Nord comme région la plus pauvre du Cameroun en 2001. Ceci justifie une fois de plus la priorité à accorder aux actions de réduction de la pauvreté en faveur des actifs agricoles en général.

4.2 Accessibilité au crédit et à l'épargne

Il est question ici de mesurer la propension des ménages à affronter le risque d'investir et leur capacité à subvenir tous seuls à brève échéance à des besoins ponctuels de base ou à rembourser des emprunts. Pour cela, l'on s'intéresse aux démarches éventuellement entreprises par chaque ménage pour obtenir un crédit d'affaires ainsi qu'à la possession ou non d'une épargne.

4.2.1 Accessibilité au crédit

Il ressort du tableau 4.2 que seuls 5,8% des ménages (3,5% en milieu urbain et 6% en milieu rural) ont sollicité un crédit d'investissement au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Ce pourcentage est de 8,7 % pour l'ensemble du pays. A l'Extrême Nord comme ailleurs au Cameroun, les populations sont moins familiarisées avec les crédits d'investissement, relativement aux crédits de consommation. Ces derniers sont remboursables à court terme et servent par exemple à financer la célébration du mariage, la préparation de la rentrée scolaire, à l'acquisition d'un bien d'équipement, etc. La structure des crédits à l'économie au Cameroun montre bien la prédominance des crédits de consommation par rapport aux crédits à la production⁹.

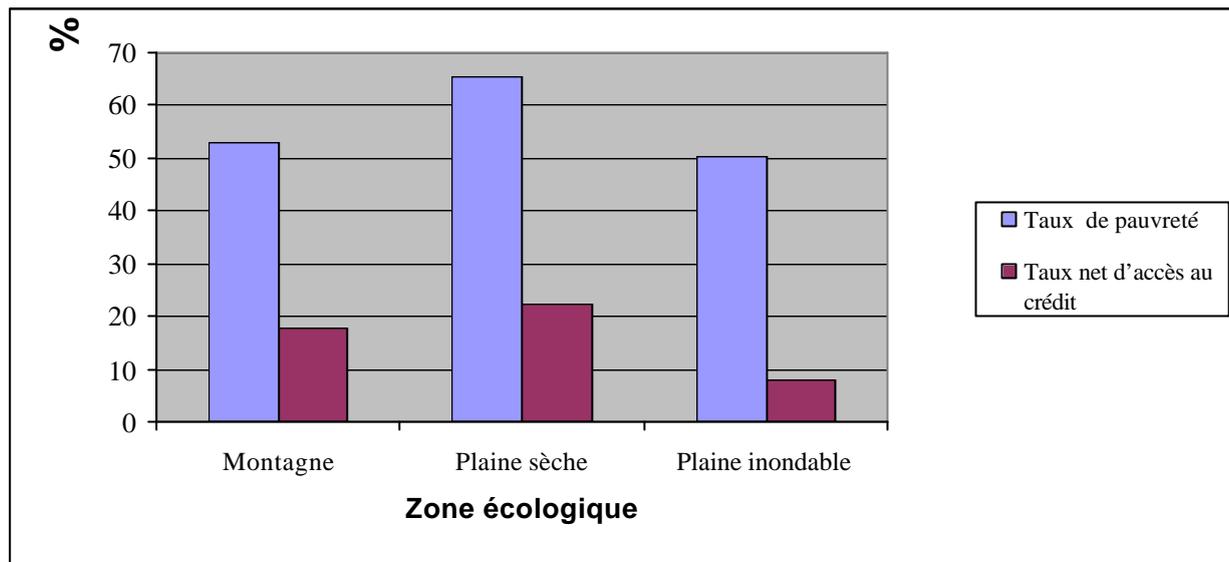
Les taux nets d'accès au crédit calculés par rapport aux ménages qui en ont fait la demande sont évalués à 15,7 pour l'Extrême Nord contre une moyenne nationale de 12,1%. Cette situation s'expliquerait par la multiplicité des groupements communautaires ayant des volets épargne crédits dans leurs activités (Caisses populaires, GIC, associations diverses, etc.) ainsi qu'à l'existence dans la région de plusieurs ONG et projets accordant des financements aux micro projets générateurs de revenus. Ce taux moyen de 15,7% cache en réalité des différences selon le niveau de vie des ménages, le milieu et la zone écologique.

En effet, les pauvres ont relativement moins accès au crédit d'investissement que les non pauvres lorsqu'ils en demandent. Il en est de même des citadins par rapport aux ruraux. Les pauvres possèdent moins souvent de garantie exigée pour ces types de crédits et la plupart des financements sont réservés aux activités du monde rural.

En comparant la situation entre les zones écologiques, il apparaît que le taux net d'accès au crédit d'investissement croît avec le taux de pauvreté (Graphique 4.1). Il pourrait s'agir des conditions plus favorables que les organismes de crédit accordent aux régions les plus défavorisées. Ainsi, les ménages habitant la zone de plaine inondable accèdent moins aux crédits que les habitants des zones de montagnes et de plaine sèche. Cependant, à l'intérieur de chaque zone écologique, ce sont les non pauvres qui y accèdent plus. Pour que les initiatives ou programmes actuels d'octroi de crédit pour soutenir les activités génératrices de revenus profitent prioritairement aux populations les plus démunies, des conditions de faveur envers ces derniers doivent être aménagées.

⁹ Voir Annuaire statistique du Cameroun 1998 ; page 192 , DSCN.

Graphique 4.1 Taux de pauvreté et taux net d'accès au crédit par zone écologique



Source : ECAM II, DSCN

Au moins 8 ménages demandeurs de crédits d'investissements sur 10 se voient refuser le crédit. A la lumière du tableau 4.3, les principales raisons de refus du crédit d'investissement demandé sont : l'absence de garantie et le manque d'appui dans les démarches. Ces raisons sont plus évoquées par les ménages pauvres que par les non pauvres car comme dit précédemment, ces derniers sont peu nombreux mais accèdent plus facilement au crédit lorsqu'ils en font la demande. L'absence de titre de propriété pour les terres et probablement pour d'autres biens durables possédés expliquerait le refus de crédit pour cause d'insuffisance de garantie. On remarque le fait que le problème de manque d'appui soit un peu plus fréquemment relevé que celui de l'insuffisance de garantie en zone de plaine inondable. Ceci laisse entrevoir les actions qu'il y a lieu de mener pour simplifier et vulgariser les procédures d'octroi des crédits d'investissement dans cette zone où même en présence de garantie suffisante, d'autres facteurs empêcheraient les ménages d'accéder aux crédits d'investissement.

Tableau 4.2 : Accessibilité au crédit d'investissement et à l'épargne

Région	Zone et milieu	CREDIT			EPARGNE			
		Demande (%)	% de ménages			% de ménages		
Extrême-Nord			Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
	Montagne	6,3	0,0	18,5	17,7	7,8	6,7	7,1
	Plaine sèche	4,5	11,2	55,4	22,4	5,9	14,2	9,9
	Plaine inondable	6,4	0,0	11,0	8,1	8,6	14,6	12,1
	Urbain	3,5	0,0	6,2	5,1	17,5	28,3	25,6
	Rural	6,0	7,6	20,5	16,5	6,7	8,5	7,6
	Total	5,8	7,3	19,4	15,7	7,3	11,5	9,6
CAMEROUN		8,7	8,7	13,1	12,1	26,3	41,4	36,9

Source : ECAM II, DSCN

Tableau 4.3 Raisons principales de refus de crédit (en %)

Région	Zone, milieu et niveau de vie	Garantie insuffisante	Nature de crédit	Manque d'appui	Autres
Extrême-Nord	Montagne	44,6	3,9	40,2	11,3
	Plaine sèche	39,9	1,6	33,1	25,3
	Plaine inondable	27,6	0,0	41,4	31,0
	Urbain	36,7	2,0	38,6	22,7
	Rural	37,7	2,0	38,7	21,5
	Pauvres	45,9	0,0	43,3	10,8
	Non pauvres	34,2	2,9	36,7	26,2
	Total	37,7	2,0	38,7	21,5
CAMEROUN		54,7	5,5	27,9	11,9

Source : ECAM II, DSCN

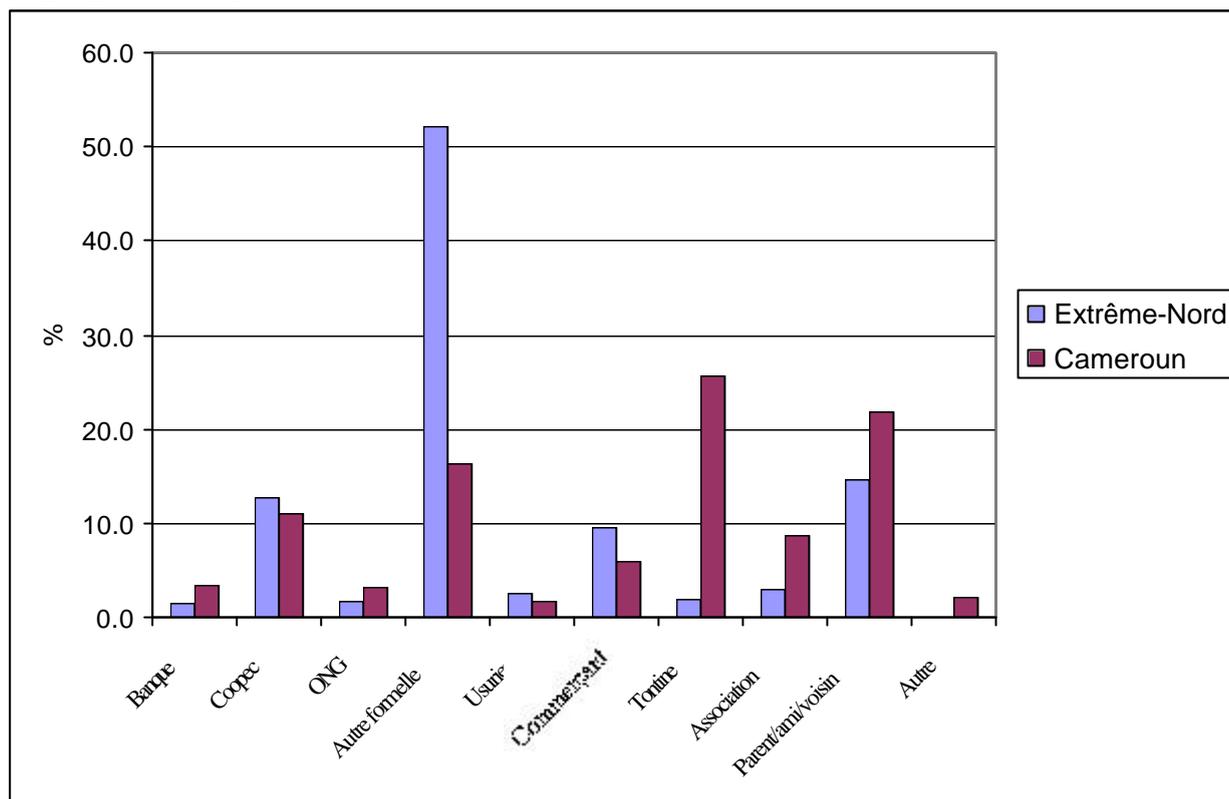
Les profils d'accès au crédit par les ménages de l'Extrême Nord et ceux de l'ensemble des ménages du Cameroun sont comparables. L'Extrême Nord se démarque néanmoins du reste du pays par la proportion particulièrement élevée de crédits destinés à la création d'unités de production par rapport à l'ensemble des crédits obtenus. Parmi les 56 000 crédits de production obtenus par les ménages de l'Extrême Nord, 9 sur 10 sont des crédits pour la création des unités de production ; ce type de crédit ne représente au niveau national que les deux tiers des crédits productifs octroyés aux ménages.

En 2001, les sources des crédits d'investissement obtenus dans la province de l'Extrême Nord sont surtout formelles. Ces structures comprennent les banques (1,6% des crédits), les coopératives d'épargne et de crédit (12,8%), les ONG (1,8%) et les caisses populaires ou de développement autogérées (52,1%). Il est à relever la place particulièrement importante de ce dernier type de structures. Ces caisses sont des groupements communautaires à but socioéconomique affiliés et encadrés par des COOPEC, des réseaux comme le CAMCUL, Crédit du Sahel, EPARGNE FESS, ou même par des organismes missionnaires à l'instar du Comité Diocésain de Développement (CDD).

Leur affiliation à ces structures agréées par l'Etat et clairement reconnues comme opérant dans le domaine de l'épargne et du crédit explique le caractère formel de leur existence. Des informations plus spécifiques portant sur ces types de groupements sont données au chapitre 8.

Les sources non formelles de crédit, moins importantes, ne sont pour autant pas à négliger dans cette région. Il s'agit des proches parents, amis et voisins (14,7% des crédits d'investissement octroyés aux ménages), des commerçants (9,6%), des associations (2,9%), des usuriers (2,6%) et des tontines (1,9%). La place des tontines et associations, et de l'entourage familial ou amical du ménage parmi les créneaux d'endettement est moins importante par rapport à l'ensemble du pays.

Graphique 4.2 : Répartition des crédits d'investissements en 2001 selon leurs sources



Source : ECAM II, DSCN

4.2.2 Accessibilité à l'épargne

A peine un ménage sur dix déclare avoir en son sein au moins un membre qui possède une épargne en 2001. Le taux de possession d'une épargne est trois fois plus élevé en ville qu'au village ; en outre, il est plus faible chez les montagnards que chez les ménages habitant la plaine ; et les ménages non pauvres ont une plus grande propension à épargner que les pauvres, surtout dans les zones de plaine.

L'Extrême Nord est la province où le pourcentage des ménages épargnants est le plus bas. La plaine inondable, zone ayant la plus faible incidence de pauvreté est celle où les ménages font plus d'effort pour épargner. Cependant la plaine sèche a le taux de pauvreté le plus élevé, mais n'a pas le plus bas taux de possession d'une épargne. Le comportement des ménages vis-à-vis de l'épargne dépendrait non seulement du niveau de vie, mais aussi d'autres facteurs tels que l'implantation du réseau des caisses populaires.

4.3 Pauvreté et gouvernance

Les questions liées à la gouvernance ont été traitées au cours de l'enquête ECAM II. Elles se rapportent principalement aux prestations de services dans les secteurs de la santé, de l'éducation et dans les transports routiers où des cas de corruption sont souvent cités.

L'ampleur de ces pratiques illégales est appréciée à travers la proportion des ménages ayant déclaré avoir payer involontairement des frais non réglementaires dans les services de l'éducation et de la santé (victimes de la corruption), et volontairement dans le cadre des contrôles routiers de police (acteurs de la corruption). Ces proportions calculées en se rapportant à l'ensemble des ménages et non aux seuls ménages usagers des services concernés représentent des taux bruts de corruption.

Tableau 4.4 : Pourcentage de ménages victimes et acteurs de la corruption selon le niveau de vie

Région	Zone et milieu	VICTIMES						ACTEURS		
		EDUCATION			SANTÉ			Pauvre	Non pauvre	Ensemble
		Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble			
Extrême-Nord	Montagne	0,9	4,8	2,7	0,8	1,4	1,2	1,5	5,8	3,9
	Plaine sèche	7,1	11,6	8,6	12,1	9,8	11,0	15,3	15,1	15,2
	Plaine inondable	5,8	7,2	6,5	6,4	12,8	10,1	14,1	12,6	13,2
	Urbain	12,1	10,8	11,3	17,5	15,5	16,0	13,6	13,5	13,6
	Rural	4,5	6,9	5,5	5,9	6,2	6,1	9,9	10,3	10,1
	Total	5,0	7,6	6,1	6,6	7,6	7,1	10,1	10,8	10,5
CAMEROUN		11,9	16,1	14,9	15,3	23,6	21,1	16,4	17,8	17,4

Source : ECAM II, DSCN

La proportion des ménages victimes de la corruption dans les secteurs de l'éducation et de la santé reste modérée par rapport à l'ensemble du pays où elle est 2 à 3 fois plus élevée. La corruption dont il s'agit ici concerne aussi bien de l'argent en espèces que des dons en nature, non réglementaires, involontairement offerts par l'utilisateur au prestataire de service relevant du secteur public ou privé. Moins d'un ménage sur 10 a déclaré avoir été victime de la corruption aussi bien dans le secteur de l'éducation que dans celui de la santé. Au niveau national, 24% des ménages se plaignent de la corruption dans les services de santé et 15% dans ceux de l'éducation. Le phénomène est beaucoup plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation ne touche ni plus particulièrement les pauvres, ni les non pauvres.

Quant aux acteurs de la corruption, le pourcentage des ménages ayant déclaré avoir volontairement payé des frais non réglementaires à des agents de maintien de l'ordre est d'environ 11% contre 17% pour l'ensemble du pays. Il est pratiquement le même aussi bien pour les ménages pauvres que non pauvres. Dans l'ensemble de la région, l'on compte plus d'acteurs que de victimes de la corruption. Les habitants de la zone montagneuse connaissent moins de corruption aussi bien en tant que victimes qu'acteurs.

Le fait d'être acteur ou victime de la corruption devrait en principe être décrié par les ménages. Lorsqu'on considère les raisons d'insatisfaction invoquées par ces ménages utilisateurs des services d'éducation, il apparaît que celles citées en premier lieu sont par ordre décroissant d'importance : le manque d'équipement, l'éloignement, la qualité du service, loin devant la cherté, les difficultés d'accès et le monnayage des services. Quant aux principales raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services de santé, l'on a : l'éloignement, le manque d'équipement, la qualité du service, le coût élevé, les difficultés d'accès et le monnayage des services. Ce classement général des raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services d'éducation et de santé retrace le profil observé en milieu rural.

Le monnayage des services d'éducation, apparemment rare dans la partie septentrionale du pays où moins d'un ménage sur 100 s'en plaint contre 4,1% dans l'ensemble du pays, est un phénomène essentiellement urbain. Quant au monnayage des services de santé, il est décrié par près de 2% des usagers, et quasiment inexistant en milieu urbain. Le phénomène de monnayage des services d'éducation et de santé paraît peu sensible au niveau de vie, car il touche aussi bien les pauvres que les non pauvres.

Tableau 4.5 Pourcentage des ménages usagers des services d'éducation selon les raisons d'insatisfaction

Principales raisons		Qualité			Trop éloigné			Manque d'équipement			Monnayage du service			Coût élevé			Accès difficile		
		Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
Extrême-Nord	Montagne	8,5	10,0	9,0	61,4	51,2	57,9	25,6	33,7	28,4	0,2	0,7	0,3	0,0	4,4	1,5	4,4	0,0	2,9
	Plaine sèche	41,7	13,5	32,2	23,7	29,8	25,7	25,7	34,4	28,6	0,0	0,0	0,0	5,5	10,5	7,2	0,3	0,6	0,4
	Plaine inondable	24,7	47,0	35,9	6,6	4,3	5,4	68,7	39,8	54,2	0,0	1,1	0,5	0,0	7,9	4,0	0,0	0,0	0,0
	Urbain	52,8	55,1	54,4	26,9	6,8	12,4	5,6	22,7	18,0	0,0	4,3	3,1	10,2	3,3	5,2	4,6	1,8	2,6
	Rural	24,0	22,0	23,3	34,4	29,0	32,4	36,8	37,7	37,1	0,1	0,2	0,1	1,8	8,0	4,1	1,7	0,0	1,1
	Total	24,7	25,2	24,9	34,2	26,9	31,4	36,0	36,2	36,1	0,1	0,6	0,3	2,0	7,6	4,2	1,8	0,2	1,2
CAMEROUN		33,6	38,2	36,6	26,7	20,4	22,6	23,4	22,5	22,9	1,6	5,4	4,1	6,0	3,3	4,3	2,1	1,7	1,9

Source : ECAM II, DSCN.

Tableau 4.6 Pourcentage des ménages usagers des services de santé selon les raisons d'insatisfaction

Principales raisons		Qualité			Trop éloigné			Manque d'équipement			Monnayage du service			Coût élevé			Accès difficile		
		Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
Extrême-Nord	Montagne	13,8	20,7	17,5	58,4	53,9	55,9	27,4	21,5	24,2	0,0	0,6	0,3	0,5	3,3	2,0	0,0	0,0	0,0
	Plaine sèche	19,4	19,6	19,5	41,7	43,5	42,4	19,2	9,5	15,3	6,3	0,0	3,8	2,5	27,4	12,4	5,6	0,0	3,4
	Plaine inondable	20,3	13,2	17,1	35,1	7,9	23,0	28,2	63,5	43,9	0,0	3,3	1,5	10,2	9,4	9,8	6,2	0,0	3,5
	Urbain	16,5	30,5	27,1	52,1	28,7	34,4	0,0	20,4	15,5	0,0	0,0	0,0	31,4	20,3	23,0	0,0	0,0	0,0
	Rural	18,4	16,1	17,4	42,8	32,9	38,4	25,9	37,4	31,0	2,0	1,7	1,9	4,7	10,6	7,3	4,6	0,0	2,5
	Total	18,4	17,3	17,9	43,0	32,6	38,2	25,3	35,9	30,2	1,9	1,6	1,8	5,4	11,4	8,2	4,5	0,0	2,4
CAMEROUN		22,5	20,3	21,2	36,3	30,9	32,9	19,1	23,6	21,9	2,0	2,9	2,5	13,1	17,2	15,7	3,9	2,2	2,8

Source : ECAM II, DSCN.

4.4 Allocation du temps des individus dans les ménages

L'allocation du temps des individus aux différentes activités est l'un des thèmes abordés pendant l'enquête complémentaire. A cette fin, on a administré à certains membres de ménages et en un seul passage, un questionnaire rétrospectif pour relever leurs activités quotidiennes et le temps qu'ils y consacrent.

Pour chaque personne âgée de 5 ans ou plus et membre d'un ménage échantillon, l'on a enregistré sur la base d'une nomenclature de 15 activités réparties en 4 groupes¹⁰ des informations sur :

- le nombre de jours ou de semaines consacrés à chaque activité listée au cours des trois derniers mois ;
- le nombre d'heures par activité effectuée chaque jour de la dernière semaine écoulée (période des 7 derniers jours).

L'analyse qui suit est faite sur les résultats relatifs aux sept derniers jours, dans la mesure où ceux relatifs aux trois derniers mois connaissent d'importants biais liés à la rétrospection (effet mémoire). Pour chaque groupe de personnes et activité(s) considérés :

- le taux de pratique en % désigne la proportion de personnes du groupe ayant fait l'activité au cours de la période de référence, dans l'ensemble des personnes de ce groupe ;
- Le temps par pratiquant est la moyenne des durées déclarées de cette activité uniquement parmi les personnes ayant pratiqué l'activité au cours de la période de référence ;
- Le temps moyen en heures est la moyenne des durées déclarées de cette activité au cours de la période, que les personnes du groupe aient pratiqué ou non l'activité.

Les résultats obtenus par catégorie de répondants figurent aux tableaux 4.7 à 4.9 ci-après (et A.4.1 à A.4.4 en annexe). En plus des effets de rétrospection, une autre limite des données utilisées porte sur le fait que le total des durées de l'ensemble des activités journalières excède souvent 24 heures en raison de la simultanéité de certaines activités, par exemple écouter la musique en faisant le ménage.

Le premier constat général découlant de ces résultats concerne la grande variabilité des taux de pratique et des durées moyennes consacrées par activité ou groupe d'activités, permettant de les hiérarchiser dans l'emploi de temps des populations. Ainsi, lorsque l'on s'en tient au pourcentage des pratiquants, les activités du groupe "sport, loisirs et repos" s'imposent avec un taux de pratique de 100%, suivies immédiatement des activités domestiques, et un peu plus loin des activités socioculturelles et scolaires ; les activités de production clôturent ce classement avec un taux moyen avoisinant 60%.

¹⁰ Le regroupement effectué dans le cadre de cette étude diffère de celui en 4 groupes utilisé dans une perspective d'étude des emplois du temps dans certains pays comme la France et qui distingue : le temps physiologique (sommeil, sieste, repas, apéritifs, cafés et thé, faire sa toilette, etc.), le temps professionnel et de formation (travail professionnel hors ou à domicile ou sur lieu de travail, trajets liés au travail, formation des étudiants, etc.), le temps domestique (cuisine, vaisselle, ménage, linge, gros travail domestique et de mise en ordre, etc.) et le temps libre (visites chez parents et connaissances, spectacles et autres sorties, conversations, participation religieuse, pratiques sportives, etc.). Voir à ce sujet les publications de l'INSEE sur les "Enquêtes emploi du temps".

Sous l'angle de la durée de pratique, le classement par ordre décroissant est le suivant: le groupe "activités de sport, loisirs et repos", suivi des "activités domestiques" talonné par le groupe "activités de production", et enfin les "activités socioculturelles et scolaires".

Lorsque l'on détaille les activités, le taux de pratique dans l'Extrême Nord varie de 1% pour les études scolaires qui ne concernent que peu de jeunes dans cette région sous-scolarisée, à 100 % en ce qui concerne le repos et le sommeil qui sont des activités presque inéluctables pour tout être humain. Le taux de 1% est dû à la période d'enquête (mai/juin) qui ne correspondait pas à une activité scolaire intense.

Il convient de procéder à un examen des activités par groupe afin de déceler d'éventuelles ressemblances ou des différences susceptibles d'éclairer la question de spécialisation de certaines sous-populations et de répartition des rôles sociaux se traduisant par exemple par la dévolution de certaines tâches aux hommes, aux femmes, ou aux enfants.

4.4.1 Les activités de production

Il s'agit des activités de production des biens et services, qu'elles soient rémunérées ou non. Elles comprennent le travail productif rémunéré, le travail productif effectué pour compte propre ou comme patron et le travail d'apprenti ou d'aide familial.

Ces activités productrices sont pratiquées par 58% de la population. Le taux de pratique est plus élevé chez les pauvres (63%) que chez les non pauvres (54%), et ceci quelle que soit la zone écologique considérée. Toutefois, chez les pauvres, il s'agit beaucoup plus du travail non rémunéré tandis que chez les non pauvres il s'agit surtout du travail salarié. L'évolution du taux de pratique croît avec l'âge jusqu'à 55 ans et fléchit ensuite. Cette évolution selon l'âge est la même quel que soit le sexe, le taux de pratique étant plus élevé chez les hommes que chez les femmes (66% de pratiquants hommes contre 50 % femmes). Quant au milieu de résidence, le taux de pratique est plus élevé chez les ruraux - le chômage y étant marginal- que chez les citadins.

Le temps moyen par pratiquant est évalué dans l'ensemble de la région à 27,5 heures par semaine. Il correspond au sixième de la durée d'une semaine. Il est en dessous de la durée moyenne de travail dans l'administration publique qui est de 40 heures par semaine. Quel que soit le niveau de vie, l'écart observé n'est pas significatif (26 heures chez les pauvres et 29,5 heures chez les non pauvres).

Le temps moyen par pratiquant suit la même évolution selon l'âge et le sexe que le taux de pratique. Les hommes exercent beaucoup plus les activités salariées ou indépendantes, les femmes s'adonnent un peu plus à des activités économiques non rémunérées. Elles sont généralement des aides familiales ou des apprenties non rémunérées.

En milieu urbain, le temps moyen consacré par pratiquant est de 34 heures. Celui-ci est plus élevé qu'en milieu rural (26 heures). Cependant, le temps moyen par pratiquant observé en zone montagneuse essentiellement rurale est proche de celui en milieu urbain. Cela se justifierait par l'éloignement des populations de cette zone des terres fertiles où celles-ci pratiquent l'agriculture. L'écart en terme de niveau de vie n'est pas important quel que soit le milieu considéré.

4.4.2 Les activités domestiques

Le groupe d'activités dites domestiques comprend les tâches courantes telles que la préparation ou la cuisson des repas ; la recherche d'eau, de bois de chauffe, de charbon et de sciure ; le nettoyage, la vaisselle, la garde et les soins accordés aux enfants de bas âge, les courses du ménage; les autres travaux domestiques.

Ces activités concernent presque toute la population de la province avec un taux de pratiquant de 98% en moyenne.

Le temps moyen par pratiquant est évalué dans la région à 28 heures par semaine, comme pour les activités de production. Il ne varie pas significativement selon le niveau de vie, le milieu de résidence et la zone écologique. Cependant, des différences significatives sont observées selon l'âge et le sexe. Les femmes consacrent plus de temps aux activités domestiques que les hommes ; respectivement 37,3 heures contre 18,8 heures. Le temps moyen croît avec l'âge jusqu'à 55ans et baisse ensuite chez les femmes. Chez les hommes, il baisse progressivement avec l'âge jusqu'à 54 ans et augmente ensuite.

Tableau 4.7 : Temps alloué (en heures) par groupe d'activités selon le sexe et l'âge de l'individu au cours des 7 derniers jours

Caractéristiques		Groupe d'activités							
		Production		Act. domestiques		Act. socioculturelles		Sport, loisirs et repos	
Sexe	Groupe d'âge	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants
Masculin	Moins de 15 ans	19,5	43	19,2	98	17,86	83	124,6	100
	15-34 ans	31,0	77	19,4	97	14,75	94	109,1	100
	35-54 ans	38,1	89	17,0	98	12,53	94	103,1	100
	55 ans et +	30,2	78	18,1	98	13,04	90	112,6	100
	Total	28,9	66	18,8	98	15,15	90	114,5	100
Féminin	Moins de 15 ans	18,1	39	28,9	98	13,75	88	119,0	100
	15-34 ans	28,0	51	43,6	100	10,74	94	95,9	100
	35-54 ans	30,0	65	42,0	100	11,29	91	95,9	100
	55 ans et +	30,5	52	33,5	99	13,19	88	109,6	100
	Total	25,7	50	37,3	99	12,04	91	105,1	100
Total	Moins de 15 ans	18,9	42	23,8	98	15,83	85	121,9	100
	15-34 ans	29,7	64	31,9	99	12,70	94	102,3	100
	35-54 ans	34,1	75	31,2	99	11,85	93	99,0	100
	55 ans et +	30,3	66	23,9	98	13,09	89	111,5	100
	Total	27,5	58	28,0	98	13,61	90	109,9	100

Source : EC-PREPAFEN, DSCN.

Tableau 4.8 Temps alloué en heures par groupe d'activités selon la zone écologique et le niveau de vie au cours des 7 derniers jours

Caractéristiques		Groupe d'activités							
		Production		Act. domestiques		Act, socioculturelles		Sport, loisirs et repos	
Zone écologique	Niveau de vie	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants
Montagneuse	Pauvres	33,9	74	25,0	99	10,3	82	107,1	100
	Non pauvres	35,3	65	26,6	99	11,0	88	103,3	100
	Ensemble	34,6	69	25,8	99	10,7	85	105,2	100
Plaine sèche	Pauvres	23,9	57	26,2	99	14,2	91	113,2	100
	Non pauvres	26,6	49	28,3	98	14,4	96	110,9	100
	Ensemble	24,8	53	27,0	99	14,3	94	112,3	100
Plaine inondable	Pauvres	18,6	63	31,1	96	17,2	84	112,4	100
	Non pauvres	24,4	50	30,7	99	14,2	93	111,0	100
	Ensemble	21,7	55	30,9	98	15,4	90	111,6	100
Total	Pauvres	26,0	63	27,3	98	13,9	87	111,2	100
	Non pauvres	29,5	54	28,7	98	13,3	93	108,5	100
	Ensemble	27,6	58	28,0	98	13,6	90	109,9	100

Source : EC- PREPAFEN, DSCN.

Tableau 4.9 Temps alloué en heures par groupe d'activités selon le milieu et le niveau de vie au cours des 7 derniers jours

Caractéristiques		Groupe d'activités							
		Production		Act. domestiques		Act, socioculturelles		Sport, loisirs et repos	
Milieu de résidence	Niveau de vie	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps par pratiquant	% de pratiquants
Urbain	pauvres	34,0	46	29,3	98	17,8	95	106,9	100
	non pauvres	35,1	43	28,0	97	20,4	96	105,7	100
	Total	34,7	44	28,4	97	19,6	96	106,1	100
Rural	pauvres	25,7	69	27,1	99	13,6	84	111,5	100
	non pauvres	28,8	62	28,8	99	11,9	90	109,0	100
	Total	27,0	65	27,9	99	12,8	87	110,3	100
Total	pauvres	26,0	63	27,3	98	13,9	87	111,2	100
	non pauvres	29,5	54	28,7	98	13,3	93	108,5	100
	Total	27,6	58	28,0	98	13,6	90	109,9	100

Source : EC- PREPAFEN, DSCN.

4.4.3 Les activités socioculturelles et scolaires

Il s'agit des activités non permanentes qui ont trait à la participation aux réunions organisées, à des événements familiaux ou communautaires, à des cérémonies rituelles et aux activités scolaires.

La grande majorité des populations de la région (90%) pratiquent des activités de ce groupe. Selon le niveau de vie, les pauvres sont moins impliqués aux activités socioculturelles et scolaires qui par ailleurs sont plus pratiquées en milieu urbain qu'en milieu rural. Elles sont de même plus pratiquées en zone de plaine où existent les principales villes de la province. Les villes ont en effet une meilleure dotation en infrastructures sociales et culturelles (écoles, salles de cinéma et de spectacles divers, etc.).

Le temps moyen par pratiquant est de 13,6 heures dans l'ensemble pour ce groupe d'activités. Il ne varie pas significativement selon le niveau de vie, le sexe, et la zone écologique. Toutefois en milieu urbain, le temps alloué par pratiquant est de 19,6 heures contre 12,8 pour le milieu rural.

4.4.4 Les activités de sport, loisirs et repos

Il s'agit des activités sportives, de tourisme, d'information par les médias, du temps de repos et du sommeil. Les activités de ce groupe sont inévitables par tout être humain en raison du sommeil et/ou du repos qui s'imposent chaque jour. Le temps moyen alloué pour ce groupe d'activité par individu est de 110 heures par semaine.

En définitive, l'analyse de l'allocation du temps par les populations montre que pour ce qui est des activités productives, les pauvres allouent la grande partie de leur temps aux activités de production non rémunérées et aux activités domestiques alors que les non pauvres qui résident pour la plupart en milieu urbain allouent la grande partie de leur temps aux activités rémunérées. Il n'existe pas de véritable spécialisation par rapport au sexe, mais plutôt une collaboration complémentaire entre les deux sexes.

4.5 Modes de prise de décisions dans les ménages

L'enquête EC-PREPAFEN s'est penchée sur les modes de prise de décision dans les ménages. Ont été abordées : la gestion des revenus, la prise de décision par rapport aux besoins sociaux de base (santé, scolarisation des enfants, nutrition, logement,...), à la participation à la vie communautaire (adhésion à une association, l'appartenance religieuse) et à la fécondité.

4.5.1 Gestion des revenus

Nombreux sont les ménages qui tirent leurs revenus du travail de la terre exercé pour compte propre ou comme aide familial agricole. Les transferts reçus en nature ou en espèces constituent dans l'ensemble la deuxième source de revenus la plus déclarée, en particulier pour les femmes. Viennent ensuite l'élevage et le commerce. Les autres sources de revenus étant déclarées de façon marginale. Ces quatre sources sont prédominantes quel que soit le niveau de vie. Parmi, les pauvres, le travail de la terre constitue la source de revenu la plus déclarée pour les hommes (87,7%). Il en est de même pour les non pauvres.

Dans l'écrasante majorité des cas, c'est l'homme qui seul décide de l'utilisation non seulement de ses propres revenus, mais aussi de ceux de son/ses conjoint(s). Les hommes seraient généralement plus autoritaires dans les ménages non pauvres comme le montre le tableau 4.11. Par exemple, parmi les chefs de ménages et leurs conjoints, 87,4% d'hommes pauvres et 77,5% de femmes pauvres affirment que c'est l'homme seul qui gère leurs revenus issus du travail de la terre. Chez les non pauvres, ces pourcentages sont respectivement de 93,7 et 86,4%.

Tableau 4.10 Pourcentage de chefs de ménages et de leurs conjoints selon les sources de revenus

Sources de revenus	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Salaires	10,3	1,0	5,3	14,5	3,6	8,7	12,6	2,4	7,1
Travail de la terre	87,7	41,2	62,6	75,7	28,4	50,8	81,2	34,4	56,3
Produits d'élevage	46,3	18,3	31,3	36,1	11,5	23,2	40,8	14,7	26,9
Tontine/cotisation	9,0	12,6	10,9	5,6	6,8	6,2	7,2	9,5	8,4
Épargne	4,9	7,2	6,1	4,1	6,2	5,2	4,5	6,6	5,6
Pension, assurance	0,4	0,2	0,3	0,7	1,0	0,9	0,5	0,6	0,6
Loyers et rentes perçus	0,4	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5	0,5	0,2	0,4
Commerce	15,8	27,0	21,8	14,7	25,4	20,4	15,2	26,1	21,0
Transferts reçus	25,3	40,6	33,5	23,0	34,3	29,0	24,1	37,2	31,1
Crédit	3,0	0,8	1,8	1,0	0,7	0,8	1,9	0,8	1,3
Autres	9,0	19,1	14,4	20,3	25,0	22,8	15,0	22,2	18,9

Source : EC- PREPAFEN, DSCN.

Tableau 4.11 Pourcentages de répondants (chefs de ménages et conjoints) affirmant l'autorité absolue de l'homme selon la source de revenus

Sources de revenus	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salaires	87,4	86,1	94,8	80,7	92,1	82,4
Travail de la terre	87,4	77,5	93,7	86,4	90,6	78,1
Produits d'élevage	85,6	70,8	94,2	90,7	89,6	76,5
Tontine/cotisation	63,4	49,2	94,2	87,8	76,3	62,5
Épargne	27,1	54,3	100,0	93,1	62,7	71,4
Pension, assurance	79,7	63,9	100,0	55,0	92,6	39,2
Loyers et rentes perçus	84,7	100,0	94,3	100,0	90,8	100,0
Commerce	87,9	36,9	90,6	64,4	89,2	51,3
Aides reçues	86,8	53,7	95,6	62,8	91,3	58,2
Crédit	68,3	9,6	100,0	14,3	77,0	11,8
Autres	79,7	42,9	90,6	53,3	87,3	49,0

Source : EC- PREPAFEN, DSCN.

4.5.2 Santé, éducation, alimentation, et logement

En dehors des choix en matière de consommation alimentaire pour lesquels la femme décide souvent seule ou en concertation avec l'homme, elle ne participe que très faiblement aux autres décisions. Les autres décisions importantes concernant le ménage relèvent de l'homme seul, généralement chef de ménage. Il s'agit des décisions relatives au recours thérapeutique, à la scolarisation des enfants et au logement. Ce constat est fait aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

Tableau 4.12 Pourcentage des chefs de ménages affirmant l'autorité absolue de l'homme

Type de décision	Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Recours thérapeutique	89,6	85,9	87,7	89,7	85,8	87,7	89,7	85,8	87,7
Scolarisation des enfants	91,8	83,1	87,3	92,3	82,7	87,4	94,1	85,5	89,8
Choix alimentaires	38,5	34,8	36,7	53,5	51,5	52,5	46,7	44,0	45,3
Construction d'un logement	88,1	85,3	86,7	87,4	84,1	85,7	87,8	84,6	86,2
Lieu d'habitation	86,3	84,9	85,6	82,8	82,8	82,8	84,4	83,7	84,1
Adhésion à une association	71,9	59,3	65,7	73,5	66,0	69,7	72,8	63,0	67,9
Descendance	16,4	14,8	15,6	20,1	12,8	16,4	18,4	13,7	16,0
Calendrier des naissances	15,4	9,8	12,6	16,6	12,0	14,2	16,1	11,0	13,5
Appartenance religieuse	64,8	59,1	62,0	74,9	66,3	70,6	70,3	63,1	66,7

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

4.5.3 Vie communautaire et fécondité

Dans près de 7 ménages sur 10, c'est l'homme qui décide de l'adhésion à une association ou de l'appartenance à un groupe religieux. Dans les ménages non pauvres, l'autorité de l'homme est plus poussée par rapport aux ménages pauvres dans la prise de décisions d'appartenance à un groupe religieux.

S'agissant des décisions sur le nombre et le calendrier des naissances du couple, l'homme et la femme croient majoritairement à la volonté divine. La jeune femme analphabète mariée connaît peu les méthodes contraceptives modernes ; d'où les difficultés de succès des programmes de planning familial dans la région.

En définitive, si le lien entre le mode de prise de décision au sein du ménage et son niveau de vie n'apparaît pas clairement, on ne saurait nier les effets bénéfiques que pourrait avoir la prise de décision concertée entre les membres du ménage. L'autorité de l'homme en matière de prise de décision au sein du ménage serait surtout dictée par les us et coutumes de la région.

V. ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE

Ces aspects sont de plus en plus utiles aujourd'hui dans le cadre des approches dites participatives pour savoir ce que pensent les populations et les intervenants dans la définition et la mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté. C'est dans ce contexte que l'on s'est intéressé de savoir à quoi les chefs de ménages attribuent leur situation et quelles actions ils proposent pour réduire la pauvreté. Cette perception des causes de la pauvreté et des actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie a été complétée par leur opinion sur l'évolution de leurs conditions de vie dans le temps, par rapport à leurs parents et sans comparaison à une référence pré-établie.

5.1 Perception des causes de la pauvreté

Le tableau 5.1 résume les principales causes de la pauvreté évoquées par les chefs de ménages. Il permet de constater que le profil de la perception des causes de la pauvreté à l'Extrême Nord ne dépend pas du niveau de vie. Par ordre d'importance, on note que près d'un chef de ménage sur cinq attribue la pauvreté à l'absence de l'emploi; ces réponses émanent essentiellement des ménages urbains. Ensuite, la baisse ou l'insuffisance des revenus se positionne comme la seconde cause citée de la pauvreté dans la région. L'absence de la terre, le faible niveau d'instruction et la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques constituent des causes de pauvreté jugées comparables (en moyenne 1 chef de ménage sur 10 a retenu une de ces causes).

Il existe une forte corrélation entre certaines de ces causes. L'absence de l'emploi concerne à la fois l'emploi salarial et l'emploi indépendant. On peut donc penser que la non disponibilité de la terre lui est directement liée dans la mesure où cette ressource permet de créer son propre emploi. De même, l'absence des routes contraint dans certaines zones les agriculteurs à se contenter de la production de l'autosubsistance, l'accès au marché pour la vente du surplus étant très difficile. Dans cette province plus particulièrement, les revenus sont malheureusement bas même chez les agriculteurs désenclavés disposant de la terre, à cause des conditions climatiques qui rendent aléatoires les productions.

Tableau 5.1 Répartition des ménages selon les causes déclarées de la pauvreté par niveau de vie (%)

Causes de la pauvreté	Niveau de vie		
	Pauvre	Non pauvre	Total
1. Absence d'emploi	17,1	20,3	18,8
2. Faible niveau d'instruction	11,8	11,4	11,6
3. Absence de troupeau	11,0	8,4	9,6
4. Absence de la terre	11,9	11,7	11,8
5. Absence de route	7,5	9,1	8,4
6. Paresse ou sorcellerie	6,4	6,4	6,4
7. Corruption/mauvaise gestion	9,6	12,1	11,0
8. Baisse/ insuffisance de revenus	19,5	16,1	17,6
9. Autres causes	5,2	4,5	4,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II ; DSCN

La place que l'insuffisance du capital humain occupe dans le renforcement des capacités à saisir les opportunités de générer des revenus semble perçue, puisqu'un chef de ménage sur dix attribue la pauvreté au faible niveau d'instruction. La pertinence de cette cause s'observe effectivement dans certaines grandes entreprises locales qui sont obligées de recruter du personnel hors de la province à cause du manque de compétences nécessaires dans la région. L'évocation de la cause liée au facteur « manque de troupeau » est un élément fondamental qui traduit bien la place que doivent avoir les actions de dotation de certains ménages démunis en patrimoine initial pour leur permettre de se prendre en charge.

Ces résultats convergent avec ceux des consultations participatives de mars/avril 2000 et janvier 2002. Lors de ces consultations, les questions d'enclavement et de manque d'eau ont bien été déclarées comme étant les premières causes de la pauvreté dans la province ; les résultats ci-dessus les confirmeraient, dans la mesure où l'absence de l'emploi indépendant et la baisse ou l'insuffisance des revenus n'en seraient que des corollaires.

5.2 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie

D'après les ménages, les quatre actions prioritaires susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie concernent l'accès au crédit, la création des emplois, l'accès aux soins médicaux et la construction des points d'eau. Après ces actions, devraient suivre par ordre d'importance l'accès à l'éducation, la garantie des justes prix aux produits agricoles et le désenclavement des zones rurales.

On note également que le niveau de vie semble avoir peu d'influence sur la perception des actions d'amélioration des conditions de vie. Les quatre actions prioritaires citées ci-dessus ont été retenues dans cet ordre aussi bien par les ménages pauvres et non pauvres.

Tableau 5.2 Répartition des ménages selon les actions d'amélioration des conditions de vie (%)

Actions d'amélioration des conditions de vie	Niveau de vie		
	Pauvre	Non pauvre	Total
1. Créer des emplois	12,0	13,5	12,8
2. Faciliter l'accès à l'instruction	12,0	10,4	11,1
3. Bitumer les routes	8,4	8,2	8,3
4. Faciliter l'accès aux soins médicaux	13,1	12,0	12,5
5. Faciliter l'accès aux logements	1,4	1,2	1,3
6. Construire des points d'eau	13,0	11,3	12,1
7. Lutter contre la corruption	4,7	6,1	5,5
8. Assurer la sécurité des personnes et des biens	3,1	3,7	3,4
9. Garantir les prix des produits agricoles	9,9	7,5	8,6
10. Meilleure répartition des richesses	5,5	3,3	4,3
11. Revaloriser les salaires	0,7	1,2	1,0
12. Faciliter l'accès au crédit	14,0	16,5	15,4
13. Autres actions	2,1	5,1	3,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II ; DSCN

L'analyse des actions ci-dessus citées montre une certaine interrelation des différents facteurs défavorables aux activités menées par les ménages. Dans leur effort de production, ils semblent être limités par l'accès au crédit et à la ressource en eau. La construction des petits barrages de retenues d'eau dans cette région devrait permettre de pallier à l'insuffisance de la pluviométrie. Si l'accès aux services sociaux de base est une conséquence du manque ou de l'insuffisance des revenus, l'enclavement et les prix non rémunérateurs constituent des barrières à l'accroissement de la production.

5.3 Perception de l'évolution des conditions de vie

La perception subjective de l'évolution des conditions de vie déclarée par les chefs de ménages a trait à la comparaison que ces derniers se font de leur situation en 2001 par rapport à celle de leurs parents et à celle qu'ils vivaient en 1996.

La position du chef de ménage ne résume pas toujours celles de tous les membres du ménage, mais cette perception rapide que l'on ne voulait pas alourdir en interrogeant tous les membres des différents ménages donne une tendance qui à priori ne saurait trop s'éloigner de celle que l'on obtiendrait en étendant les interviews à tous les membres des ménages.

Tableau 5.3 Répartition des ménages selon la perception de l'évolution de leurs conditions de vie

Zone écologique	Par rapport aux parents (%)				Par rapport à 1996 (%)			
	Mieux qu'eux	Comme eux	Moins qu'eux	ne sait pas	Mieux qu'eux	Comme eux	Moins qu'eux	ne sait pas
Plaine sèche	24,7	36,2	36,9	2,2	13,7	23,3	55,5	8,0
Montagne	14,8	48,3	29,6	7,3	11,3	18,5	64,2	6,0
Plaine inondable	20,3	38,8	40,6	0,2	25,4	18,9	51,0	4,6
EXTREME-NORD	19,8	41,4	35,3	3,5	16,4	20,2	57,2	6,2
CAMEROUN	33,6	23,5	38,2	4,7	17,3	17,4	54,1	11,2

Source : ECAM II ; DSCN

A l'examen du tableau 5.3, la perception des conditions de vie des populations de l'Extrême Nord en 2001 en comparaison à celles de leurs parents révèle que 35,3% de ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que leurs parents, alors que 3,5% de ménages n'ont pas pu faire la comparaison. Malgré les difficultés réelles des ménages à vivre décemment, 61,2% déclarent vivre au moins comme leurs parents. Au niveau national, ce pourcentage est de 57,1. Cette différence serait plus imputable au statu-quo (41,4% contre 23,5%) qu'à l'amélioration proprement dite des conditions de vie (19,8% contre 33,6%).

Si la comparaison avec les parents semble un peu plus facile (il s'agit des générations différentes), celle entre les années 1996 et 2001 est un peu plus difficile à cause non pas de l'effet mémoire, mais du fait qu'il s'agit d'un passé récent avec une différence moins nette. Plus de la moitié des ménages de l'Extrême Nord estiment vivre moins bien en 2001 qu'en 1996. En 1996, la province de l'Extrême Nord était déjà parmi les plus pauvres du Cameroun. Comme elle occupe le dernier rang en 2001, on peut comprendre effectivement qu'il y ait eu très peu d'amélioration des conditions de vie dans cette région. A peine 16% de ménages déclarent vivre mieux qu'en 1996 et 20% considèrent que leur situation reste inchangée. Au niveau national, les résultats de la comparaison des conditions de vie des ménages entre 1996 et 2001 ne s'écartent pas beaucoup du profil observé à l'Extrême Nord.

La province a effectivement connu ces dernières années beaucoup d'inondations, une insuffisance plus importante de la pluviométrie et d'autres fléaux comme l'envahissement des oiseaux granivores qui ont occasionné un important déficit céréalier, notamment lors de la campagne agricole 1997/98. Les difficultés de la filière coton¹¹ sont venues s'ajouter à cette liste de facteurs défavorables pour, semble-t-il, détériorer davantage les conditions de vie des populations de la région.

5.4 Perception des conditions de vie

Les chefs de ménage ont également répondu à la question de savoir s'ils pensaient que leur ménage était pauvre ou non. Sans distinction de niveau de vie ni de région géographique, près de 9 chefs de ménages sur dix pensent qu'ils dirigent des ménages pauvres (tableau 5.4).

Tableau 5.4. Pourcentage de ménages selon les statuts de pauvreté monétaire et subjective

REGION	Niveau de vie subjectif Niveau de vie monétaire	Pensez-vous que votre ménage est pauvre ?		
		Oui	Non	Ne sait pas
EXTREME-NORD	Pauvres	88,8	9,6	1,6
	Non pauvres	85,2	11,4	3,5
	Ensemble	87,2	10,4	2,4
CAMEROUN	Pauvres	92,8	6,0	1,2
	Non pauvres	84,5	11,8	3,7
	Ensemble	87,0	10,0	3,0

Source : ECAM II ; DSCN

Ces résultats révèlent plutôt le caractère relatif de la pauvreté. C'est pourquoi parmi les populations qui déclarent vivre mieux que leurs parents ou mieux en 2001 par rapport à 1996, beaucoup se déclarent pauvres (respectivement 81,2% et 82,9% pour l'Extrême Nord). Malgré ces caractères relatifs, le pourcentage de ménages qui se déclarent pauvres reste plus élevé chez les ménages pauvres du point de vue monétaire que chez les ménages non pauvres ; au-delà du niveau des chiffres, les tendances semblent donc avoir été bien définies tant dans l'approche monétaire que subjective.

¹¹ Voir chapitre 1, paragraphe 1.3

VI. PAUVRETE ET ENVIRONNEMENT

6.1 Milieux comme facteur de progrès

Le niveau de vie d'un groupe subit les influences des milieux physique et humain dans lesquels il évolue. Ces influences doivent être prises en compte séparément. Pour ce qui concerne la province de l'Extrême Nord, le milieu naturel se caractérise par des conditions pas toujours favorables à son développement.

Le climat de type soudano-sahélien qui y prévaut est caractérisé par une mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps ; des températures relativement basses en décembre-janvier et très élevées en mars-avril. Le vent dominant pendant les périodes de basses températures est l'Harmattan. Ces variations climatiques ont des conséquences sur la productivité et la production de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La santé humaine et animale subit également les effets négatifs de ces variations climatiques. La production céréalière fluctue d'année en année, avec une tendance en dents de scie. L'absence du couvert végétal entraîne une diminution considérable des pâturages. Les ressources halieutiques diminuent du fait de la faiblesse des précipitations. Certaines maladies respiratoires et infectieuses sont endémiques.

L'ouest de la province est dominé par une ceinture montagneuse fortement peuplée, les Monts Mandara. Ceux qui y vivent doivent descendre dans les plaines chercher des parcelles à cultiver. On y rencontre plusieurs types de sols : les sols sableux, favorables à la culture du sorgho et de l'arachide ; les sols limoneux et riches en alluvions le long des cours d'eau, favorables à la culture du coton, du sorgho, et de la patate douce ; et les vertisols, favorables à la culture du mouskouari ou sorgho de contre saison.

La végétation est variée. On y rencontre beaucoup d'espèces animales sauvages allant de la girafe au lion en passant par l'antilope, le cob de Buffon, le damalisque, etc. Les espèces les plus nuisibles pour les plantes sont les éléphants qui migrent hors du Parc National de Waza en saison des pluies et un large éventail d'oiseaux granivores, notamment les quelia quelia.

Le facteur humain qui est diversifié et abondant (voir chapitre I) devrait s'ajouter à la dotation en facteurs naturels pour transformer les opportunités de revenus en revenus.

Le passage de facteur à ressource n'est pas automatique. Cela suppose que sur le plan social, des transformations nécessaires soient acceptées et réalisées. En l'occurrence, il s'agit d'accepter de changer, d'apprendre et de s'adapter. Si l'on peut comprendre qu'une agriculture de subsistance puisse satisfaire facilement les besoins d'une population de très petite taille dans un système de troc, il est aussi aisé d'accepter que les méthodes culturelles traditionnelles propres à ce type d'agriculture ne puissent plus suffire pour une production en masse en vue de faire face aux besoins alimentaires d'une population plus nombreuse. L'adoption des nouvelles méthodes culturelles peut nécessiter de longues formations, qui sont cependant indispensables pour utiliser le milieu comme facteur de progrès. Ceci illustre le rôle de l'éducation.

L'égalité d'accès aux ressources et aux facteurs de production entre les hommes et les femmes est aussi primordial. Les disparités entre les sexes ne sont pas seulement inéquitables mais conduisent également à des résultats économiquement inefficaces qui engendrent une croissance plus lente et des niveaux de vie faibles.

Les données recueillies dans de nombreux pays indiquent que les disparités entre les hommes et les femmes quant à l'accès aux ressources et à leur contrôle sont associées systématiquement à un moindre accès aux services de santé et d'éducation pour les femmes, et que cela conduit à une participation moins optimale à l'activité économique (Elson 1991 (a) ; Anker 1998).

Des études au niveau macro-économique ont également confirmé que les femmes possédant une meilleure éducation contribuent à créer de meilleures conditions de vie en réduisant la mortalité infantile, en faisant baisser la fécondité et en améliorant la situation nutritionnelle des enfants (Hill et King 1995; Klasen 1999; Smith et Haddad 1999). D'autres données indiquent l'importance que l'impact de l'inégalité des sexes quant à l'enseignement secondaire a sur la croissance économique, notamment qu'une augmentation de 1% de la participation des femmes dans l'enseignement secondaire correspond à 0,3 pour cent d'augmentation des revenus par personne (Dollar et Gatti, 1999).

Pour transformer les milieux en facteurs de progrès dans la province, la société doit réduire le poids de certaines traditions qui pèsent sur la contribution de la femme au développement, et prendre en charge la gestion de l'environnement afin de l'entretenir pour éviter sa dégradation et limiter au strict minimum ses effets négatifs. Le second paragraphe de ce chapitre qui traite de Poids des traditions et genre fait le point sur le constat des différentes formes de discriminations que les femmes subissent. Le troisième paragraphe revient sur la gestion de la ressource terre dans le cadre de ses affectations à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Cette partie examine en même temps l'épineuse question de la déforestation.

6.2 Poids des traditions et genre

La pauvreté touche généralement plus les femmes que les hommes. L'une des explications serait les discriminations résultant de certaines coutumes et pratiques traditionnelles jugées rétrogrades. La scolarisation des jeunes filles a par exemple longtemps été considérée comme sans importance par certaines croyances qui n'ont alors privilégié que celle des garçons réduisant les opportunités des filles à s'insérer sur le marché du travail, surtout dans les emplois salariés. Egalement, l'accès au principal facteur de production qu'est la terre se fait par héritage dont sont exclues les femmes dans certains groupes ethniques. Certaines coutumes exercent ainsi sur la femme des pesanteurs de toutes sortes qui freinent son épanouissement et la maintiennent de façon quasi-permanente dans une situation de vulnérabilité.

L'étude sur les coutumes et pratiques jugées rétrogrades à l'égard de la femme vise à déterminer l'influence de ces dernières sur le statut de pauvreté. On a retenu dans ce cadre les ménages pratiquant ces coutumes selon la déclaration de leur chef. Cette déclaration a été privilégiée en raison de l'influence du chef de ménage dans la prise de décision en son sein. Les causes de ces pratiques sont examinées ainsi que le jugement que les chefs de ménages leur portent, que leur ménage soit pratiquant ou non.

6.2.1 Pauvreté et pratiques jugées rétrogrades

Douze pratiques coutumières courantes dans la province (voir tableau 6.1) ont été abordées à l'occasion de l'enquête complémentaire à l'ECAM II. Une caractérisation des ménages selon qu'ils s'y adonnent ou non a été effectuée.

6.2.1.1 Vue générale de la situation

Il ressort de l'analyse que des douze pratiques évoquées, les plus répandues sont celles qui touchent en premier lieu les femmes et qui tendent à les marginaliser. Les quatre coutumes les plus pratiquées sont celles qui interdisent aux filles et aux femmes d'exercer certains métiers réservés aux hommes, de se rendre dans certains milieux publics, de consommer certains types d'aliments et de prendre la parole dans certains milieux.

Plus de 63 % des ménages s'adonnent à chacune de ces coutumes qui ont des conséquences sur la santé de la femme et son activité. Avec moins de la moitié des ménages pratiquant, l'on retrouve dans l'ordre: le travail des enfants de moins de 15 ans, l'interdiction à la femme d'avoir et/ou de gérer une importante somme d'argent, la désignation rare des filles comme héritières, le mariage précoce ou forcé et les mutilations sexuelles des jeunes filles

Le niveau de vie ne discrimine pas assez nettement les ménages par rapport à la pratique de la plupart des coutumes étudiées. Quelques-unes font cependant exception. Il s'agit d'abord de l'interdiction faite à la femme d'avoir et/ou de gérer une importante somme d'argent : près de 66 % de ménages pauvres s'adonnent à cette pratique contre environ 21 % de non pauvres. Il s'agit ensuite des mutilations sexuelles où le taux de ménages pratiquants non pauvres est plus de 10 points supérieur à celui des ménages pauvres. Il s'agit enfin de la préférence pour les ménages de scolariser davantage les garçons au détriment des filles. Ici, l'écart entre les taux de ménages pratiquants pauvres et non pauvres est d'environ 10 points en faveur des ménages non pauvres.

Tableau 6.1 Incidence des pratiques et coutumes dites «rétrogrades » dans les ménages selon le niveau de vie des ménages

	% de ménages pauvres victimes	% de ménages non pauvres victimes	% de ménages victimes
Interdiction à la femme d'exercer certains métiers réservés aux hommes.	69,7	64,9	67,0
Interdiction aux filles/femmes de se rendre dans certains endroits/milieux publics	63,9	67,8	66,1
Interdiction à la femme de consommer certains types d'aliments	67,6	62,7	65,0
Interdiction à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics	68,0	60,7	63,9
Travail des enfants de moins de 15 ans au lieu d'aller à l'école	43,3	39,0	40,8
Interdiction à la femme d'avoir/de gérer une importante somme d'argent	65,8	21,1	38,9
Désignation rare des filles/femmes comme héritières	41,4	31,3	35,8
Refus d'inscrire les filles dans de grandes classes	34,6	28,6	31,2
Préférence pour les familles à scolariser davantage les garçons	33,7	23,8	27,5
Mariages précoces des jeunes filles	28,7	26,1	27,2
Mariages forcés des jeunes filles	15,2	17,1	16,4
Mutilations sexuelles féminines	8,3	19,2	15,4

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

6.2.1.2 Incidence de la pauvreté et pratiques jugées rétrogrades

Hormis les mutilations sexuelles de la femme, l'interdiction à la femme de se rendre dans certains milieux/endroits publics et dans une certaine mesure les mariages forcés des jeunes filles, l'incidence de la pauvreté est en moyenne plus élevée dans les ménages qui s'adonnent aux pratiques jugées rétrogrades.

Tableau 6.2 Incidence de la pauvreté et pratiques jugées rétrogrades (en %)

Pratiques ou coutumes	Incidence de la pauvreté dans les ménages où la pratique est observée	Incidence de la pauvreté dans les ménages où la pratique n'est pas observée
Interdiction à la femme d'avoir/de gérer une importante somme d'argent	67,4	22,3
Désignation rare des filles/femmes comme héritières	51,2	40,4
Interdiction à la femme de consommer certains types d'aliments	49,6	44,1
Refus d'inscrire les filles dans de grandes classes	48,1	41,3
Préférence pour les familles à scolariser davantage les garçons	46,3	34,6
Interdiction à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics	46,3	38,5
Interdiction à la femme d'exercer certains métiers réservés aux hommes.	45,4	40,0
Travail des enfants de moins de 15 ans au lieu d'aller à l'école	44,7	40,4
Mariages précoces des jeunes filles	43,6	40,6
Interdiction aux filles/femmes de se rendre dans certains endroits/milieux publics	41,5	45,7
Mariages forcés des jeunes filles	34,8	38,1
Mutilations sexuelles féminines	18,8	38,1

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Une analyse d'ensemble nous permet d'évaluer l'importance de chaque pratique jugée rétrograde sur le niveau de vie, et de déceler d'éventuelles liaisons entre ces pratiques et certaines caractéristiques sociodémographiques. Le graphique 6.1 présente une analyse en correspondance multiple (ACM), effectuée sur les 16 variables à savoir les 12 pratiques rétrogrades et le niveau de vie comme variables actives ; le milieu de résidence, la zone écologique, l'alphabétisation comme variables illustratives nous permet en limitant notre analyse aux 3 premiers facteurs de déceler trois grandes tendances :

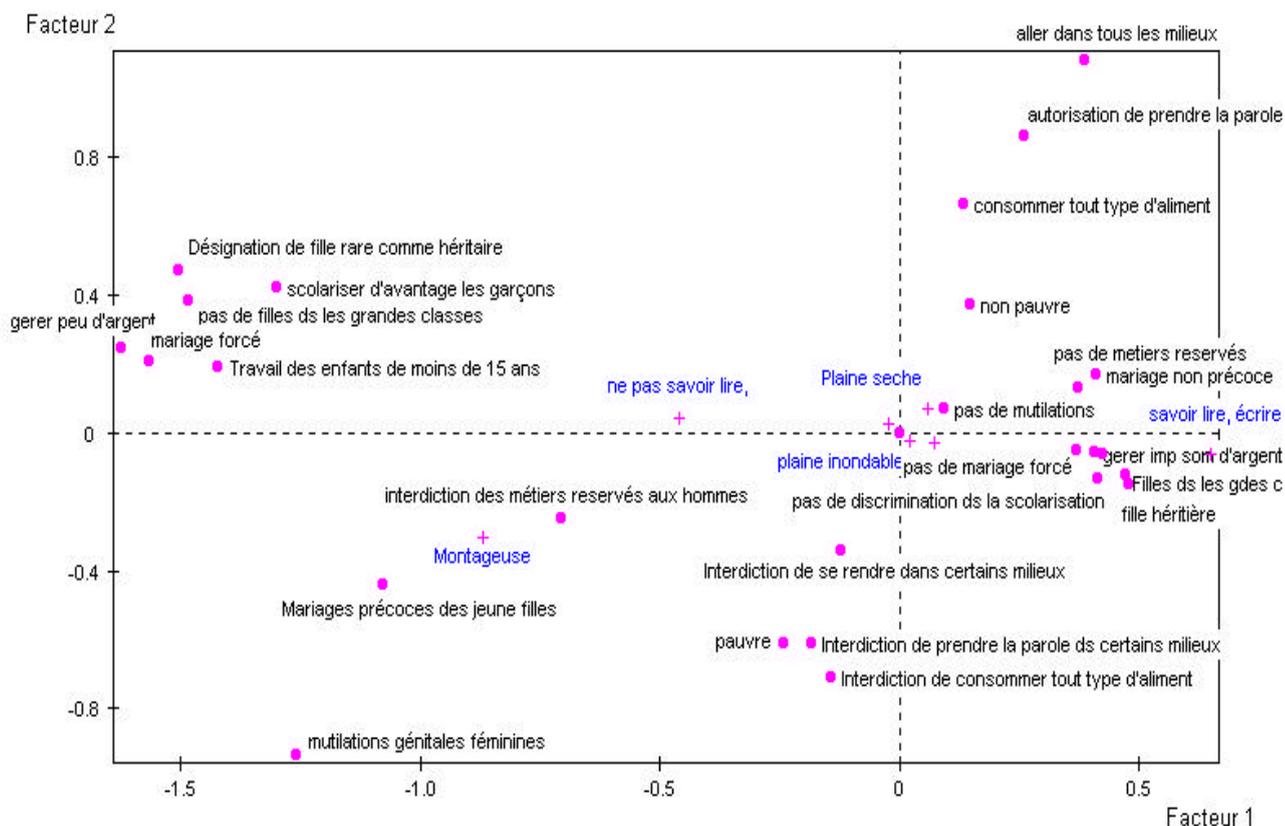
Premièrement, nous observons que certaines pratiques liées entre elles ont une dimension monétaire. Elles seraient mises en œuvre par les ménages pour réduire le poids des charges qui pèsent sur eux. Ces pratiques permettent au ménage de maintenir leur niveau de vie courant et de ne pas chuter plus bas. Dans cette lignée nous citons celles qui contribuent à réduire les charges des ménages en matière d'éducation et le travail des enfants de moins de 15 ans (qui sont exclus de l'école) ; ces derniers pouvant apporter des ressources financières supplémentaires dans le ménage. C'est une pratique aussi bien répandue chez les pauvres que chez les non pauvres (environ 40% de ménages concernés). Toujours dans cette lignée, les mariages précoces et les mariages forcés des jeunes filles ont deux effets : celui de réduire la charge en terme de nombre de personnes dans le ménage et celui de procurer des ressources notamment par le biais de la dot. Ces deux pratiques sont aussi bien répandues chez les pauvres que chez les non pauvres.

Enfin on peut citer dans cette rubrique, les pratiques qui peuvent être liées au genre mais qui en réalité sont destinées à maintenir le niveau de vie du ménage. Ce sont, la désignation rare des filles comme héritières, la préférence pour scolariser les garçons au détriment des filles et le refus d'inscrire les filles dans les grandes classes. En effet, sur le plan traditionnel, le patrimoine de la fille ou femme est un patrimoine qui sera géré par son futur époux. Il s'agit donc pour certains ménages de sacrifices consentis dont ils ne tireront pas profit. Il faut souligner que la distinction des ménages pour ce premier groupe de pratique peut s'opérer par le niveau d'alphabétisation du chef de ménage.

Nous constatons ensuite que certaines pratiques n'ont qu'une liaison faible avec le niveau de vie des ménages. Celles-ci ont un poids traditionnel important. Il s'agit de l'interdiction à la femme d'aller dans certains endroits réservés, de l'interdiction faite à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics et de l'interdiction de consommer certains types d'aliments.

Enfin, le troisième groupe de pratiques est celui dont l'existence a une influence sur le niveau de vie des populations. On retrouve dans cette catégorie : l'interdiction à la femme d'exercer des métiers réservés aux hommes, l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent (bien que celle-ci soit peu répandue par rapport à la première) et la préférence pour les familles de scolariser davantage les garçons. Les deux premières pratiques discriminatoires obstruent les potentialités économiques de la femme. La troisième quant à elle limite tout simplement les capacités des femmes, réduisant ainsi la contribution de ces dernières dans la lutte contre la pauvreté.

Graphique 6.1 : Pratiques jugées rétrogrades et niveau de vie



S'agissant des variables illustratives introduites dans l'analyse, on constate qu'elles ne sont pas liées aux pratiques jugées rétrogrades. Comme nous l'avons dit plus haut, seul le niveau d'alphabétisation est lié à la survenue de certaines pratiques dans les ménages. Quant au milieu de résidence et à la zone écologique on n'observe aucune liaison importante avec les pratiques discriminatoires.

Les origines des pratiques et le jugement que les chefs de ménages leur portent sont aussi des éléments d'appréciation du lien entre ces pratiques et le niveau de vie des populations.

6.2.1.3 Causes des « pratiques jugées rétrogrades » et jugement des populations

De l'analyse des causes de la pérennité de pratiques jugées rétrogrades dans l'Extrême Nord, trois grandes tendances se dégagent.

La religion et la tradition sont les justifications les plus fréquentes de bon nombre de pratiques. Il s'agit notamment de l'interdiction faite à la femme de se rendre dans certains milieux réservés, de l'interdiction d'exercer certains métiers réservés aux hommes, de la désignation rare des filles comme héritières, de l'interdiction faite aux femmes de prendre la parole dans certains milieux, des mutilations génitales et de l'interdiction faite aux femmes de consommer certains aliments. Ces pratiques sont jugées pour la plupart comme normales ou laissent dans une certaine mesure les chefs de ménages indifférents.

L'égoïsme, l'excès de pouvoir des hommes est aussi un autre facteur de pérennisation des pratiques coutumières rétrogrades pour la plupart des ménages. Ce facteur est renforcé par la passivité des femmes notamment en ce qui concerne les mariages précoces et les mariages forcés de jeunes filles.

Enfin, pour un certain nombre de pratiques, les causes de la pérennisation actuelle ne sont ni d'ordre religieux, ni traditionnel. Elles ne relèvent non plus ni de l'égoïsme des hommes, ni de la passivité des femmes, mais dépendent d'autres motifs qui n'ont pas été identifiés par les populations interrogées. Il s'agit du travail des enfants, de la préférence de scolariser davantage les garçons, de l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent et de l'interdiction faite aux femmes d'exercer certains métiers réservés aux hommes. On voit apparaître dans cette liste des pratiques qui ont une dimension économique. Ainsi, le travail des enfants pourrait être le reflet d'une situation où les parents, dans l'impossibilité de couvrir les dépenses d'éducation de leur progéniture, les amènent à travailler pour contribuer aux dépenses du ménage. La préférence pour les ménages de scolariser davantage les garçons entre aussi dans cet état de cause, ainsi que le refus d'inscrire les filles dans les grandes classes. L'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent constitue sans doute dans cette rubrique la pratique la plus difficile à justifier au vu du rôle économique que la femme peut jouer dans la société.

Tableau 6.3 Répartition des ménages selon les origines et le jugement des pratiques jugées rétrogrades

Pratiques ou coutumes rétrogrades	Causes des pratiques "rétrogrades"						Jugement			
	Religion, tradition	Egoïsme, excès de pouvoir	Immaturité, fragilité des femmes	Passivité des femmes	Autres	Total	Normal	Anormal	Indifférent	Total
Travail des enfants de moins de 15 ans au lieu d'aller à l'école	20,2	6,4	0,1	1,8	71,5	100,0	9,6	78,8	11,7	100,0
Mutilations génitales féminines	89,8	4,3	0,6	1,6	3,7	100,0	22,8	56,3	20,9	100,0
Mariages précoces des jeunes filles	55,8	12,9	3,1	6,7	21,4	100,0	23,8	69,6	6,5	100,0
Mariages forcés des jeunes filles	35,9	35,1	1,7	7,9	19,4	100,0	12,3	84,5	3,1	100,0
Désignation rare des filles/femmes comme héritières	71,8	17,0	3,3	4,9	3,0	100,0	48,4	40,3	11,3	100,0
Interdiction aux filles/femmes de se rendre dans certains endroits/milieus publics	82,0	10,5	1,6	2,5	3,4	100,0	74,1	21,3	4,6	100,0
Interdiction à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics	69,5	18,1	5,3	3,2	3,9	100,0	68,8	29,9	1,3	100,0
Interdiction à la femme d'avoir/de gérer une importante somme d'argent	12,9	36,8	21,5	7,0	21,8	100,0	57,7	39,0	3,3	100,0
Interdiction à la femme de consommer certains types d'aliments	79,7	7,0	1,5	2,9	8,9	100,0	58,7	35,2	6,1	100,0
Interdiction à la femme d'exercer certains métiers réservés aux hommes.	43,4	10,2	31,8	3,5	11,0	100,0	71,4	25,8	2,8	100,0
Préférence pour les familles à scolariser davantage les garçons	28,5	23,7	6,4	4,6	36,8	100,0	17,1	72,8	10,1	100,0
Refus d'inscrire les filles dans de grandes classes	28,2	24,3	5,5	3,3	38,6	100,0	24,5	67,6	7,8	100,0

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

En résumé, l'analyse des pratiques et coutumes jugées rétrogrades dans l'Extrême Nord montre que certaines parmi celles-ci, sont non seulement des entraves aux libertés de certaines franges de la population, mais constituent également des freins à l'amélioration des conditions de vie.

Des actions de sensibilisation doivent être menées en vue d'amener les populations qui s'adonnent à ces pratiques pour qu'elles les abandonnent. De telles actions doivent impliquer les autorités religieuses et traditionnelles car la religion et la tradition figurent au rang des causes de la pérennité de certaines de ces pratiques.

Aussi, le Gouvernement devrait mettre en œuvre des actions pour garantir à la femme un niveau de formation scolaire adéquate et lui assurer un accès au capital nécessaire pour le développement d'activités économiques.

6.3 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le niveau de vie est à la fois lié à l'interaction entre les capacités des individus et les possibilités offertes par l'environnement naturel dans lequel ils vivent. Un environnement naturel favorable peut faciliter l'amélioration des conditions de vie des populations, et dans le cas contraire inhiber même les efforts accomplis par ces dernières. Réciproquement, la gestion que font les populations d'une région comme l'Extrême Nord de leur environnement naturel est susceptible d'avoir des effets à moyen et à long terme sur leurs conditions de vie.

Nous nous intéresserons dans cette partie à la manière dont ces populations gèrent leur environnement en relation avec leur niveau de vie.

6.3.1 Mode de gestion de l'environnement

La rudesse du climat dans l'Extrême Nord ainsi que la modestie de l'hydrographie et de la végétation sont diversement ressenties selon la zone écologique. Ce qui fait que dans certaines localités, les communautés ou les ménages ont pensé à des mécanismes de gestion de l'environnement plus ou moins organisés. Cette gestion de l'environnement porte par exemple sur la lutte contre la déforestation du fait de l'abattage anarchique des arbres déjà en quantité insuffisante, la mauvaise utilisation des points d'eau et la destruction des récoltes par les animaux.

6.3.1.1 Gestion communautaire de l'environnement

On constate que dans certaines localités, les populations adoptent un mode de gestion communautaire de l'environnement. En effet, 56,1% des ménages de la province ont affirmé connaître l'existence de zones spécialisées dans leur localité. Les terres y sont le plus souvent réparties en zone de pâturage, de culture, de forêt pour la collecte de bois, et de pêche. L'existence des zones de ressources paraît plus fréquente dans la plaine inondable puis, en zone montagneuse que dans la plaine sèche. Si en zone montagneuse il se pose un problème de rareté de terres cultivables, les populations étant obligées de gérer au mieux les piémonts et autres vallées fertiles, la zone de plaine inondable est très propice à l'agriculture et à l'élevage.¹²

La répartition des terres en zones de ressources est également un mode d'organisation beaucoup plus rural qu'urbain. Dans les villes, la gestion des espaces du domaine public relève principalement des communes et des administrations publiques.

¹² D'où les risques élevés de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Tableau 6.4 Pourcentage de ménages : connaissant l'existence de zones de ressources, selon le type de mesures de gestion des zones, selon le principal contrôleur ou gestionnaire des zones et selon l'accès des étrangers aux zones de ressources.

	Zone écologique									Extrême-Nord		
	Montagnaise			Plaine Sèche			Plaine Inondable					
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Répartition des terres en zones spécialisées	-	55,2	55,2	13,2	58,8	49,1	41,6	68,2	64,8	23,3	60,1	56,1
Type de zone de ressources												
Pâturages	-	54,2	54,2	13,2	58,8	49,1	41,6	68,2	64,8	23,3	59,7	55,8
Cultures	-	54,0	54,0	12,9	53,1	44,5	41,6	67,1	63,9	23,0	57,6	53,9
Forêt ou collecte de bois	-	38,3	38,3	2,4	29,3	23,6	40,6	49,3	48,2	15,9	38,9	36,5
Pêche	-	11,1	11,1	1,2	6,2	5,1	41,6	50,0	48,9	15,5	21,3	20,6
Autres zones	-	1,6	1,6	0,4	2,5	2,0	4,3	10,5	9,7	1,8	4,5	4,2
Type de mesures de gestion prises												
Règles d'accès aux zones	-	60,1	60,1	54,4	76,6	75,3	78,3	77,8	77,8	69,5	70,7	70,6
Surveillance des zones	-	78,8	78,8	44,4	75,1	73,4	92,6	80,4	81,4	74,9	78,3	78,2
Renouvellement des ressources	-	35,5	35,5	13,9	58,4	42,1	36,8	26,5	32,8	35,5	29,0	33,2
Principal contrôleur/gestionnaire des zones												
Autorité traditionnelle	-	45,5	45,5	8,9	50,4	41,6	24,2	55,2	51,3	14,3	49,8	46,0
Autorité moderne	-	5,2	5,2	0,5	1,1	1,0	17,5	11,2	12,0	6,5	5,8	5,9
Autre autorité désignée	-	0,8	0,8	2,7	5,3	4,7	41,6	66,4	63,3	16,5	21,6	21,1
Autre non désigné	-	3,6	3,6	0,8	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,5	1,9	1,8
Accès des étrangers aux zones réservées												
Oui	-	33,8	33,8	9,9	48,1	40,0	37,7	42,1	41,6	19,7	40,4	38,2
Non	-	21,4	21,4	3,3	10,7	9,1	4,0	26,0	23,3	3,5	19,7	18,0

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Pour une bonne partie des ménages, des règles d'accès aux zones de ressources sont définies et des mesures de surveillance établies (les autorités traditionnelles en assurant principalement l'application). Cependant, peu de chefs de ménages déclarent observer des efforts en matière de renouvellement de ressources dans leur localité.

Ceci confirme l'opinion selon laquelle la région de Extrême Nord, déjà naturellement défavorisée, court un risque de dégradation rapide de son environnement du fait de l'avancée du désert et d'un rythme d'exploitation de ressources naturelles supérieur à celui de la régénération. Les actions de reboisement telles l'opération Sahel vert, la création et l'entretien de forêts communautaires et bien d'autres qui ont été mises en œuvre par le passé méritent d'être redynamisées. Il est à cet effet regrettable qu'un organisme public comme l'ONADEF n'ait pas pu relever les défis de gérer et de redynamiser les ressources naturelles de la zone.

6.3.2 Gestion de l'environnement au sein des ménages

Les différents modes de gestion de l'écosystème sont abordés par rapport au niveau de vie des ménages.

6.3.2.1 Mode de gestion de la terre et mode de culture

Le premier constat fait au cours de l'étude est que la majorité des ménages disposent de terres (seulement 9,9% de ménages déclarent ne pas avoir de terre propre). Mais, un sur trois de ces ménages seulement déclare aménager leurs terres en zones réservées. La différence entre les ménages pauvres et non pauvres n'est significative qu'en milieu urbain et en zone montagneuse (avec 50,3% de ménages pauvres qui aménagent leurs terres contre 29,1% de non pauvres). Toujours par rapport à la zone écologique, la plaine sèche constitue la région où très peu d'intérêt est accordé par les ménages à la gestion en zone réservée de leur terre (12,5 % de ménages contre 37,8 en zone montagneuse et 48,9 en plaine inondable).

Par ailleurs, moins de la moitié des ménages déclarent pratiquer la jachère. Le manque d'espace constitue la raison principale de la non mise en pratique de cette technique (53% de ménages), ceci surtout chez les pauvres. Dans un ménage sur trois non pauvres, on déclare ne pas connaître l'utilité de cette technique.

Tableau 6.5 Gestion de la terre et pratique de la jachère (en % de ménages)

	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Pauvres	Non pauvres	Total
	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total			
Existence des espaces réservés sur les terres du ménage	37,1	20,8	26,2	35,6	32,1	33,7	35,7	31,3	33,4
Pratique de la jachère	8,5	11,4	10,6	50,9	43,2	46,7	48,0	38,8	42,8

Source : EC-PREPAFEN; DSCN

6.3.2.2 Conservation de l'écosystème : problématique de la déforestation

Le bois fait partie des ressources rares dans cette partie du pays. Cependant, il constitue pour beaucoup de ménages le principal combustible. Pourtant, la présence d'arbres est susceptible de limiter la poussée du désert. Comme le montre le tableau ci-dessous, seulement 1,5% des ménages n'utilisent pas le bois de chauffage. L'achat de bois constitue le principal mode d'acquisition en milieu urbain que ce soit chez les pauvres ou les non pauvres, tandis qu'en milieu rural le ramassage et l'abattage constituent les principaux modes d'acquisition de bois.

Tableau 6.6 Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du bois de chauffage (en %)

	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Pauvres	Non pauvres	Total
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total			
N'en utilise jamais	7,8	7,1	7,3	0,4	1,2	0,9	0,9	2,0	1,5
Achat	89,1	87,6	88,0	18,4	23,1	20,9	23,2	32,0	28,1
Ramassage	0,8	1,4	1,3	59,4	48,8	53,7	55,4	42,3	48,1
Abattage	2,3	1,0	1,3	21,9	25,4	23,7	20,5	22,0	21,4
Autre	0,0	2,8	2,0	0,0	1,5	0,8	0,0	1,7	0,9

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Malheureusement, le déboisement observé peut souvent être l'œuvre maladroite de l'homme. Environ un ménage sur deux déclare avoir observé des feux de brousse dans les localités où il réside ; ceci beaucoup plus en milieu rural (58,4% de ménages) et en zone montagneuse (74,2%). C'est aussi en milieu rural, où les ménages déclarent observer les feux de brousses, qu'on constate qu'ils doivent parcourir d'importantes distances pour acquérir du bois.

Tableau 6.7 Répartition en % des ménages selon la distance moyenne au lieu d'acquisition du bois de chauffage

	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Moins d'1 km	84,6	84,1	84,2	21,2	24,4	22,9	25,2	32,2	29,1
1 a 2 km	11,4	6,9	8,1	37,2	28,7	32,6	35,6	25,8	30,2
3 a 5 km	3,9	1,9	2,4	26,0	31,9	29,2	24,6	28,0	26,5
6 a 10 km		2,9	2,1	11,3	7,7	9,4	10,6	7,1	8,6
Plus de 10 km		2,9	2,1	4,2	5,8	5,1	4,0	5,4	4,8
Non concerné		1,4	1,0		1,5	0,8		1,5	0,8

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

S'il est difficile de combattre la déforestation par la lutte contre les feux de brousse dont les causes sont multiples, l'utilisation d'autres sources de combustibles pourrait être une alternative efficace. Les foyers améliorés, les fours ou cuisinières solaires et les produits pétroliers constituent de telles possibilités. Les foyers améliorés sont bien connus des populations (64,3% des ménages), ce qui n'est pas le cas des fours ou cuisinières solaires car seulement 13,7% des ménages déclarent être au courant de leur existence.

Tableau 6.8 Pourcentage des ménages connaissant certaines alternatives au bois comme mode de cuisson

	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Cuisson par foyers améliorés	85,3	85,6	85,5	60,2	62,9	61,7	61,9	66,1	64,3
Cuisson par fours ou cuisinières solaires	18,4	31,1	27,51	9,3	14,3	12,0	9,9	16,6	13,7

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Ainsi, parmi les ménages qui déclarent connaître le mode de cuisson par foyers améliorés, la grande majorité est prête à l'utiliser. Quant aux fours et cuisinières solaires, déjà peu connus, à peine un ménage sur trois parmi ceux qui connaissent cette alternative serait prêt à l'utiliser. S'agissant des produits pétroliers (gaz et pétrole) très peu de ménages se déclarent prêts à en utiliser.

Tableau 6.9 Pourcentage des ménages disponibles pour utiliser ou utilisant déjà quelques modes de substitution au foyer traditionnel à bois

Zone	FOYERS AMELIORES			FOURS/CUISINIÈRES			PRODUITS PÉTROLIERS		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Montagneuse									
Disponibles	70,1	74,9	72,9	28,1	32,9	31,0	13,7	30,9	23,8
Non disponibles	27,8	23,7	25,3	71,9	65,2	67,9	73,4	60,8	66,0
Utilisant déjà	2,1	1,5	1,7	0,0	1,9	1,1	12,9	8,3	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Plaine sèche									
Disponibles	84,9	79,1	82,2	36,3	45,6	40,7	44,2	46,2	45,1
Non disponibles	14,5	17,0	15,7	63,7	54,4	59,3	25,3	22,4	24,0
Utilisant déjà	0,6	3,9	2,1				30,5	31,4	30,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Plaine inondable									
Disponibles	86,3	67,8	74,9	55,7	46,1	49,8	60,7	58,1	59,1
Non disponibles	10,7	20,5	16,8	44,3	53,9	50,2	37,4	38,8	38,3
Utilisant déjà	3,1	11,7	8,4	0,0	0,0	0,0	1,9	3,1	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble									
Disponibles	80,2	73,6	76,5	38,6	40,8	39,8	38,0	44,3	41,5
Non disponibles	18,1	20,8	19,6	61,4	58,5	59,8	45,1	42,9	43,9
Utilisant déjà	1,8	5,5	3,9		0,7	0,4	16,9	12,8	14,6
Total	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Les ménages déclarant ne pas être prêts à recourir à ces alternatives évoquent comme principales raisons l'ignorance par rapport à leurs modes traditionnels et leur coût relativement élevé.

Tableau 6.10 Principales raisons de non utilisation de quelques alternatives au foyer traditionnel à bois (en %).

Zone	FOYERS AMELIORES			FOURS/CUISINIERS			PRODUITS PETROLIERS		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Montagne									
Cher	22,8	36,9	30,6	6,6	18,7	13,4	53,0	56,4	54,8
Indisponible	15,9	8,3	11,7	0,5	6,4	3,8	2,8	6,7	4,9
Ne sait pas utiliser	61,3	42,6	51,0	90,8	70,5	79,3	44,2	29,9	36,5
Autre	0,0	12,3	6,8	2,1	4,5	3,5	0,0	7,1	3,8
Plaine sèche									
Cher	19,5	7,0	13,1	9,8	11,7	10,6	27,7	23,8	26,0
Indisponible	14,1	3,7	8,8	9,4	7,2	8,4	3,9	4,4	4,1
Ne sait pas utiliser	50,6	73,2	62,1	76,2	72,6	74,7	63,3	57,3	60,6
Autre	15,8	16,0	15,9	4,6	8,6	6,3	5,2	14,5	9,2
Plaine inondable									
Cher	0,0	26,3	19,9	8,0	23,0	18,1	10,2	14,3	12,9
Indisponible	46,3	13,9	21,8	16,6	7,4	10,4	14,7	7,6	10,2
Ne sait pas utiliser	53,7	59,8	58,3	75,4	68,0	70,4	75,0	78,1	77,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble									
Cher	18,2	26,7	23,3	8,2	18,3	13,8	38,1	38,2	38,2
Indisponible	20,1	9,1	13,6	7,2	6,9	7,0	5,6	6,6	6,2
Ne sait pas utiliser	56,8	55,1	55,8	81,9	70,2	75,5	55,1	49,3	51,9
Autre	4,9	9,0	7,4	2,7	4,5	3,7	1,1	5,8	3,7

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

A propos des efforts de régénération des forêts au niveau des ménages, seulement trois ménages sur dix disent avoir planté au moins un arbre fruitier au cours des douze derniers mois et presque autant déclarent avoir planté un arbre non fruitier. Il y a lieu de s'en réjouir et d'encourager de telles initiatives individuelles. Au niveau provincial, les pauvres déclarent en moyenne avoir fait un peu plus d'effort dans ce sens que les non pauvres. Ce constat est vérifié aussi bien en zone montagneuse qu'en zone de plaine inondable, mais pas dans la plaine sèche. Le pourcentage de ménages ayant planté des arbres non fruitiers décroît avec l'incidence de la pauvreté par zone écologique. Il est en effet plus faible en zone de plaine sèche et plus élevé dans la plaine inondable.

Tableau 6.11 Pourcentage de ménages ayant planté au moins un arbre au cours des douze derniers mois

Zone	Arbres fruitiers			Arbres non fruitiers		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Montagneuse	41,1	35,8	38,0	32,3	22,6	26,6
Plaine sèche	21,4	25,7	23,4	17,3	25,8	21,3
Plaine inondable	30,3	15,1	20,9	43,5	25,4	32,4
Ensemble	30,5	26,1	28,1	29,4	24,4	26,6

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

VII. EMPLOIS DU SECTEUR INFORMEL

Le concept de secteur informel a toujours fait l'objet de controverses dans les études statistiques et économiques. On s'accorde à reconnaître qu'il est le refuge des pauvres qui en période de crise économique y crée un nombre important d'emplois. L'enquête 1.2.3 réalisée au Cameroun en 1993 a révélé que pour la seule ville de Yaoundé, ce secteur occupait près de 125 000 personnes. L'enquête ECAM II et l'Enquête complémentaire retiennent comme faisant partie de ce secteur, toute unité de production n'ayant pas un numéro de contribuable et ne tenant pas une comptabilité formelle. La tenue d'une comptabilité formelle est satisfaite lorsqu'il y a un enregistrement permanent des entrées et sorties d'argent et de marchandises, de manière à pouvoir établir à tout instant un bilan et un compte d'exploitation.

Les premiers résultats de l'enquête ECAM II ont montré que par rapport à 1996, le niveau de pauvreté au Cameroun a reculé de 13 points en cinq ans. Cependant, la province de l'Extrême Nord reste l'une des plus pauvres du Cameroun, avec une incidence de pauvreté de 56,3% contre une moyenne nationale de 40,2%. Dans cette province, les personnes vivant dans les ménages dont le chef est travailleur du secteur privé informel constituent la couche de la population la plus vulnérable avec un taux de pauvreté supérieur à 61%. Cette catégorie de ménages abrite 336 000 personnes dont 207 000 pauvres, faisant d'elle le deuxième contributeur¹³ à la pauvreté après les ménages dirigés par les agriculteurs.

Les activités du secteur informel de la province se présentent ainsi comme des activités de subsistance faisant de ce secteur un vrai refuge de pauvres. C'est pour bien comprendre et connaître ce secteur que l'Enquête complémentaire a saisi les activités de ses opérateurs, à partir d'un échantillon de 683 unités de production informelles (UPI) identifiées à l'aide des résultats de l'enquête ECAM II. L'examen de ces activités va nous permettre d'identifier la structure des unités de production informelles ainsi que leurs caractéristiques.

7.1 Structure des unités de production informelles

Les résultats de l'Enquête complémentaire permettent d'évaluer à 618 300 le nombre d'UPI opérant dans la province au deuxième trimestre de l'année 2002. Ces UPI sont inégalement réparties entre les secteurs d'activité.

7.1.1 Structure globale

Par rapport aux secteurs d'activité, 64% des UPI opérationnelles dans la province appartiennent au secteur primaire, 29,5% au tertiaire et 6,5% au secondaire. Les activités du primaire sont assez bien représentées dans toutes les zones écologiques. Ce secteur regroupe les activités liées à l'agriculture, à la pêche, à la chasse et à l'élevage. L'agriculture domine ce secteur et représente 57,8% des unités. En dehors des produits vivriers servant en grande partie à l'autoconsommation, les unités agricoles concernent pour la plupart la culture du coton associée aux vivres qui occupe 34,4% de celles-ci, suivi de la monoculture du coton qui représente près de 21% des unités et enfin de la monoculture du riz représentant 13%.

¹³ Voir le tableau 2.3 de la présente étude.

Après l'agriculture, l'activité dominante est l'élevage qui représente 33,4% des unités du primaire. Dans cette branche, certaines activités se démarquent. Il s'agit principalement de l'association des caprins et des ovins (38%), et de celle des porcins et autres types d'animaux (31,2%). Enfin, dans le secteur primaire on recense 8,8% des activités dans le domaine de la pêche (tableau 7.2). L'activité de chasse est par rapport aux autres presque inexistante dans la province, du fait de la protection de la faune.

Le secteur secondaire regroupe les activités industrielles de production dominées par la fabrication de la bière de mil (bil-bil) qui concentre 57% des unités du secteur. Ensuite, viennent les activités de fabrication de sucettes, de tourteaux et d'huile d'arachide qui représentent 35% des unités. La production de jus de fruits tels que les jus de mangue, d'ananas et d'autres fruits locaux représentent 7,7% des unités du secteur.

Le tertiaire regroupe les activités de commerce et de services. En ce qui concerne le commerce, la vente des produits alimentaires est l'activité la plus représentée avec 20,6% des unités du secteur tertiaire, suivie de la vente de bil-bil qui centralise 19% des unités, de la vente d'articles de vannerie avec 11,2% et de la vente des canaris et médicaments traditionnels qui regroupe 8,5% d'opérateurs. Les services prédominants sont ceux de photographie, de tradipraticien, de blanchissage d'habits et de nettoyage de véhicule qui rassemblent 40% des unités du secteur tertiaire.

Au plan géographique, les UPI sont bien représentées dans les trois zones écologiques. On en recense 37% dans la zone de montagnes, 33,5% dans la plaine sèche et de 29,4% dans la plaine inondable. Dans la zone de montagnes, seulement 1,5% des unités relèvent du secondaire, 75% des unités étant du secteur primaire. De même, parmi les activités de la plaine sèche, très peu d'unités (6,6%) sont du secteur secondaire. La plaine inondable est la zone où les activités sont les plus diversifiées, ce qui s'expliquerait par sa meilleure dotation en ressource en eau.

Tableau 7.1 Répartition des unités par secteur et par zone écologique

Secteurs	Indicateurs	Zones écologiques			
		Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable	Extrême-Nord
Primaire	Nombre d'UPI	172 225	128 574	94 790	395 589
	Part dans la zone	43,5%	32,5%	24,0%	100%
	Part dans le secteur	75,1%	62,1%	52,1%	64,0%
Secondaire	Nombre d'UPI	3 330	13 680	23 467	40 477
	Part dans la zone	8,2%	33,8%	58,0%	100%
	Part dans le secteur	1,5%	6,6%	12,9%	6,5%
Tertiaire	Nombre d'UPI	53 761	64 912	63 532	182 205
	Part dans la zone	29,5%	35,6%	34,9%	100%
	Part dans le secteur	23,4%	31,3%	34,9%	29,5%
ENSEMBLE	Nombre d'UPI	229 316	207 166	181 789	618 270
	Part dans la zone	37,1%	33,5%	29,4%	100%
	Part dans le secteur	100%	100%	100%	100%

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

La pratique de ces activités informelles apporte des revenus à de nombreux ménages dans la province et il convient d'examiner la situation des promoteurs par rapport au niveau de vie mesuré à partir des données de l'enquête ECAM II.

7.1.2 Unités de production informelles et niveau de vie des promoteurs

Les promoteurs enquêtés font partie d'un sous échantillon de personnes actives occupées pendant l'enquête ECAM II. Ils ont été retenus à l'Enquête complémentaire parce qu'ils dirigeaient des unités de production informelles. D'après le profil de pauvreté issu de l'ECAM II, chaque promoteur vit soit dans ménage pauvre, soit dans un ménage non pauvre. C'est ainsi que 48,6% de promoteurs des unités informelles dans la province appartiennent à des ménages pauvres. Le tableau 7.2 en donne des détails par activité.

Tableau 7.2 Répartition des UPI par branche et % de promoteurs vivant dans des ménages pauvres

Secteurs et branches	Activités	Effectif	Proportion (%)	% promoteurs dans ménages pauvres
Primaire		395 588	64,0	
Agriculture		228 606	57,8	
	Riz uniquement	30 207	13,2	27,5
	Coton uniquement	47 732	20,9	69,0
	Coton plus vivres associés	78 616	34,4	47,8
	Autres cultures (oignon, mil, maïs, etc.)	72 050	31,5	54,1
	Total agriculture	228 606	100,0	51,2
Elevage		131 978	33,4	
	Bovins uniquement	19 183	14,5	9,2
	Caprins et ovins associés	50 203	38,0	48,3
	Volaille, caprin et/ou bovin associés	20 203	15,3	49,7
	Autres élevages (porcins, etc.)	42 388	32,1	74,7
	Total élevage	131 978	100,0	51,6
Pêche		35 004	8,8	35,9
Total primaire		395 588	100,0	50,0
Secondaire		40 477	6,5	
Production de	bil-bil	23 098	57,1	89,4
	Jus de fruits (mangue, ananas, etc.)	3 097	7,7	7,6
	Autre production (sucette, etc.)	14 282	35,3	39,6
	Total secondaire	40 477	100,0	66,1
Tertiaire		182 205	29,5	
Commerce & services	Vente de bil-bil (bière de maïs)	35 174	19,5	64,4
	Vente d'articles de vannerie	20 294	11,2	22,2
	Ventes de produits alimentaires	37 424	20,6	47,0
	Ventes de canaris et médicaments traditionnels	15 454	8,5	34,7
	autres commerces et services	73 350	40,3	35,8
	Total tertiaire	181 696	100,0	41,7
Total Extrême-Nord		618 270	100,0	48,6

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Le taux d'appartenance aux ménages pauvres est de 44,4% parmi les promoteurs des unités du secteur primaire. Dans ce secteur, ceux qui ont investi dans la pêche sont les plus nombreux à vivre dans les ménages pauvres. Ils sont 80% à vivre dans cette catégorie de ménages, contre 41% chez les éleveurs et les agriculteurs. Au sein des agriculteurs, les promoteurs des cultures vivrières tels que l'oignon, le maïs, le mil, l'arachide, etc. seraient les plus vulnérables. Ils sont 48% à vivre dans les ménages pauvres, suivis des initiateurs de monoculture de coton avec un taux 42,5%. Ceux qui pratiquent la monoculture du riz sont les moins nombreux à vivre dans les ménages pauvres avec un taux de 34%, suivis de ceux qui associent la culture du coton et des produits vivriers dont le taux s'élève à 36%.

Parmi les promoteurs des unités informelles dans le secondaire, 48% vivent dans des ménages pauvres. Ce taux est plus élevé par rapport aux taux enregistrés chez les promoteurs dans le primaire et le tertiaire. Les promoteurs de la production de jus de fruits sont les plus nombreux à appartenir à des ménages pauvres, suivis des promoteurs de la production de bil-bil et des initiateurs de la production des tourteaux d'arachide. Ces trois groupes ont respectivement des taux de 82,0 ; 51,0 et 35,4%.

Les promoteurs des activités du tertiaire enregistrent le taux d'appartenance aux ménages pauvres le plus bas, soit 36,6%. Dans ce secteur, les vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels sont les moins vulnérables ; ils sont seulement 20,7% à appartenir aux ménages pauvres. Ce taux de 20,7% contraste avec celui des prestataires de service qui est de 48%.

Du point de vue des activités, deux remarques importantes peuvent être faites sur la culture du coton, l'activité de la production/commercialisation de la bière du mil, la pêche et la production des jus de fruit. La culture du coton sans rien lui associer serait une activité moins rentable que lorsqu'on lui associe les cultures vivrières. On peut donc s'étonner du fait que dans la plaine inondable le coton ne soit pas cultivé en association¹⁴. Dans cette région, non seulement le coton n'est pas cultivé en association, mais les opérateurs qui y sont engagés relèvent presque tous (plus de 9 sur 10) des ménages pauvres.

Quant à l'activité relative à la bière de mil, il faut distinguer ceux qui produisent cette bière de ceux qui la commercialisent. Un producteur sur deux vit dans un ménage non pauvre, alors que plus de deux vendeurs sur trois sont dans cette situation. L'activité profite donc plus aux vendeurs qu'aux producteurs. La pêche et la production des jus de fruits sont les deux activités où l'on trouve la plus forte proportion des opérateurs vivant dans des ménages pauvres.

Au plan géographique, l'examen de la situation par zone écologique permet de déceler quelques différences. Sans prendre en compte le secteur d'activité, on observe que globalement ce sont les promoteurs de la plaine inondable qui sont moins exposés à la pauvreté, suivis de ceux habitant la zone de montagnes. En effet, moins de 35% des premiers vivent dans les ménages pauvres, contre 46% des promoteurs de la zone de montagnes et 63,8% de ceux de la plaine sèche.

Le tableau 7.3 montre que les atouts de la plaine inondable résident dans la culture du riz, l'élevage en association des caprins et ovins, la pêche, le commerce en général et celui de la vente de la bière du mil en particulier. Plus de 9 opérateurs informels de l'élevage des caprins et ovins sur 10 de cette zone vivent dans des ménages non pauvres, grâce certainement entre autres aux revenus de cette activité. De même, 4 opérateurs sur 5 et 3 sur 4 opérant respectivement dans le commerce de bil-bil et la pêche relèvent des ménages non pauvres dans cette région.

¹⁴ La culture en association ici signifie la diversification et non la culture de plusieurs spéculations sur la même parcelle.

Tableur 7.3 Pourcentage de promoteurs vivant dans des ménages pauvres par zone écologique

Secteurs et branches	Activités	Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable
Primaire				
Agriculture				
	Riz uniquement			27,5
	Coton uniquement	53,3	88,6	91,0
	Coton plus vivres associés	32,0	60,7	
	Autres cultures (oignon, mil, maïs, etc.)	55,4	56,7	43,4
	Total agriculture	47,3	68,3	34,8
Elevage				
	Bovins uniquement		16,7	
	Caprins et ovins associés	52,8	56,9	7,6
	Volaille, caprin et/ou bovin associés	18,8	48,6	52,6
	Autres élevages (porcins, etc.)	43,6	90,0	62,2
	Total élevage	47,2	66,3	27,9
Pêche				
	Total primaire	47,2	68,0	30,5
Secondaire				
Production de	bil-bil		65,7	98,4
	Jus de fruits (mangue, ananas, etc.)		76,2	
	Autre production (sucette, etc.)	27,4	43,6	41,8
	Total secondaire	27,4	55,2	77,3
Tertiaire				
Commerce & services	Vente de bil-bil (bière de mil)	47,7	78,5	20,5
	Vente d'articles de vannerie			22,2
	Ventes de produits alimentaires	41,3	48,0	58,0
	Ventes de canaris et médicaments traditionnels	71,3	11,9	30,9
	autres commerces et services	36,5	59,0	18,6
	Total tertiaire	43,3	57,2	24,8
TOTAL ZONE		46,0	63,8	34,6

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

La plaine sèche où la situation des opérateurs du secteur informel est plus précaire (plus de 6 sur 10 habitent des ménages pauvres) se caractérise par des activités aussi diversifiées que dans la plaine inondable, mais qui seraient beaucoup plus de subsistance. Ceux qui échappent à la pauvreté dans cette zone opèrent essentiellement comme éleveurs de bovins uniquement ou vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels. Le canari est un équipement de conservation de l'eau et d'autres boissons largement utilisé par les ménages de la province.

7.2 Caractéristiques des unités de production informelles

7.2.1 Structure des emplois

Les données collectées au cours de l'enquête montrent qu'en juin 2002, le secteur informel occupait environ 1 800 000 personnes à l'Extrême Nord. Ceci correspond en moyenne à près de trois emplois créés par unité de production. La répartition de ces emplois suivant les secteurs d'activité montre que 80% sont dans le primaire, 4,5% dans le secondaire et plus de 15% dans le secteur tertiaire.

Dans les emplois du primaire qui prédominent, plus de 65% relèvent de l'agriculture, 27% de l'élevage et 8% de la pêche. La répartition des emplois agricoles révèle qu'il s'agit principalement des emplois dans la culture associée de vivres tels que l'oignon, le mil, le maïs, etc. ; la culture associée de coton et des produits vivriers ; et la monoculture du riz.

La majorité des emplois de la branche élevage (37,8%) concerne l'association des caprins et ovins. L'élevage des autres animaux tels que les porcins représente 34,4% des emplois, soit le deuxième rang.

Les activités de la production de bil-bil dominent le secteur secondaire avec 58,7% des emplois. Elles sont suivies par les activités de production des sucettes et de tourteaux d'arachide qui concentrent 36,6% des emplois. On note ici une activité de transformation des produits locaux permettant d'augurer qu'un surplus agricole plus important dans la région trouverait sur place de débouchés dans ces unités de transformation. Un tel secteur secondaire dynamisé par les surplus agricoles aurait lui-même un effet d'entraînement non négligeable sur l'agriculture. On pense par exemple au surplus de la production du maïs qui alimenterait les provenderies dont la production pourrait servir de relance à l'élevage.

Dans le secteur des services, les activités de prestations de services associées au petit commerce réunissent environ 43% des emplois et la vente de bil-bil en concentre près de 21%. La vente de canaris et médicaments traditionnels avec 8% des emplois constitue l'activité la moins créatrice d'emplois de ce secteur.

Tableau 7.4 : Structure des emplois et investissements moyens selon les activités

Secteur et Branche	Activités	Nombre total d'unités	Emplois		Investissements moyens par unité
			Total	%	
Primaire		395 588	1 434 447	80,1	157 710
Agriculture		228 606	933 799	65,1	209 8811
	Riz uniquement	30 207	211 915	22,7	94 324
	Coton uniquement	47 732	178 842	19,2	222 574
	Coton plus vivres associés	78 616	270 953	29,0	252 886
	Autres cultures (oignon, mil, maïs, etc.)	72 050	272 090	29,1	202 995
Elevage		131 978	388 023	27,1	41 385
	Bovins uniquement	19 183	45 245	11,7	81 155
	Caprins et ovins associés	50 203	146 601	37,8	35 868
	Volaille, caprin et/ou bovin associés	20 203	62 709	16,2	31 809
	Autres élevages (porcins, etc.)	42 388	133 468	34,4	34 485
Pêche		35 004	112 625	7,9	255 569
Secondaire		40 477	80 634	4,5	42 832
Production	bil-bil	23 098	47 357	58,7	25 756
	Jus de fruits (mangue, ananas, etc.)	3 097	3 737	4,6	72 170
	Autre production (sucette, etc.)	14 282	29 540	36,6	64 085
Tertiaire		182 205	275 594	15,4	26 779
Commerce & services	Vente de bil-bil (bière de maïs)	35 174	57510	20,9	20 765
	Vente d'articles de vannerie	20 294	33823	12,3	11 783
	Ventes de produits alimentaires	37 424	43187	15,7	16 098
	Ventes de canaris et médicaments traditionnels	15 454	22966	8,3	37 708
	autres commerces et services	73 350	118107	42,9	36 958
Total		618 270	1 790 675	100	111 673

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

7.2.2 Capital initial et investissements

Le capital initial des unités de production informelles æ chiffre en moyenne à 43 700 FCFA par unité. La majeure partie de ce capital estimée en moyenne à 63,2% du montant total provient de l'épargne personnelle des promoteurs. La contribution liée aux relations sociales du promoteur s'élève à 19% (soutien des amis) contre 13,6% aux aides familiales. Ceci traduirait l'importance de ces relations comme un élément de réduction de la vulnérabilité à la pauvreté. Les tontines et les crédits bancaires ont une part très négligeable dans ce capital.

Tableau 7.5 : Répartition du capital initial selon les sources de financement.

Source	Proportion (%)
Epargne personnelle	63,2
Tontines	4,1
Aides familiales et diverses	13,6
Crédit Bancaire	0,1
Autres	19,0
Total	100,0

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Le montant moyen des investissements par unité de production s'élève à 111 700 FCFA. Cette moyenne cache de profondes disparités suivant les secteurs d'activité. L'investissement moyen est de 157 700 FCFA dans le primaire contre 42 300 FCFA et 26 800 FCFA respectivement dans les secteurs secondaire et tertiaire.

En matière d'investissement, la branche pêche domine le primaire avec des montants élevés de l'ordre de 256 000 FCFA par entreprise. Chez les agriculteurs, les plus gros investissements sont réalisés par les promoteurs de la culture mixte de coton et de produits vivriers, suivis des initiateurs de la monoculture du coton.

Dans la branche élevage, le montant d'investissement le plus élevé est réalisé par ceux qui élèvent les bovins (81.000 FCFA).

Les promoteurs de la production de jus de fruit dans le secteur secondaire sont ceux qui enregistrent les investissements moyens les plus élevés, suivis des producteurs de sucettes et d'huile d'arachide, et enfin des producteurs de bil-bil.

Dans le secteur tertiaire, les investissements moyens les plus élevés sont réalisés par les vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels ; ils sont suivis par les prestataires de services tel que le blanchissage d'habits associé au petit commerce. Les vendeurs d'articles de vannerie constituent la catégorie des promoteurs dont le montant moyen d'investissement est le plus faible, toutes activités confondues.

7.2.3 Caractéristiques socio démographiques des promoteurs

La répartition des promoteurs selon le sexe montre que 70,8% sont des hommes et 29,2% des femmes. Suivant le niveau de vie, 52% des femmes promotrices vivent dans des ménages pauvres contre 47,2% chez les hommes. La raison pourrait se situer dans la nature des activités et le niveau de qualification des promoteurs.

Suivant l'âge, 24,4% des promoteurs sont âgés de 25 à 34 ans ; ceux âgés de 35 à 44 ans représentent environ 19%. Les promoteurs âgés de moins de 25 ans et de 65 ans ou plus sont les moins nombreux. Chacun de ces deux groupes représente près de 12% des promoteurs. En terme de niveau de vie, les promoteurs âgés de 45 à 54 ans sont plus nombreux à appartenir aux ménages pauvres. Ils sont suivis de ceux âgés de 35 à 44 ans. Pour ces deux groupes respectivement, 59,4 et 56% de promoteurs vivent dans des ménages pauvres. Les promoteurs d'activités informelles de 65 ans ou plus sont les moins touchés par la pauvreté, 63% d'entre eux vivent dans des ménages non pauvres.

Tableau 7.6 Répartition des unités de production selon la classe d'âge des promoteurs

Classe d'âge	Effectif	Proportion (%)	% de promoteurs vivant dans des ménages pauvres
moins de 25 ans	72 643	11,9	40,3
25 à 34 ans	148 842	24,4	41,1
35 à 44 ans	115 465	18,9	55,8
45 à 54 ans	111 387	18,2	59,4
55 à 64 ans	90 401	14,8	54,9
65 ans ou plus	71 871	11,8	37,1
Total	610 609	100	48,7

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Parmi les promoteurs, 85,5% sont mariés. Les veufs ou veuves représentent 7,1% de l'ensemble des promoteurs. Au sein des promoteurs mariés, une personne sur deux vit dans un ménage pauvre. Pour les promoteurs veufs/veuves, un peu plus de 9 sur 10 vivent dans des ménages non pauvres. Ces derniers pourraient avoir hérité pour eux tout seul d'importantes ressources de leur conjoint décédé, en terme de moyens de production (terre, cheptel, etc.).

Tableau 7.7 Répartition des unités selon le statut matrimonial des promoteurs

Statut matrimonial	Effectif	Proportion (%)	% de promoteurs vivant dans des ménages pauvres
Marié	528 107	85,5	50,3
Célibataire	19 685	3,2	45,9
Divorcé	25 802	4,2	30,4
Veuf	44 166	7,1	5,9
Total	617 760	100	48,6

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

La qualification des promoteurs concerne leur formation professionnelle dans leur activité ou l'apprentissage du métier qu'ils exercent. Environ 70% des promoteurs n'ont suivi aucune formation professionnelle, ni d'apprentissage sur le tas. Au sein des promoteurs qui ont une formation, 74% sont des hommes et 26% des femmes. Les promoteurs qualifiés sont moins affectés par la pauvreté que les non qualifiés ; 58,0% d'entre eux vivent dans des ménages non pauvres contre 48,5% chez les promoteurs non qualifiés.

Les données du tableau 7.8 montrent par rapport au niveau d'instruction, qu'une très forte proportion de promoteurs est sans niveau. Cette proportion est de 71,4%, contre 22,5% pour le niveau primaire. Moins de 7 promoteurs sur 100 ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire. Il est possible que la gestion des activités de ces opérateurs souffre de cette situation ; les méthodes de gestion, le montage des dossiers de demande de crédit et l'utilisation des outils de production moins traditionnels nécessitent un niveau minimum d'instruction ; de plus, tous les 2 414 promoteurs ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur vivent dans des ménages non pauvres, contre moins de 50% pour les autres catégories.

Si l'on se réfère à la perception des causes de la pauvreté dans la province, on peut affirmer que les populations sont conscientes de l'importance de l'éducation/formation, puisqu'elles ont identifié le faible niveau d'instruction¹⁵ comme l'une des causes de la pauvreté.

Tableau 7.8 Répartition des unités selon le niveau d'instruction des promoteurs

Niveau d'instruction	Effectif	Proportion (%)	% de promoteurs vivant dans des ménages pauvres
sans niveau	441 145	71,4	49,0
Primaire	138 824	22,5	48,7
Secondaire	35 379	5,7	47,0
Supérieur	2 414	0,4	0,0
Total	617 762	100	48,6

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

¹⁵ Voir chapitre 5.

VIII. DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE DU DEVELOPPEMENT

De nombreux travaux¹⁶ ont mis en évidence l'importance des réseaux de relations sociales dans la dynamique de développement socio-économique. Il est donc aujourd'hui admis que le capital social peut jouer un rôle important dans le processus de production. Il est par conséquent important dans la recherche des solutions de relèvement du niveau de vie des populations de cerner et d'évaluer les conditions dans lesquelles ces populations se constituent ou peuvent se constituer un capital social. Le chapitre est divisé en quatre points : le premier point fait un aperçu sur l'importance du capital social dans le développement social et économique ; le deuxième point évalue la propension des individus à adhérer aux groupements associatifs et tente d'expliquer le lien que celle-ci peut avoir avec le niveau de vie ; le troisième point présente une évaluation de la nature, la viabilité et les caractéristiques des groupements communautaires ayant une existence officielle et jette ensuite un regard sur le rôle que peuvent jouer d'autres partenaires au développement ; le quatrième et dernier point identifie des besoins en micro-infrastructures de base.

8.1 Aperçu sur l'importance du capital social

La définition du capital social communément utilisée est celle proposée par l'OCDE¹⁷ pour qui cette notion désigne un ensemble de réseaux, de normes, de valeurs et de convictions communes qui facilitent la coopération au sein des groupes ou entre ceux-ci. D'autres définitions reprennent la précédente tout en insistant sur la valeur des ressources dont disposent les individus sous forme de relations sociales au sein de leur famille et de leur communauté ainsi que le rôle des réseaux dans la société.

Le capital social permet aux individus, aux groupes et aux collectivités de résoudre plus facilement les problèmes individuels et collectifs. L'action collective met en jeu des normes et des réseaux dans des situations où les individus hésiteraient peut-être à coopérer ou à s'engager socialement. C'est ainsi que les normes de réciprocité et les réseaux aident à assurer un comportement collectivement souhaitable. En leur absence, les individus tendent à ne pas coopérer parce qu'ils ne peuvent pas être sûrs que les autres vont faire de même. Le capital social pourrait donc avoir une influence large : meilleure accessibilité aux services d'éducation, de santé, autres services collectifs améliorés, etc.

L'élément essentiel du capital social est la confiance. A travers elle, un environnement favorable pour le développement économique peut être créé et développé. L'on pense en effet que la confiance et l'engagement réciproque peuvent avoir des effets économiques et non économiques bénéfiques. Les effets économiques peuvent être :

- la réduction des coûts de transaction et le renforcement du flux d'information et de savoir ;
- la stimulation de l'épargne, du crédit, de la prise de risque, et de l'investissement ;
- la stimulation et le développement des attitudes de coopération au sein des unités de production, ce qui augmente la rentabilité.

¹⁶ Par exemple Woolcock et Narayan (2000), Woolcock (2001), Côté (2001), etc.

¹⁷ Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

Les effets non économiques quant à eux peuvent se traduire par :

- une amélioration de la santé chez les individus (la prise en charge des soins de santé est assurée) ;
- une meilleure prise en charge des enfants. En effet, les liens sociaux des mères d'horizons différents semblent favoriser un bon traitement des enfants ;
- une diminution de la criminalité : la confiance à l'égard du voisinage est associée à des taux de criminalité plus faibles ;
- une amélioration de l'administration publique, étant donné qu'un niveau de confiance et d'engagement plus élevé (mutuelle professionnelle) favorise une administration publique de meilleure qualité.

Les sources du capital social sont multiples. Il peut se constituer à l'échelle des familles, des écoles, des communautés locales, des unités de production et des entités administratives et autres institutions nationales ou intra-nationales. Il y a également les différents groupes qui composent la société civile et qui se définissent par le sexe, la profession, la langue ou l'ethnie. La répartition du capital social entre les différentes catégories et à l'intérieur de chacune d'entre elles est un déterminant important de son impact global sur la société. Par exemple, le niveau de coopération entre éleveurs d'une part et entre agriculteurs d'autre part, et la façon dont ces deux groupes collaborent peuvent déterminer l'accessibilité des populations à la ressource terre.

8.2 Propension à la vie associative

8.2.1 Affiliation aux mouvements associatifs

Les informations recueillies au cours de l'enquête ECAM II et de l'Enquête complémentaire au profil de pauvreté de l'Extrême Nord permettent d'évaluer la propension à la vie associative aussi bien au niveau des ménages que des individus.

Les résultats du tableau 8.1 révèlent que seulement un ménage sur 3 dans la province a en son sein au moins un individu affilié à une association. Ce rapport est inférieur à la moyenne nationale, ce qui fait penser que la province de l'Extrême Nord est parmi les régions du Cameroun où le mouvement associatif est le moins développé. Cette observation est vraie pour toutes les zones écologiques de la province bien que la situation soit meilleure dans la région de la plaine inondable que dans les deux autres.

Tableau 8.1: Proportion de ménages dont un membre appartient à une association (en %)

Région	Zone	Milieu de résidence		Sexe du CM		Niveau de vie		Total
		Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Pauvre	Non Pauvre	
Extrême-Nord	Montagne	...	27,4	28,2	21,2	25,5	28,8	27,4
	Plaine sèche	23,9	39,4	38,0	21,5	39,7	32,1	36,1
	Plaine inondable	36,2	41,3	43,7	27,0	36,8	43,3	40,6
	Total	28,3	35,0	36,0	23,6	33,9	34,5	34,3
CAMEROUN		64,9	53,3	56,6	59,9	51,8	59,8	57,4

Source: ECAM II; DSCN

L'analyse des pourcentages de ménages abritant des personnes membres d'associations selon certaines variables fait observer deux contrastes :

- au niveau provincial et dans toutes les zones écologiques, ces pourcentages sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain;
- ils sont également plus élevés pour les ménages dirigés par les hommes que pour ceux dirigés par les femmes.

Ces résultats sont contraires à ceux de toutes les autres provinces. La situation exceptionnelle de pauvreté dans la province et tout particulièrement dans le milieu rural semble pousser les membres de ménages de ce milieu à une participation plus accrue aux mouvements associatifs, généralement suscitée par les partenaires au développement. Cela tiendrait d'une recherche de l'organisation des populations afin qu'elles bénéficient des actions de développement pour se prendre en charge. Les principaux types d'associations les plus rencontrés sont dans l'ordre les caisses populaires (tontines, caisses de développement autogérées, etc.) et les Groupements d'Intérêt Commun (GIC).

Lorsque l'on considère le niveau de vie, le pourcentage des ménages non pauvres dont un membre au moins appartient à une association est plus élevé que celui des ménages pauvres comme au niveau national. Ce résultat n'est cependant pas vérifié dans toutes les zones écologiques de la province. Dans la zone de la plaine sèche, ce pourcentage est plus élevé chez les pauvres que les non pauvres, avec une différence de plus de 7 points. L'on note par ailleurs que la zone de la plaine inondable qui est la moins défavorisée réalise le pourcentage le plus élevé chez les non pauvres. L'on peut donc à ce niveau penser que le capital social qui n'est qu'un potentiel, réduirait la vulnérabilité à la pauvreté.

L'analyse au niveau des ménages ne rend pas clairement compte de la propension réelle des populations à adhérer aux mouvements associatifs. Réalisée au niveau des individus, elle peut être plus intéressante en révélant les caractéristiques et les motivations personnelles selon le choix effectué.

Le tableau 8.2 révèle que seulement 8% d'individus dans la province appartiennent à une association quelle qu'elle soit. Ce taux est, au plan régional, le plus faible après celui de la province de l'Est. Il est inférieur d'un peu plus de 10 points au taux national. De toute évidence, les populations de l'Extrême Nord ont, par rapport à celles des autres provinces du pays, un engouement limité quant à leur participation aux mouvements associatifs. Cet état de choses les prive d'un élément important qui pourrait les aider dans la lutte contre la pauvreté. Il serait indispensable de mener des actions de sensibilisation pour informer les populations des effets bénéfiques du capital social. Ces actions devraient prioritairement être menées dans la zone écologique des montagnes où le taux d'adhésion aux mouvements associatifs est particulièrement faible.

Tableau 8.2: Proportion d'individus membres d'une association (en %)

Région	Zone	Milieu de résidence		Sexe du chef de ménage		Niveau de vie		Classe d'âge de l'individu				Total
		Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Pauvre	Non Pauvre	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 54 ans	55 ans et plus	
Extrême-Nord	Montagnes		6,0	9,5	2,9	4,4	7,9	0,0	7,0	15,4	16,2	6,0
	Plaine sèche	6,6	8,5	11,5	4,7	7,5	9,2	0,0	7,3	21,8	22,8	8,1
	Plaine inondable	8,3	10,3	12,7	7,5	8,2	11,9	0,3	10,4	29,5	22,6	10,1
	Total	7,2	8,1	11,2	5,0	6,7	9,7	0,1	8,2	22,1	20,7	8,0
CAMEROUN		21,5	16,5	17,4	19,0	12,8	21,9	0,1	16,5	50,1	39,5	18,2

Source: ECAM II; DSCN

L'examen des taux d'adhésion aux associations selon certaines variables indique que par rapport au milieu de résidence, une plus grande proportion d'individus du milieu rural adhère aux mouvements associatifs en comparaison avec le milieu urbain. Les écarts entre ces deux milieux sont constants dans les zones de plaine. Comme déjà constaté lors de l'analyse au niveau des ménages, ce résultat contraste également avec le résultat national où c'est plutôt le taux urbain qui est supérieur au taux rural. Cela tient du fait que les structures d'encadrement implantées dans la province interviennent surtout en milieu rural et avec des groupes organisés.

En ce qui concerne la variable sexe, contrairement à ce qui est observé dans toutes les autres régions du pays, le taux masculin d'adhésion aux associations est de loin supérieur au taux féminin (11 % contre 5 %). Les femmes de l'Extrême Nord semblent donc quelque peu tenues à l'écart de la dynamique communautaire. L'Enquête complémentaire révèle que la non participation des femmes aux mouvements associatifs de quelque nature que ce soit (GIC, Caisse populaire, Association de développement, etc.) serait beaucoup plus à imputer à un manque de volonté de leur part. Il s'agirait soit d'un problème de sensibilisation, soit d'un manque de véracité dans leurs déclarations. En effet, il ressort du chapitre 4 de la présente étude que la majorité d'entre elles n'ont pas le libre choix d'adhérer aux associations.

Par rapport à l'âge des individus, le taux de participation aux associations est plus élevé dans la classe 30-54 ans qui est par ailleurs la plus active. Il y aurait donc une grande influence de l'effet des associations professionnelles. Au niveau national, un individu de cette classe d'âge sur deux adhère à au moins une association. Ce rapport est d'environ un individu sur cinq dans l'Extrême Nord.

Pour ce qui est du niveau de vie, dans toutes les zones écologiques de la province, la participation aux mouvements associatifs est plus importante chez les non pauvres que chez les pauvres. Ce résultat est observé au niveau national avec des écarts plus importants. Cela tend à confirmer le résultat trouvé dans d'autres régions du monde, résultat selon lequel le fait que les individus adhèrent aux associations est un atout pour lutter contre la pauvreté. Le niveau élevé de la pauvreté dans la province ne serait de ce fait pas indépendant de la faible participation des populations aux groupements communautaires.

Une action forte d'information et de sensibilisation est nécessaire pour susciter l'intérêt d'une participation aux groupements communautaires. Ces groupements ne devraient pas être seulement suscités dans le cadre des projets de développement, mais émaner d'une prise de conscience interne de s'organiser dans les communautés pour satisfaire les besoins collectifs.

8.2.2 Adhésion aux groupements communautaires

Des informations concernant la principale raison qui a fondé l'adhésion à une association ont été recueillies auprès des individus membres d'associations lors de l'ECAM II. Le tableau 8.3 présente les résultats obtenus dans la province et au niveau national.

Tableau 8.3 Répartition des membres d'associations selon la motivation principale d'adhésion (en %)

Région	Zone	Entraide Assistance	Epargne	Possibilité d'emprunts	Participation à la gestion des affaires de la communauté	Autres raisons	Total
Extrême-Nord	Montagne	38,2	10,4	5,6	37,6	8,2	100,0
	Plaine sèche	38,3	3,0	7,5	43,5	7,7	100,0
	Plaine inondable	53,7	3,1	9,8	33,4	0,0	100,0
	Total	44,5	4,9	7,9	37,9	4,8	100,0
CAMEROUN		61,6	11,6	4,8	20,0	2,0	100,0

Source: ECAM II; DSCN

L'entraide ou l'assistance est la principale raison qui pousse les individus à adhérer à une association. Près de 45% de personnes membres d'une association ont déclaré cette raison comme ayant motivé leur choix. Vient ensuite le besoin de participer à la gestion des affaires de la communauté (38%), et plus loin les motivations purement économiques (possibilités d'emprunts et d'épargne). Ce classement reste vérifié en zone de plaine inondable. L'adhésion à une association semble donc être surtout motivée par un besoin de couverture socio-économique.

Au niveau national, les deux principales raisons évoquées restent l'entraide ou l'assistance (61,6%) et la participation à la gestion des affaires de la communauté (20,0%). Le désir d'épargne est deux fois plus cité qu'au niveau provincial, tandis que la possibilité d'emprunt est quant à elle moins évoquée.

Il y a cependant, comme l'indique le tableau 8.4, une proportion d'individus moins importante dans la province qu'au niveau national qui ont déclaré être dans une association donnant des aides du type secours ou des prêts. On pourrait en déduire que dans l'Extrême Nord, plus qu'au niveau national, les individus ont besoin des microstructures communautaires offrant des prêts mais l'offre des telles structures y est insuffisante. Au niveau des zones écologiques, la situation est satisfaisante dans la plaine inondable puisque plus de 90 % des membres d'associations peuvent y bénéficier des aides du type solidarité, secours ou prêts. Ce n'est cependant pas le cas des deux autres zones. La situation est même difficile de ce point de vue dans la plaine sèche où seulement 45 % des membres d'associations ont accès à ces avantages.

Tableau 8.4 Répartition des membres d'associations selon que celles-ci offrent des aides ou non et selon leur satisfaction (en %)

Région	Zone	Votre association offre-t-elle des aides du type solidarité/secours/prêts ?			Trouvez-vous satisfaction dans votre association ?		
		Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Extrême-Nord	Montagnes	62,2	37,8	100,0	98,7	1,3	100,0
	Plaine sèche	45,6	54,4	100,0	86,4	13,6	100,0
	Plaine inondable	94,3	5,7	100,0	88,5	11,5	100,0
	Total	69,4	30,6	100,0	90,4	9,6	100,0
CAMEROUN		89,6	10,4	100,0	96,2	3,8	100,0

Source: ECAM II; DSCN

Dans l'ensemble, environ 90 % des membres d'associations se sont déclarés satisfaits des prestations desdites associations. Ce taux est inférieur au taux national qui est d'environ 96 %. Ceci traduit une certaine carence dans l'efficacité des actions des groupements communautaires existants et demande un effort à faire dans la viabilisation et l'optimisation des activités de ceux-ci. De tels efforts devraient se concentrer dans les zones de la plaine sèche et de la plaine inondable, le problème se posant très peu dans la zone montagneuse.

Une évaluation plus approfondie de la situation des groupements communautaires exige d'aller plus loin qu'une enquête d'opinion ; il faudrait examiner la situation de ces structures dans leur genèse et leurs activités.

8.3 Groupements communautaires

8.3.1 Effectivité des groupements communautaires enregistrés

L'officialisation d'une association vient très souvent après le franchissement de plusieurs autres étapes dans la vie de celle-ci. Elle n'intervient même dans certains cas que lorsque l'association y est contrainte pour des raisons de financement ou autre relation avec les autorités. Les registres officiels d'inscription des groupements communautaires ne sauraient donc contenir la liste exhaustive de ceux-ci. D'après ces registres tenus par la Délégation provinciale du Ministère de l'Agriculture de l'Extrême Nord et les unions de caisses populaires, il existait à la fin de l'année 2001 officiellement 5 833 groupements à but socio-économique dans la province. Ces micro-structures étaient constituées majoritairement (plus de 95 %) des GIC, sociétés coopératives, Unions et fédérations de GIC et complétées par des structures de micro finance. A ces groupements enregistrés officiellement, il faudrait ajouter tous ceux qui bien qu'ayant une existence réelle ne sont pas enregistrés. Leur nombre est difficile à estimer. La suite de cette partie se restreint aux structures enregistrées dont un échantillon a été enquêté.

L'inscription d'une association au registre officiel ne suffit pas pour la faire fonctionner. Il faut en plus des moyens et une ferme détermination des membres en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. De nombreux groupements communautaires sont enregistrés mais n'ont pas une existence réelle sur le terrain. Sur près de 300 groupements communautaires à enquêter, 7% environ n'ont pas été retrouvés sur le terrain aux adresses disponibles, et presque autant ont été repérés mais ont reconnu ne pas effectivement fonctionner. En somme, c'est environ 15 % de ces structures, toutes des GIC, qui auraient une existence uniquement sur le papier. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'on pense à la mauvaise gestion qui peut décourager les associés et surtout la malhonnêteté de certains individus qui cherchent à travers ces associations à capter les financements disponibles.

Il est indispensable donc pour les structures d'encadrement et de financement des groupements communautaires de s'assurer de l'existence réelle de ces derniers avant le déblocage de toute aide. L'enregistrement officiel doit alors être complété par une procédure rigoureuse de vérification de l'effectivité des associations vers lesquelles les aides sont dirigées. Un critère simple serait de s'assurer que le groupe candidat à un financement a déjà mené de façon autonome un certain nombre d'activités rentrant directement dans ses objectifs premiers. Un autre consisterait à faire une visite au siège déclaré du groupe ou association pour s'assurer de l'effectivité de son existence.

8.3.2 Caractéristiques des structures communautaires

Les GIC, leurs unions et leurs fédérations constituent plus de 95 % des groupements communautaires de la province. Leur raison d'être est essentiellement axée sur le développement socio-économique de leurs membres ou de leurs localités de ressort. Le deuxième type de groupements est constitué des microstructures d'intermédiation financière telles les caisses populaires, les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses de développement autogérées. Ces caisses ont la particularité d'être pratiquement toutes affiliées à des réseaux de micro finance installés dans la province et même au-delà. Il s'agit par exemple de la CAMCUL, du Crédit du Sahel, de Epargne FESS-Cameroun, du CIDR, etc. L'objectif de ces caisses est la mobilisation de l'épargne et la distribution des micro-crédits. Elles servent également de partenaires aux autres acteurs de développement soucieux de financer certaines activités d'intérêt collectif.

Pour ce qui est de la nature des activités des groupements communautaires, en mettant de côté les caisses populaires dont les opérations se résument aux activités de micro finance, les GIC opèrent dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale allant de l'agriculture au sens large à l'artisanat en passant par la protection de l'environnement et les petites et moyennes activités commerciales.

Si l'on ne considère que l'activité principale, près des 3/4 des GIC de la province opèrent prioritairement dans la filière agricole. L'explication probante de cette observation est le fait que la plupart des structures d'encadrement travaillent surtout en milieu rural. En outre, dans le but de minimiser les risques de défaut de paiement et de déperdition des financements, ces structures offrent des crédits (financiers et en termes d'intrants agricoles) à des groupes organisés de personnes mutuellement responsables du remboursement. A la suite de l'agriculture vient l'élevage qui est l'activité principale déclarée par environ 10 % de GIC enregistrés. La relative faiblesse de ce taux lorsqu'on sait que la province de l'Extrême Nord est l'une des grandes régions d'élevage de bovins, de caprins et bien d'autres espèces tient de ce que l'élevage est très souvent associé à l'agriculture. Un peu plus du tiers des GIC opèrent simultanément dans les deux branches. Les GIC regroupant les artisans et ceux oeuvrant à la protection de l'environnement sont très peu représentés. Ces deux groupes de GIC réunis ne représentent qu'environ 1% de l'ensemble des GIC de la province. Pourtant les besoins sont réels et pressants en matière de lutte contre la désertification et d'organisation de la filière artisanat. Les GIC regroupant des opérateurs de diverses activités commerciales sont quant à eux assez bien représentés puisque leur taux avoisine 15 %.

Pour ce qui est de la couverture spatiale, elle peut être analysée sous deux angles : celui de la répartition des groupements communautaires entre les départements de la province et celui du champ géographique d'action qu'ils se sont donnés.

Par rapport à la répartition spatiale, on note que les GIC sont relativement plus nombreux dans certains départements que dans d'autres. En effet, un peu plus de 23 % d'entre eux sont implantés dans le Mayo Danay contre près de 21 % dans le Diamaré et 18 % dans le Mayo Tsanaga. Le Logone et Chari vient ensuite suivi du Mayo Kani. Le Mayo Sava ferme la queue avec un taux particulièrement faible, deux à trois fois moins élevé que celui des autres départements. L'explication se trouve tout simplement dans la taille (en termes de population) de ce département. En considérant plutôt une répartition par zone écologique, l'on note que les GIC sont plus présents dans la plaine inondable que dans d'autres zones en raison de la relative abondance des activités agricoles et d'élevage qui y sont pratiquées. L'écart n'est cependant pas important par rapport à la plaine sèche qui compte également de nombreux groupements de planteurs, d'agriculteurs et d'éleveurs. La zone montagneuse est quant à elle assez décrochée par rapport aux deux autres.

Par rapport au champ géographique, le volet groupements communautaires de l'Enquête complémentaire au profil de pauvreté de l'Extrême Nord fait observer une certaine spécialisation territoriale de ces différents groupes. En effet, plus de 95 % des associations enquêtées ont déclaré avoir pour champ d'intervention une partie de la province. Cela correspond dans la majeure partie des cas à un département, un arrondissement ou même à un village localisé. Ceci s'explique bien à la nature des groupements étudiés qui sont de petites tailles et dont les buts visés vont assez rarement au-delà de la satisfaction des besoins élémentaires, de l'émancipation des membres ainsi que de l'amélioration de leur cadre de vie. Les activités de ceux-ci sont d'ailleurs concentrées dans le monde rural. Parmi les groupes retenus dans l'échantillon, 8 sur 10 interviennent de façon exclusive dans le monde rural et près de 17 % dans les deux milieux rural et urbain. En somme, la quasi-totalité des associations ont pour champ privilégié d'intervention le milieu rural. Cela corrobore la nature de leurs activités dont on a observé qu'elles étaient majoritairement du monde rural (agriculture, élevage, etc.).

Une autre caractéristique non moins importante des groupements communautaires est la façon dont ils prennent en compte toutes les composantes de la société qui œuvrent au développement familial et local. L'élément considéré ici est la participation de la femme évaluée en terme d'adhésion simple et d'implication dans les structures dirigeantes. Le tableau 8.5 donne des indicateurs permettant une appréciation de cette participation féminine et même son évolution de la création de la structure à la date de l'enquête.

Tableau 8.5 : Statistiques sur la composition par sexe des groupements communautaires

	A la création			Il y a un an			Actuellement		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Nombre moyen de membres	55	24	79	75	35	110	79	38	117
Nombre moyen de personnes au bureau exécutif	5	2	7	5	3	8	5	3	8
Composition par sexe du poste de Président (en %)	72,5	27,5	100,0	72,3	27,7	100,0	71,1	28,9	100,0
Composition par sexe du poste de Trésorier (en %)	63,1	36,9	100,0	61,6	38,4	100,0	59,7	40,3	100,0
Composition par sexe du poste de Commissaire aux comptes (en %)	73,1	26,9	100,0	72,3	27,7	100,0	70,4	29,6	100,0
Composition par sexe du poste de Secrétaire (en %)	66,7	33,3	100,0	64,7	35,3	100,0	62,5	37,5	100,0

Source : EC-PREPAFEN, DSCN

La taille moyenne des groupements communautaires de la province à leur création est de 79 membres. Cette taille évolue par la suite en augmentant, prouve que les actions menées suscitent l'adhésion de nouveaux membres. La composition par sexe indique que le nombre moyen d'hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Cet écart baisse faiblement avec le temps. La femme ne semble donc pas encore aussi impliquée que l'homme dans les mouvements associatifs de développement local. Cela transparaît également dans la composition moyenne du bureau exécutif, organe de gestion du mouvement. Sur une moyenne de 7 membres du bureau à la création, l'on retrouve 2 femmes aux côtés de 5 hommes. Le nombre moyen de femmes du bureau exécutif passe à 3 avec le temps. Lorsque l'on passe en revue les principaux postes de responsabilité, on note que la présidence des mouvements est confiée dans près de 7 cas sur 10 aux hommes et seulement dans 3 cas sur 10 aux femmes.

Les raisons de ces écarts entre les participations féminine et masculine sont majoritairement l'absence et l'insuffisance des candidatures féminines pour ce qui est de l'adhésion simple. Il y a également à côté de cette raison dominante les restrictions liées au genre fixées par les statuts. Pour ce qui est de la participation au bureau exécutif, les écarts sont dus à l'inégale représentativité des deux sexes au niveau de l'ensemble des membres combinée à une insuffisance ou même à un manque de candidatures féminines.

Les postes les plus confiés aux femmes sont ceux de la trésorerie et du contrôle de gestion (commissaire aux comptes). Le premier est presque toujours assujéti au président et le second est généralement un poste accessoire sans responsabilités réelles. En somme, beaucoup d'efforts restent à faire pour intégrer davantage les femmes dans les mouvements associatifs, et en particulier au niveau des instances décisionnelles de ces mouvements. Ceci ne peut se faire qu'à travers des actions de sensibilisation et d'information des populations en général et des femmes en particulier aux effets bénéfiques de cette participation.

8.3.3 Viabilité des structures communautaires

Ce paragraphe essaie d'apprécier la viabilité des groupements communautaires, d'une part à travers les activités de micro financement et tout particulièrement l'octroi des crédits et, d'autre part à travers la nature des avoirs en termes de capital financier et de capital physique. Leurs besoins et leurs priorités dans un objectif de dynamisation des activités sont ensuite identifiés.

Le tableau 8.6 indique que seulement 51,2% des groupements communautaires ont offert des possibilités d'emprunt à leurs membres durant les douze derniers mois précédant l'enquête. Ce chiffre semble cohérent avec les résultats trouvés du côté de la demande, car seulement 8% des individus avaient déclaré adhérer à une association pour obtenir un emprunt.

Tableau 8.6 : Statistiques sur l'octroi des crédits durant les 12 derniers mois

	Masculin	Féminin	Total
Pourcentage de structures ayant offert des crédits	////////////////////	////////////////////	51,2
Nombre moyen de crédits demandés par structure	47	20	67
Nombre moyen de crédits offerts par structure	41	17	58
Nombre moyen de crédits refusés par structure	6	3	9

Source : EC-PREPAFEN, DSCN

Le nombre moyen de demandes d'emprunt enregistrées par regroupement communautaire offrant des crédits au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est de 67 dont 58 ont été satisfaites, ce qui donne une moyenne de 9 demandes rejetées par regroupement. La principale raison de ces rejets est l'insuffisance des garanties offertes par les demandeurs. Ces garanties s'expriment généralement dans le cadre des activités de telles structures en terme de part du demandeur (souvent constituée par son épargne) dans le fonds total du groupe. Ainsi, la possibilité d'obtention du prêt est indexée à la capacité de remboursement évaluée par le comportement d'épargne. Les critères de refus ou d'obtention de crédit tels la possession ou non d'un poste de responsabilité au sein du groupe ou le sexe semblent marginaux. Evidemment, ce sont là des critères dont la mesure est difficile mais dont les influences sont réelles car s'exprimant de façon latente.

La répartition moyenne des demandes et des affectations de crédits selon le sexe du demandeur ou du bénéficiaire épouse le profil des membres par sexe d'une manière générale. Le déficit observé pour le sexe féminin par rapport au sexe masculin est donc lié à la représentativité de chacun des deux sexes au sein des groupes. La possibilité pour les femmes d'obtenir des crédits passe donc par leur participation accrue aux mouvements associatifs.

La manière dont les groupements communautaires constituent leur financement peut être un élément d'appréciation de leur pérennité et donc de la nature sérieuse dont les activités sont menées. Le tableau 8.7 donne la répartition des groupes selon le poids de chaque source de financement dans le financement global. Malgré les apparences, il n'existe pas de groupe n'ayant accès à aucune source de financement. Ceci dit, l'analyse du tableau révèle que plus de 4 groupements communautaires sur 10 se financent exclusivement avec des fonds propres issus de la contribution de chacun des membres ou alors de l'épargne préalablement constituée par ceux-ci. Ce fait est à féliciter car il dénote une volonté ferme des membres à faire fonctionner leurs structures. L'on peut classer ces structures dans le registre des celles nées d'un besoin de socialisation pour le développement socio-économique local. Elles s'écartent de celles dont le financement est assuré majoritairement par des prêts. Près de 10% des groupes sont financés à plus de 50% par des emprunts ; 2% d'entre eux le sont même de façon intégrale. Ils sont certainement à classer parmi les structures dont la gestation est suscitée par des interventions externes venant pour la plupart des acteurs de développement dont l'objet est de mettre à la disposition des populations un certain type de financement.

Tableau 8.7 : Répartition des groupes par classes de pourcentages de la source de financement

Pourcentages du financement	Epargne des membres (%)	Contributions des membres (%)	Prêts (%)	Autres ressources (%)
0	40,1	35,7	80,9	74,4
1 à 24	10,8	22,3	6,4	7,7
25 à 49	10,2	7,6	3,2	1,9
50 à 74	10,2	4,5	5,1	1,9
75 à 99	8,3	7,6	2,5	9,6
100	20,4	22,3	1,9	4,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EC-PREPAFEN, DSCN

Lecture : 40,1% des groupes n'ont pas fait recours à l'épargne des membres pour leur financement ; 2,5% des groupes sont financés entre 75 à 99% par des prêts.

Une proportion importante de groupements communautaires, 28,7%, bénéficient d'un financement interne (épargne ou contribution des membres) et d'un financement externe (prêt, dons, etc.). L'on est là dans un schéma classique de partenariat avec les acteurs de développement qui exigent la constitution de fonds propres par les groupes avant de bénéficier d'un financement ou d'une aide.

Les montants des fonds gérés par les groupements communautaires au moment de l'enquête ont été recueillis. Il ressort de leur analyse que certains groupes ont une surface financière sans commune mesure avec d'autres. Les disparités sont énormes et expliquent les différences qu'on peut observer dans la capacité d'intervention. La répartition des groupements par tranches de montants des fonds gérés (tableau 8.8) fait ressortir que 10,4% d'entre eux ne disposent d'aucun fonds tandis que près de 12% fonctionnent avec plus d'un milliard de FCFA. Ces disparités tiennent tout simplement de la nature variée et disparate des types de groupements qui peuvent aller des amicales villageoises aux institutions d'intermédiation aux allures des banques classiques avec des filiales ou des agences dans plusieurs localités à la fois.

Cependant, la proportion de 11,6% de groupements communautaires gérant des fonds d'un milliard et plus paraît surestimée en raison de la sureprésentativité dans l'échantillon des caisses populaires et des caisses de développement autogérées affiliées à des réseaux de surface financière importante. Ces structures de micro finance qui représentent en réalité près de 5% de l'ensemble des groupements communautaires immatriculés d'après la liste établie en 2001, ont déclaré le total des fonds gérés par leur réseau et non de leur établissement pris isolément.

Tableau 8.8 : Répartition des groupes selon les montants totaux des fonds gérés et des investissements

Tranches de montants	Total des fonds gérés (%)	Total des investissements (%)
Moins de 1000 FCFA	10,4	4,5
1000 à 99 999 FCFA	15,9	27,7
100 000 à 249 999 FCFA	11,0	15,5
250 000 à 999 999 FCFA	16,5	29,7
1 000 000 à 9 999 999 FCFA	16,5	20,6
10 000 000 à 999 999 999 FCFA	18,3	1,9
1 000 000 000 FCFA et plus	11,6	0,0
Total	100,0	100,0

Source : EC-PREPAFEN, DSCN

Des informations ont également été recueillies sur les investissements effectués par les différents groupes. Les disparités sont aussi grandes que pour les fonds gérés, mais l'amplitude est ici moins élevée. La plupart des groupements ont des investissements de moins de 10 millions de FCFA. Les investissements concernent essentiellement les achats de terrain, l'acquisition du local, l'achat des machines, le mobilier et les équipements de bureaux. En moyenne, les trois postes d'investissement pour lesquels les groupes dépensent le plus sont dans l'ordre : l'acquisition du local, l'achat de terrains et l'achat des machines. On note que ces investissements concernent un certain type de groupements dont les ambitions dépassent celles d'un groupement villageois et dont le fonctionnement nécessite souvent des financements externes.

En plus du fait que 10,4% des groupements communautaires déclarent fonctionner sans aucun fonds, il est aussi à noter l'existence de 4,5% de groupes n'ayant fait aucun investissement. Leur viabilité est donc douteuse.

L'analyse des besoins exprimés par les groupements communautaires révèle que malgré la relative abondance des organismes de financement du développement local dans la province, les besoins sont loin d'être couverts. Environ 73% de groupes ont déclaré le besoin de financement comme leur besoin primordial. Près du quart ont quant à eux déclaré comme besoin primordial la nécessité d'acquérir des équipements supplémentaires, ce qui n'est qu'une autre facette du besoin de financement. Lorsque la question est posée pour le deuxième besoin, le financement et l'acquisition des équipements supplémentaires reviennent encore. L'on peut donc en déduire que la demande de financement est pressante. Il conviendrait de redoubler d'efforts en multipliant les sources de financement. De nouveaux programmes et projets de financement du développement local devraient donc voir le jour aux côtés de ceux déjà existants dont l'action est à encourager et à renforcer.

Lorsqu'il a été demandé aux groupements communautaires de citer leurs priorités si jamais ils bénéficiaient d'un financement, les réponses ont corroboré les besoins exprimés. Près de la moitié des groupes ont cité comme première priorité l'accroissement du financement des activités. Un groupe sur cinq acquerrait de nouveaux équipements et un sur 10 étendrait son champ d'intervention. Comme deuxième priorité, plus de 43% de groupes acquerraient de nouveaux équipements, plus de 16% accroîtraient le financement des activités et fait nouveau, environ 12% diversifieraient leurs activités (tableau 8.9).

Les besoins prioritaires des groupements communautaires se résument au financement. Ce financement les aiderait à réaliser des objectifs louables de développement. Il peut être apporté par les pouvoirs publics ou par des partenaires non gouvernementaux. Cela nous amène à examiner le rôle effectif que peuvent jouer ces partenaires.

8.3.4 Rôle des autres partenaires au développement

De nombreux acteurs de développement opèrent dans la province. A côté des pouvoirs publics, foisonnent plusieurs ONG qui travaillent dans de domaines aussi divers que variés en collaboration avec des projets gouvernementaux ou non. On distingue les ONG nationales qui sont pour la plupart d'origine confessionnelle et les ONG internationales. Ces dernières travaillent généralement dans des projets gouvernementaux ou multilatéraux financés pour une grande part par des bailleurs de fonds extérieurs tels la BM, la BID, la BAD, l'UE, etc.

Les activités des ONG concernent généralement :

- la promotion de l'auto promotion ;
- l'encouragement à la vie associative ;
- l'initiation aux techniques modernes de production et de conservation des récoltes ;
- la mobilisation de l'épargne et la promotion des crédits productifs ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- la formation, l'éducation et l'encadrement des populations ;
- l'alphabétisation et la promotion de la femme ;
- etc.

Au regard de leurs activités, les ONG sont des partenaires privilégiés des groupements communautaires. Elles servent en effet de courroie de transmission entre les pouvoirs publics et/ou les organismes internationaux et les populations représentées par divers groupes constitués. Elles assurent ainsi l'application sur le terrain ou la mise en œuvre des politiques et des décisions prises dans les hautes sphères publiques et dans les conférences internationales.

Eu égard aux besoins et priorités exprimés par les groupements communautaires, les ONG doivent jouer un rôle plus accru dans l'identification des sources de financement, leur mobilisation et leur distribution. Ce rôle, pour être rempli efficacement, doit être précédé par une amélioration du cadre de concertation entre ces acteurs de développement dont les philosophies sont parfois différentes voire contradictoires. Ce préalable permettrait de lever les suspensions qui existent entre diverses ONG, entre ONG et pouvoirs publics et entre populations et ONG et favoriserait des interventions dans un cadre unique pour des objectifs identiques.

8.4 Besoins des ménages en micro infrastructures communautaires

L'un des aspects de la dynamique de développement est la disponibilité des micro infrastructures communautaires (MIC) susceptibles d'aider les communautés à se prendre en charge. Chaque ménage a été invité au cours de l'EC-PREPAFEN à citer jusqu'à trois besoins prioritaires en MIC pour sa communauté.

Ces besoins sont variés et dans l'ensemble, les cinq premiers les plus cités sont par ordre d'importance :

- les puits et forages,
- l'aménagement des routes,
- la construction de magasins de stockage et greniers communautaires,
- l'aménagement de retenues ou mares d'eau pour le bétail,
- et la construction de marchés.

Au sujet de ce classement général, l'on note une convergence quasi-totale des points de vue des ménages pauvres et des ménages non pauvres. Ceci signifie que les infrastructures communautaires sollicitées, si elles sont mises en place, serviront aussi bien les pauvres que les non pauvres, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de tous. Il est à noter que si l'analyse des besoins se limitait à la première priorité en termes d'infrastructure communautaire choisie par chaque ménage, les puits et forages représenteraient à eux seuls plus de la moitié des réponses. Cette réponse vient rappeler l'importance de l'eau et la priorité bien justifiée que les populations lui accordent.

Tableau 8.9 Pourcentage de ménages ayant exprimé différents besoins en micro infrastructures communautaires par rang de priorité et niveau de vie

Type de micro infrastructure	PAUVRES				NON PAUVRES				ENSEMBLE			
	1 ^{ère} PR	2 ^{ème} PR	3 ^{ème} PR	Synthèse	1 ^{ère} PR	2 ^{ème} PR	3 ^{ème} PR	Synthèse	1 ^{ère} PR	2 ^{ème} PR	3 ^{ème} PR	Synthèse
Puits, forages	55,2	21,7	9,5	29,0	59,8	15,6	10,7	28,9	57,8	18,3	10,2	28,9
Petit marché	3,4	6,2	7,3	5,6	4,4	16,0	13,3	11,2	4,0	11,7	10,6	8,7
Magasin de stockage, greniers communautaires	9,7	18,9	16,2	14,9	6,8	12,3	13,1	10,7	8,1	15,2	14,4	12,6
Radiers	1,2	2,9	2,0	2,0	0,7	3,0	3,4	2,4	0,9	3,0	2,8	2,2
Ateliers d'artisans	0,0	0,3	3,4	1,3	1,0	1,3	2,0	1,4	0,6	0,9	2,6	1,4
Bâtiment pour unité de transformation alimentaire	0,1	7,0	7,4	4,8	0,3	6,2	6,1	4,2	0,2	6,6	6,6	4,5
Foyer communautaire, salle de fête	0,9	0,4	0,8	0,4	0,0	0,7	2,9	1,2	0,0	0,6	2,0	0,8
Retenue ou mare d'eau pour le bétail	5,9	7,5	12,9	8,7	6,1	11,2	10,5	9,3	6,0	9,6	11,6	9,0
Aménagement des routes	6,3	18,3	26,6	17,0	8,8	20,4	20,4	16,5	7,7	19,4	23,2	16,7
Autres	18,2	16,7	13,8	16,3	12,0	13,3	17,6	14,2	14,7	14,8	15,9	15,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : EC PREPAFEN; DSCN

PR = Priorité

Selon la zone écologique, les cinq besoins prioritaires en micro infrastructures communautaires restent globalement les mêmes. En particulier, les puits et forages, et l'aménagement des routes demeurent les deux premières priorités. Ce résultat est la manifestation des blocages des activités

des ménages qui seraient limités dans leurs efforts de production face à l'enclavement qui les pénalise.

Cette hiérarchie des besoins permet de bien comprendre aussi l'ordre dans lequel on devrait les réaliser. Il est utile d'abord d'avoir de l'eau pour produire, de pouvoir ensuite acheminer les produits sur les marchés et enfin d'en stocker également. Ce n'est donc pas par hasard que les besoins en magasins de stockage ou greniers communautaires sont importants et viennent comme 3^{ème} priorité en zone de montagnes où ils ont presque la même fréquence moyenne que les besoins en routes.

En outre, les besoins en marché pour écouler les produits et en magasins pour les stocker se posent avec la même acuité en zone de plaine inondable, relayant la question des retenues ou mares d'eau pour le bétail au cinquième rang des préoccupations des ménages.

Tableau 8.10 Besoins en micro infrastructures communautaires par zone écologique et milieu de résidence (en % de ménages ayant besoin d'une infrastructure donnée).

Besoins en micro infrastructure	Zones écologiques			Milieu		Total
	Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable	Urbain	Rural	
Puits, forages	28,8	29,6	28,4	27,8	29,1	28,9
Petit marché	8,2	7,4	10,8	13,9	8,1	8,7
Magasin de stockage, greniers communautaires	16,1	10,4	10,6	5,6	13,4	12,6
Radiers	2	1,5	3,3	5	1,9	2,2
Ateliers d'artisans	1,7	1,5	0,8	3,9	1,1	1,4
Bâtiment pour unité de transformation alimentaire	5,8	2,8	4,5	3,1	4,6	4,5
Foyer communautaire, salle de fête	0,9	0,9	0,7	1,1	0,8	0,8
Retenue ou mare d'eau pour le bétail	8,4	11,4	7,3	3,4	9,7	9
Aménagement des routes	17,6	14,9	17,5	20,9	16,2	16,7
Autres	10,5	5,3	2,0	15,3	15,1	15,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

La comparaison urbain rural permet de constater qu'en milieu urbain, trois besoins s'imposent par rapport aux autres, à savoir : la création de puits et forages, l'aménagement des routes et la construction des marchés. En milieu rural, après les deux premiers besoins cités ci-dessus, c'est plutôt les magasins de stockage et greniers communautaires qui suivent, l'essentiel des populations étant agriculteurs et pouvant éprouver des difficultés pour conserver leur production.

Quoiqu'il en soit, les besoins des ménages en micro infrastructures communautaires sont connus et toute politique ou action tendant à les aider dans ce sens doit prendre en compte leurs propres priorités. De plus, le respect de la chronologie est important pour assurer l'adéquation entre le cycle des activités (production-commercialisation-stockage) et l'utilisation des infrastructures.

Une présentation plus fine des besoins des ménages en micro-infrastructures communautaires par département est faite au tableau 8.11. Il en ressort que dans chaque département, le tout premier besoin exprimé reste la construction des puits et forages. L'aménagement des routes vient en deuxième place dans quatre départements sur six, talonnant de très près le besoin en puits et forages dans le Logone et Chari, et dans le Mayo-Tsanaga. Cette deuxième place est occupée respectivement dans le Mayo Kani par le besoin en retenues ou mares d'eau pour le bétail, et dans le Mayo Sava par le problème de création de magasins de stockage et greniers communautaires.

En dehors du Logone et Chari et du Diamaré dans lesquels la création ou l'aménagement des marchés est classée au troisième rang des besoins prioritaires, ce rang est occupé dans les autres départements par les greniers et magasins de stockage, les retenues d'eau pour bétail, et l'aménagement des routes.

Tableau 8.11 Besoins en micro infrastructures communautaires par département (en % de ménages ayant besoin d'une infrastructure donnée)

Type de micro infrastructures	Départements					
	Diamaré	Logone et Chari	Mayo Danay	Mayo Kani	Mayo Sava	Mayo Tsanaga
Puits, forages	29,7	24,9	32	30,2	31,6	27,1
Petit marché	9,5	15	6,5	2	10,4	7,7
Magasin de stockage, greniers communautaires	9	10,7	10,4	14,3	17,1	15,8
Radiers	1,4	6,4	0,1	1,4	2	2,2
Ateliers d'artisans	2,3	0,8	0,7	0,3	2,9	0,9
Bâtiment pour unité de transformation alimentaire	3,3	5,3	3,7	2,3	6,1	5,8
Foyer communautaire, salle de fête	1	1,2	0,2	1,2	1,9	0,3
Retenue ou mare d'eau pour le bétail	7,4	5,3	9,3	19,5	10,2	7,5
Aménagement des routes	17,4	22,3	12,6	9,7	10,9	20,8
Autres	5,5	8,1	24,4	19,1	6,9	12,0
Total	100	100	100	100	100	100

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Les besoins en infrastructures communautaires exprimés par les ménages sont fonction de leur environnement naturel. En effet, les problèmes d'accès à l'eau potable et même à l'eau pour le bétail se posent presque partout à cause de la faible pluviométrie dans la province. Les cours d'eau s'assèchent peu après les pluies même durant les trois mois de précipitations, et le réseau de distribution d'eau courante limité à quelques grandes villes. Il en est de même du problème de routes, la plupart des localités hormis les chefs-lieux de département étant enclavées, particulièrement en saison des pluies. Quant aux problèmes de routes et de magasins de stockages, ils se posent plus dans les principales zones de production agricole (le Mayo Tsanaga et le Mayo Sava en zone de montagnes, et le Mayo Kani, le Mayo Danay et le Logone et Chari dans les zones de plaine. L'absence ou l'insuffisance de ces routes et magasins de conservation et de stockage des produits alimentaires favorisent les pertes après production, le bradage précoce et à vil prix, et l'exposition des populations à la famine et à la pauvreté quelques mois seulement après les récoltes.

Les besoins exprimés tiennent certainement compte du fait que les différentes localités disposent déjà de quelques-unes de ces micro infrastructures, mais qui peuvent être en nombre insuffisant. Certains ménages ont d'ailleurs déclaré que quelques-unes des infrastructures sont en cours de création dans leur localité, probablement avec l'aide de structures d'encadrement ou d'appui au développement (ONG, ...).

Tableau 8.12 Pourcentage de ménages déclarant que des micro infrastructures communautaires sont en cours de création dans leur localité

Type de micro infrastructures	Zones écologiques		
	Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable
Puits, forages	9,3	5,2	0,9
Petit marché	13,0	15,5	7,1
Magasin de stockage, greniers communautaires	27,5	16,6	13,2
Radiers	22,6	15,9	14,7
Ateliers d'artisans	28,3	20,8	16,6
Bâtiment pour unité de transformation alimentaire	27,1	20,8	17,5
Foyer communautaire, salle de fête	27,6	21,4	17,1
Retenue ou mare d'eau pour le bétail	24,5	23,5	12,0
Aménagement des routes	23,8	15,0	13,1

Source : EC-PREPAFEN ; DSCN

Pour des infrastructures déjà opérationnelles, certaines communautés ont pu mettre en place des comités ou groupes chargés de leur gestion. Ces comités concernent principalement les cinq types d'infrastructures suivantes : les puits ou forages dans la plupart des localités qui en disposent, les petits marchés, les retenues d'eau ou les mares pour bétail, les greniers ou magasins communautaires de stockage, et l'aménagement de routes. Si l'entretien des puits et forages et la gestion de petits marchés communautaires préoccupent les populations indépendamment de leur zone de résidence, il n'en est pas de même des retenues d'eau pour le bétail qui concernent essentiellement les zones de plaine propices à l'élevage. L'existence de comités ou groupes chargés de l'aménagement des routes en zone de montagnes et dans la plaine sèche reflète l'acuité des problèmes d'enclavement de ces zones et un aspect du dynamisme de leurs populations.

Tableau 8.13 : Pourcentage de ménages ayant déclaré l'existence de comité ou groupe de gestion par type de micro-infrastructures et par zone écologique

Type de micro infrastructures	Zones écologiques			Ensemble
	Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable	
Puits, forages	49,4	54,2	56,7	53,2
Petit marché	29,2	26,8	24,3	26,9
Magasin de stockage, greniers communautaires	6,7	16,0	19,6	13,7
Radiers	4,0	6,9	7,4	6,0
Ateliers d'artisans	0,1	2,5	0,2	0,9
Bâtiment pour unité de transformation alimentaire	0,1	6,3	11,7	5,7
Foyer communautaire, salle de fête	1,0	2,3	3,8	2,3
Retenue ou mare d'eau pour le bétail	2,4	20,0	26,3	15,5
Aménagement des routes	10,5	16,2	6,8	11,3

Dans les localités où il existe des comités ou groupes de gestion ou d'entretien des micro-infrastructures communautaires retenues, un ménage sur quatre déclare faire partie de ces comités. Cependant, dans les communautés où il n'existe pas encore de comité de gestion ou d'entretien de micro-infrastructures communautaires, plus de trois ménages sur cinq accepteraient d'en faire partie au cas où une telle structure serait mise sur pied. Ceci augure d'une bonne disponibilité des populations à participer au succès et à la pérennisation des initiatives qui viendraient à être entreprises au bénéfice de leur communauté.

IX. LES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

Après avoir décrit les caractéristiques du phénomène de la pauvreté à partir des données de l'enquête ECAM II, il est important de préciser ceux des facteurs qui déterminent le niveau de vie des ménages en terme de lien de causalité. Cette précision permet de dégager les leviers sur lesquels les pouvoirs publics et les partenaires au développement devront axer leurs actions futures en matière de politique et stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour cela, on a exploré un ensemble de variables, afin d'identifier celles qui expliquent le niveau de vie des ménages. Après avoir précisé les choix méthodologiques effectués, on décrira les données utilisées avant d'analyser les résultats obtenus.

9.1 Approche méthodologique

Les chapitres précédents sur le profil monétaire ont permis de dégager un certain nombre de constats parmi lesquels la ruralité du phénomène de pauvreté et bien d'autres caractéristiques. A l'aide des modèles économétriques, nous voulons dégager l'existence et la nature des liens de causalité qui existent entre le niveau de vie des ménages et ces variables. Dans ce domaine, deux types de modèles sont généralement utilisés : le modèle logit et le modèle linéaire.

Les analyses réalisées dans « les conditions de vie des ménages et profil de pauvreté au Cameroun en 2001 » ont confirmé la dominance¹⁸ de 1^{er} ordre pour un grand nombre de variables. On peut alors utiliser une régression linéaire par la méthode des MCO. Le modèle logit multinomial équivalent a été estimé, afin de dégager la robustesse des résultats obtenus. La formulation de ces deux modèles est présentée dans l'encadré qui suit.

Le modèle logit

Dans ce modèle, on suppose que le niveau de vie du ménage est déterminé par une variable dichotomique Y définie par :

$$\begin{cases} Y_i=1 & \text{si } W_i < Z \\ Y_i=0 & \text{si } W_i \geq Z \end{cases}$$

Où : W_i est l'indicateur de niveau de vie de l'individu, et
 Z le seuil de pauvreté

Lorsque l'indicateur du niveau de vie du ménage W_i est inférieur au seuil de pauvreté Z , le ménage est considéré comme étant pauvre, sinon, il s'agit d'un ménage non pauvre.

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $\log\left(\frac{P[Y_i=1]}{1-P[Y_i=1]}\right) = \mathbf{a}'X_i + u_i$ (X_i étant un vecteur de variables explicatives du niveau de vie)

La loi de Y se formule comme suit : $Prob[Y_i=1] = \frac{\exp(\mathbf{a}'X_i)}{1 + \exp(\mathbf{a}'X_i)}$

¹⁸ Il y a dominance quand l'indicateur de pauvreté retenu reste en faveur d'une strate ou d'une période quel que soit le niveau de seuil de pauvreté utilisé pour faire la comparaison.

Le vecteur des coefficients \mathbf{a} s'obtient par la méthode du maximum de vraisemblance. Chaque coefficient exprime le rapport de chance pour un ménage d'être pauvre par rapport à une modalité de référence.

Pour chaque variable X_i , on dispose d'une modalité de référence. Chacune des modalités de la variable est comparée à la modalité de référence. Un *odd ratio* ou rapport de chance inférieur à l'unité signifie que la probabilité d'être pauvre pour un ménage ayant cette modalité est plus faible que celle d'un ménage ayant la modalité de référence. Un *odd ratio* supérieur à l'unité traduit un risque plus élevé d'être pauvre.

Ravaillon [1996] et Lachaud [2001] soulignent que cette approche suppose que seules les variables exogènes et le statut de pauvreté Y_i soient observés. Pourtant, la variable W_i l'est aussi. Ainsi, en attribuant un seul paramètre à chaque élément de X_i , on admet implicitement l'hypothèse de dominance de premier ordre. Pour éviter toute redondance, il suffit de régresser W_i sur les X_i par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Afin de contourner ces critiques, l'on s'est acheminé vers une approche par segment de W_i . L'idée étant à la fois de prédire l'appartenance des ménages à un quintile de niveau de vie (prédicteurs de pauvreté), et de contourner les lacunes inhérentes à la subjectivité dans le calcul du seuil de pauvreté. C'est ce qui justifie l'utilisation du modèle logit multinomial à la place du modèle logit simple. La loi de Y devient alors.

$$Prob[Y_i=j]=\frac{\exp(\mathbf{a}'_j X_i)}{1+\sum_{j=0}^4 \exp(\mathbf{a}'_j X_i)} \quad j=1,2,3,4$$

le modèle linéaire

L'indicateur de niveau de vie est considéré comme la variable dépendante du modèle. Le modèle linéaire a été combiné à une équation de sélection (voir Coulombe et Mc Kay [1996] dans l'analyse des déterminants du niveau de vie en Mauritanie).

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $W_i = \mathbf{b}' X_i + u_i$

Les déterminants de la pauvreté sont regroupés en deux types : les déterminants proches et les déterminants lointains. Par déterminants proches, il faut entendre l'ensemble des phénomènes qui agissent directement sur le revenu des ménages, notamment le groupe socioéconomique. Le système de sécurité sociale¹⁹ peut être également classé comme déterminant proche. En effet, la politique salariale des entrepreneurs et le niveau du SMIG²⁰ contribuent à déterminer le niveau de revenu des employés, par conséquent leur bien-être et celui de leur famille. Pour le cas du Cameroun, l'une des conséquences de la crise économique a été la libéralisation économique. Celle-ci a conduit à l'instauration du contrat de travail négocié entre employeur et salariés, qui, combinée à la pression du chômage urbain fragilise la position des demandeurs d'emplois, d'où la fixation des niveaux de revenus très en deçà de la productivité marginale et du minimum vital. De même, la suppression du soutien à l'agriculture à travers celui autrefois apporté au secteur des intrants fragilise les exploitants indépendants.

¹⁹ Sera considéré comme exogène dans le modèle.

²⁰ Au Cameroun, le SMIG est de 23500 FCFA (environ \$34), très loin de la norme internationale qui est de \$100.

Dans la catégorie des déterminants lointains, on peut regrouper l'ensemble des éléments qui concourent à la constitution du capital humain et du capital financier. La notion de capital humain fait référence à l'effectif de la population, à son niveau de qualification et à son état de santé. D'où l'intérêt de faciliter l'accessibilité à l'éducation, à la santé, à travers la lutte contre le VIH/SIDA notamment. Au niveau du capital financier, il s'agit à travers la bonne gouvernance, et l'assainissement du système bancaire, de donner confiance aux investisseurs. Pour attirer les investisseurs, il faudrait procéder à la construction d'un système de télécommunication et de transport efficace : faciliter l'accès à la téléphonie (haut débit), construire des routes pour rapprocher les producteurs des marchés, rendre viables les infrastructures de communication permettant l'ouverture des marchés des pays voisins (Nigeria et Tchad).

L'indicateur de niveau de vie à prendre en compte est d'une importance capitale. En effet, il existe une causalité bidirectionnelle entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en terme de conditions de vie. C'est en fonction de son niveau de revenu que le ménage peut se doter d'un environnement vital adéquat (possession d'équipements, qualité de l'habitat, etc.). Par ailleurs, la pauvreté existentielle (en terme de conditions de vie) utilise un ensemble d'indicateurs liés aux conditions de vie des ménages. Les ménages pauvres sont ceux faisant face à beaucoup de difficultés, et la probabilité pour ces derniers de posséder des biens d'équipement (téléphone, cuisinière, véhicule, chaîne musicale, réfrigérateurs, etc.) est très faible. Par contre, ceux vivant dans l'opulence, vont s'offrir tous les accessoires modernes dont ils ont besoin.

9.2 Présentation des données

Le tableau 9.1 présente la distribution des revenus alors que le 9.2 revient sur les regroupements des groupes socio-économiques utilisés dans les modèles.

Tableau 9.1 Distribution des revenus et quelques indicateurs selon les quintiles

QUINTILES	1	2	3	4	5	Extrême Nord
Limite inférieure	47 998	140 734	183 567	245 523	354 442	47 998
Limite supérieure	140 111	182 773	245 309	352 377	2 507 021	2 507 021
Niveau de vie moyen	108 534	160 611	212 891	293 721	588 420	315 619
Taille du ménage	7,3	7,6	5,8	5,5	3,9	5,7
Proportion de ménages	15,2	15,2	19,6	20,7	29,2	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
Incidence (P0)	46,0					
Intensité (P1)	31,7					
Sévérité (P2)	13,5					

QUINTILES	1	2	3	4	5	Cameroun
Limite inférieure	20 571	120 415	167 999	241 002	371 699	20 571
Limite supérieure	206 136	319 426	459 464	750 222	23 647 340	23 647 340
Niveau de vie moyen	123 647	197 724	273 636	389 096	905 334	461 894
Taille du ménage	7,4	6,2	5,5	4,6	3,2	5,0
Proportion de ménages	13,5	16,1	17,9	21,5	31,0	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
Incidence (P0)	30,1					
Intensité (P1)	30,0					
Sévérité (P2)	12,7					

Source : ECAM II ; DSCN (Revenus moyens en FCFA ; proportion en pourcent)

Pour les ménages non concernés par une infrastructure, on leur a imputé la moyenne des distances et de temps moyens mis dans la zone de dénombrement (ZD) pour y accéder.

Tableau 9.2 Regroupement de la variable GSE dans le modèle

GSE	GSE agrégé
Cadres et patrons du secteur public	Travailleurs secteur public
Autres salariés du secteur public	
Cadres et patrons du secteur privé formel	Travailleurs du privé formel
Autres salariés du secteur privé formel	
Exploitants agricoles	Agriculteurs
Dépendants agricoles informels	
Patrons non agricoles informels	Travailleurs du privé informel
Travailleurs pour Compte Propre non agricoles informels	
Salariés non agricoles informels	
Chômeurs	Chômeurs
Eleveurs/Étudiants	Inactifs
Retraités	
Invalides/Malades	
Autres inactifs	

Source : ECAM II ; DSCN

9.3 Présentation des résultats

Plusieurs modèles ont été estimés, ceci afin de juger de la robustesse des résultats obtenus d'une part, et d'autre part, afin de prendre en compte les spécificités régionales (milieu de résidence, zones écologiques). Le tableau suivant présente une synthèse des résultats de l'estimation des modèles linéaire et logit.

Tableau 9.3 Les résultats des modèles

Variables utilisées dans les modèles	Modèle linéaire			Modèle logit		
	Coef.	P> z		Odds ratio	P> z	
Groupe socio-économique						
Travailleurs secteur public	0,0270	0,8180	**	0,9036	0,8860	**
Travailleurs du privé formel	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Agriculteurs	-0,4442	0,0000		5,6403	0,0000	
Travailleurs du privé informel	-0,3050	0,0010		3,2571	0,0100	
Chômeurs	0,0313	0,8680	**	0,6296	0,5470	**
Inactifs	-0,2803	0,0150		2,6947	0,0570	*
Obtention d'un crédit au cours des 12 derniers mois						
Oui	0,1823	0,0030		0,3456	0,0020	
Non	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Durée pour atteindre une route bitumée	-0,0018	0,0000		1,0055	0,0000	
Durée pour atteindre l'école publique la plus proche	-0,0033	0,0000		1,0097	0,0090	
Le ménage élève des bœufs	0,1211	0,0130		0,6066	0,0190	
Le ménage n'élève pas des bœufs	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Le ménage élève des porcs	-0,4062	0,0000		7,5626	0,0000	
Le ménage n'élève pas des porcs	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Zones écologiques						
Plaine sèche	-0,2695	0,0000		2,5070	0,0000	
Montagne	-0,0276	0,5810	**	1,3474	0,2090	**
Plaine inondable	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Type de logement						
Concession/Saré	-0,2195	0,0000		1,6978	0,0040	
Autres	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
Taille du ménage						
1 personne	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>		<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	
2 à 3 personnes	-0,3366	0,0000		1,6815	0,2640	**
4 à 5 personnes	-0,5916	0,0000		4,9926	0,0000	
6 à 7 personnes	-0,8434	0,0000		9,3128	0,0000	
8 personnes et plus	-0,8977	0,0000		13,3543	0,0000	
Constante	13,8318	0,0000				

Taille de l'échantillon (nombre de ménages)	1320	1320
Nombre de ménages estimés	482620	482620
R ² ou Pseudo R ²	0,3547	0,1868
Log vraisemblance	-	-740,4
% de ménages biens classés	-	71,8

Source : ECAM II ; DSCN

m.r = modalité de référence

* = non significatif au seuil de 5% ; ** = non significatif au seuil de 10%.

Il ressort des différentes estimations qu'il existe un ensemble de variables clés qui conditionnent le niveau de vie des ménages dans la province de l'Extrême Nord. Ces variables peuvent être regroupées en deux classes : les caractéristiques du ménage et de son chef, et les caractéristiques contextuelles, liées au milieu d'habitat, à l'accessibilité au crédit et aux infrastructures.

9.3.1 Caractéristiques du ménage et de son chef

Pour un ménage donné, la probabilité d'être pauvre est positivement corrélée à sa taille. Ainsi, plus la taille du ménage est grande, plus ses membres ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Dans la province de l'Extrême Nord, les ménages de 6 à 7 personnes sont 9 fois plus vulnérables que ceux constitués d'une personne.

Au niveau des caractéristiques du chef de ménage, les principaux déterminants sont le groupe socioéconomique et le niveau d'instruction.

Le groupe socio-économique du chef de ménage influence de façon considérable le niveau de vie du ménage. Ceci est en général une conséquence du niveau d'instruction, car c'est celui-ci qui détermine le GSE des individus. Au regard des résultats du modèle pour la région en étude, les constats établis au niveau national demeurent valables. L'impact du GSE sur le niveau de vie des ménages reste prépondérant, avec la marginalisation des ménages agricoles dont la vulnérabilité serait 5 fois plus importante si on les compare aux ménages dont le chef est travailleur du privé formel. Par ordre d'importance décroissante de la vulnérabilité, les ménages dont les chefs sont travailleurs du secteur privé informel ou inactif suivent ceux dirigés par des agriculteurs. La situation précaire des agriculteurs découle dans cette province comme on l'a vu dans les précédents chapitres, du manque ou de l'insuffisance de la terre (conflits éleveurs/agriculteurs), du manque d'eau (pluviométrie insuffisante), des difficultés d'accès au crédit et des pratiques agricoles rudimentaires.

En principe, les ménages dont le niveau d'instruction du chef est faible sont les plus vulnérables. Cette influence du niveau d'instruction sur le niveau de vie n'est pas vérifiée à l'Extrême Nord. Pourtant, au niveau national, un ménage dont le chef a le niveau du supérieur a environ 6 fois moins de chances d'être pauvre comparativement à un ménage dont le chef est sans niveau. Ceci trouve son explication dans l'idée selon laquelle l'accès aux emplois et notamment à ceux les plus rémunérés est essentiellement réservé aux personnes disposant d'une certaine qualification professionnelle. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devront donc mettre un accent particulier sur la formation du capital humain. Cette situation dans l'Extrême Nord s'expliquerait par le fait que dans cette province où le commerce et l'élevage du gros bétail sont parmi les activités dominantes, il existe beaucoup de riches commerçants et d'éleveurs qui sont non instruits²¹. Cette richesse se transmettant de père en fils au sein de ces ménages minoritaires, l'avenir de l'amélioration des conditions de vie de la majorité reste cependant tributaire de l'éducation.

²¹ Du moins au sens de l'ECAM2 qui ne prend pas en compte l'école coranique

9.3.2 Caractéristiques contextuelles

L'environnement influence de manière certaine le niveau de vie des ménages. En dehors des conditions géographiques que l'on a supposées exogènes au modèle, on peut noter que l'absence d'infrastructures et particulièrement l'enclavement des villes/villages rendent difficiles les conditions de vie des ménages qui y vivent. Ceci se matérialise par le coefficient négatif du temps qu'il faut mettre pour atteindre la route bitumée la plus proche. Le temps a le mérite de résumer la distance et le moyen de transport que les ménages peuvent s'offrir. Ce résultat correspond à celui obtenu lors des consultations participatives. L'adage populaire le dit si bien « *la-où la route passe, le développement suit* ». En effet, l'enclavement des zones (notamment rurales) induit des coûts de transactions élevés et limitent les activités économiques.

Les ménages ayant obtenus un crédit d'investissement ont plus de chance d'être au-dessus de la ligne de pauvreté. Il s'agit de ménages qui ont un sens de l'initiative et de l'entreprise, et qui grâce au crédit obtenu, arrivent à investir dans des créneaux porteurs et à dégager ainsi des plus-values. Ceci doit inciter les décideurs à assouplir les conditions de garanties pour accorder des crédits aux ménages pauvres suivant la qualité des projets présentés.

Au niveau des zones écologiques de la province, les ménages vivant dans la plaine sèche sont les plus démunis. Comparés à ceux qui vivent dans la plaine inondable, ils sont 2,5 fois plus vulnérables à la pauvreté. Leurs conditions de vie sont rendues plus difficiles par le manque plus accru d'eau. La zone de montagnes n'est cependant pas comparable à ces deux plaines, puisqu'elle est constituée des localités rurales exclusivement.

Les autres résultats permettent de constater que les ménages disposant d'un cadre d'habitat décent (toilette moderne, maison en matériaux définitifs, accès à l'eau de la SNEC) sont ceux dont le niveau de vie est élevé.

CONCLUSION

La présente étude sur les conditions de vie et le profil de pauvreté à Extrême Nord en 2001 établit la situation de référence pour le suivi/évaluation du programme de réduction de la pauvreté dans cette province du Cameroun. Ce programme est articulé autour du PREPAFEN qui depuis trois ans réalise un certain nombre d'actions pour permettre aux populations d'entreprendre des activités génératrices de revenus et d'améliorer leur cadre de vie. Ce profil de pauvreté établi à partir de l'enquête ECAM II et d'une enquête complémentaire réalisée dans cette province a deux caractéristiques essentielles. Il est élaboré suivant des indicateurs basés sur une méthodologie de référence ; ensuite, il se veut opérationnel pour l'action politique en privilégiant l'identification, la caractérisation, l'évaluation et le ciblage.

Au terme de ce profil, les éléments constants que les prochaines enquêtes devront reconduire afin de permettre la mesure des progrès sont l'indicateur de niveau de vie, le seuil de pauvreté et la méthodologie de collecte des dépenses de consommation des ménages. L'indicateur de niveau de vie retenu est la consommation finale des ménages évaluée à partir des concepts retenus pour définir ses quatre composantes que sont la consommation monétaire, l'autoconsommation, les transferts en nature et les loyers imputés. Le seuil de pauvreté devra tout simplement être revalorisé par un indice de prix approprié, et la technique de collecte des dépenses des ménages de l'enquête ECAM II reconduite.

Les résultats obtenus des deux enquêtes fournissent un éclairage à tous les intervenants dans le processus de développement économique et social en général, et dans la lutte contre la pauvreté en particulier. C'est ainsi que le profil de pauvreté élaboré tente autant que possible, de répondre à six questions fondamentales concernant les pauvres à savoir : Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? De quoi sont-ils victimes ? Et quelles appréciations font-ils de leur situation ?

Sur une population estimée à 2,745 millions d'habitants en 2001, près de 1,546 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté qui est de 232 547 FCFA par personne et par an. Ces personnes pauvres ne sont pas capables de disposer de 637²² FCFA par jour pour vivre convenablement, c'est-à-dire se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires. Il est important de rappeler ici que cette estimation du nombre de pauvres n'a pas pris en compte les personnes vivant dans des ménages collectifs au sein desquels il existe certainement des pauvres. Ces populations particulières (prisonniers, militaires en casernes, malades, élèves et étudiants en internat, etc.) devraient faire l'objet de traitements particuliers, qu'il s'agisse de les identifier, de les caractériser ou d'entreprendre des actions de réduction de la pauvreté en leur faveur.

Après l'évaluation du nombre de pauvres qui renseigne sur l'étendue du phénomène, une évaluation de son intensité a été faite pour mieux apprécier le fossé moyen qui sépare les ménages pauvres du seuil de pauvreté. Le choix des politiques à mettre en place pourra dépendre d'une comparaison entre l'incidence de la pauvreté et son intensité. Un nombre important de pauvres vivant assez proche du seuil de pauvreté peut être apprécié comme une situation tolérable par rapport à un effectif moins important de pauvres vivant dans la stricte misère du fait du fossé qui les sépare du seuil de pauvreté. L'enquête ECAM II situe à **33,5 %** du seuil de pauvreté l'enveloppe moyenne dont un pauvre de la province a besoin pour sortir de sa situation de pauvreté.

²² 637 FCFA est le montant journalier correspondant au seuil de pauvreté de 232.547 francs par an et par équivalent adulte

Ce gap moyen séparant les pauvres du seuil de pauvreté correspond à une somme de 78 000 FCFA par an et par personne, soit une enveloppe de près de 120 milliards par an pour l'ensemble des pauvres de la province. Cette somme n'est pas importante en soi dans la mesure où aucune politique durable et efficace de réduction de la pauvreté ne peut consister à distribuer directement de l'argent aux pauvres. En rappelant que 78 000 FCFA par an et par personne n'est qu'une moyenne, il importe de préciser que cette somme avoisine 100 000 FCFA chez les pauvres habitant les ménages dirigés par les travailleurs du secteur privé formel. Bien que ces ménages ne soient pas les plus vulnérables, les pauvres qui y vivent sont en moyenne les plus éloignés du seuil de pauvreté. L'examen de la dépense annuelle par équivalent adulte montre qu'en moyenne, un ménage non pauvre de la province dépense près de 3 fois plus qu'un ménage pauvre. Si l'on ajoute qu'en moyenne un ménage appartenant aux 20 % les plus riches consomme 5,3 fois plus qu'un ménage appartenant aux 20 % les plus pauvres, on peut affirmer que les questions d'inégalités ne sont pas étrangères à la situation actuelle de la pauvreté dans la province.

À la question de savoir où sont les pauvres, il y a deux éléments de réponse qui apparaissent clairement, à savoir que les pauvres sont plus nombreux en zone rurale, et que leur concentration est un peu plus forte dans certaines régions de la province. Dans le milieu urbain (villes d'au moins 50 000 habitants), l'incidence de la pauvreté est de 34,3 %, contre 59,0 % dans la zone rurale. Sur les 1 546 000 pauvres recensés, plus de 9 sur 10 vivent en zone rurale. La dépense annuelle par équivalent adulte dont la moyenne se situe à 315 600 FCFA résume pour chaque ménage l'ensemble de ses opportunités de générer des revenus ; la zone rurale se présente alors comme offrant moins d'opportunités avec une consommation par équivalent adulte par an de 299 000 FCFA contre 450 000 FCFA en milieu urbain.

Par rapport à la localisation, 40 % de pauvres de la province résident dans la région de la plaine sèche, c'est-à-dire dans les départements du Mayo Kani et du Diamaré moins l'arrondissement de Meri. Cette zone est particulièrement vulnérable ; les pauvres qui y vivent sont très nombreux et connaissent la plus forte intensité du phénomène. En effet, ces derniers ont besoin de 88 000 FCFA en moyenne par personne et par an pour sortir de la pauvreté ; sur le plan géographique, c'est le montant le plus élevé dans la province, chaque pauvre des régions de la zone de montagnes et de la plaine inondable ayant respectivement besoin de 65 000 et 78 000 FCFA.

Pour savoir qui sont les pauvres, on s'est intéressé à leur sexe, à leur niveau d'instruction, à leur âge et à leur situation d'activité qui sont apparus comme les quatre variables les plus pertinentes pour les caractériser. S'agissant du sexe, les ménages dirigés par les femmes connaissent une incidence de pauvreté légèrement supérieure à celle des ménages dirigés par les hommes. Dans la population des pauvres, les femmes représentent 51,7%. En ce qui concerne le niveau d'instruction, sur les 1 546 000 individus pauvres, 1 063 000 n'ont jamais été à l'école (système scolaire officiel). L'incidence de la pauvreté baisse au fur et à mesure que le niveau scolaire s'accroît. Il apparaît donc que plus l'on a un haut niveau d'instruction, plus on est à même de saisir les opportunités de générer des revenus. La lutte contre l'analphabétisme devrait s'inscrire comme une des actions du programme de réduction de la pauvreté. Par rapport à l'âge, l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dont l'âge du chef est inférieur à 30 ans, et augmente de manière régulière avec l'âge jusqu'à 49 ans avant de commencer à baisser.

L'insertion des populations dans le circuit économique est très importante dans la mesure où elles y réalisent des activités de création des richesses. Le taux d'activité au sens du BIT est d'environ 80% et le chômage est presque inexistant en milieu rural. Cependant, l'activité ne prémunit pas toujours de la pauvreté. Seulement 2,4% de pauvres sont soit inactifs soit au chômage. Il a été identifié que près de 8 pauvres sur 10 vivent dans les ménages d'agriculteurs. L'autre groupe auquel on devrait accorder une priorité est celui des travailleurs du secteur privé informel. Ce dernier groupe cible se réfère surtout aux populations démunies du secteur informel des villes.

Du moment que l'on sait ce que font les pauvres, il est important de leur fournir l'encadrement nécessaire afin qu'ils développent leurs potentialités. Ils relèvent rappelons-le, des ménages d'agriculteurs et de travailleurs du secteur informel. Ces deux groupes constituent 95% des pauvres. Les actifs occupés sont à 97% dans le secteur informel contre 84% au niveau national, faisant de l'économie de la province l'une des plus précaires du pays ; les opérateurs du secteur primaire exerçant les activités de pêche et de production de jus de fruits sont particulièrement vulnérables. La faible pluviométrie, l'inaccessibilité à la terre et au crédit ont été identifiées comme entraves au développement de diverses activités.

Le crédit quant à lui est un véritable obstacle au développement si l'on en juge par le faible nombre des demandes de crédit d'investissement satisfaites. Le taux d'accès d'environ 15 % est un taux net calculé sur les ménages ayant demandé un crédit d'investissement. Il est de moins de 5 % si on le calcule par rapport à tous les ménages, y compris ceux qui n'en ont pas fait de demande peut être par anticipation du refus.

On ne saurait taire la place qu'occuperaient certaines coutumes jugées rétrogrades sur la promotion des activités d'amélioration des conditions de vie. Ces coutumes (mariages forcés et précoces, travail des enfants, scolarisation discriminatoire selon le sexe, marginalisation des femmes, etc.) dont les ménages reconnaissent qu'elles existent dans leur société et qu'ils sont majoritaires à les pratiquer, constitueraient des barrières dont la levée pourrait impulser certains comportements plus favorables à la production. Certaines de ces coutumes sont autant pratiquées par les pauvres que les non pauvres et d'autres disparaîtraient lorsque le niveau de vie augmente. Ces dernières seraient pratiquées essentiellement pour des raisons économiques (mariages précoces ou forcés des jeunes filles, travail des enfants, scolarisation discriminatoire selon le sexe). Les autres seraient beaucoup plus liées à l'excès de pouvoir des hommes et/ou à la passivité des femmes. Leur abandon permettrait à celles-ci de participer pleinement au développement de la province.

L'aspect communautaire du développement de la province reste également un maillon faible. L'engouement des populations au combat pour le développement semble affaibli par un environnement peu favorable qui, pendant des générations, aurait conduit à la résignation implicite. Il ne s'agit que d'une résignation implicite dans la mesure où les obstacles sont bien identifiés, mais les solutions sont difficiles à cause des moyens limités et des changements d'attitude à opérer qui peuvent prendre du temps.

Les groupements communautaires sont les intermédiaires privilégiés que les projets et les partenaires de développement utilisent pour atteindre les populations. Ils bénéficient de nombreux financements (aides, dons, prêts, etc.) dont l'objectif est généralement de favoriser l'auto promotion et la prise en charge par elles-mêmes de ces populations. Dans la province, 15% de ces groupements au moins auraient une existence fictive. La majorité des groupes et associations seraient suscitées et fonctionnent avec des ressources propres très limitées.

Pour ce qui est des besoins en infrastructures communautaires, les déclarations des chefs ménages correspondent bien aux problèmes à résoudre dans la province. Les besoins exprimés indifféremment selon le niveau de vie par les ménages sont variés et les cinq premiers sont par ordre d'importance : les puits et forages, l'aménagement des routes, la construction de magasins de stockage et greniers communautaires, l'aménagement de retenues ou mares d'eau pour le bétail et la construction de marchés.

Les principales causes de la pauvreté citées par les chefs de ménages indépendamment de leur niveau de vie sont par ordre d'importance l'absence de l'emploi, la baisse ou l'insuffisance des revenus, l'absence de la terre, le faible niveau d'instruction et la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques. Les actions prioritaires dont les ménages pensent qu'elles sont susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie concernent l'accès au crédit, la création des emplois, l'accès aux soins médicaux et la construction des points d'eau, l'accès à l'éducation, la garantie des justes prix aux produits agricoles et le désenclavement des zones rurales.

La perception des conditions de vie des populations par rapport à celles de leurs parents indique que plus du tiers des ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que ceux de leurs parents et plus de 60% déclarent vivre au moins comme leurs parents. Lorsque la comparaison est faite entre les années 1996 et 2001, plus de la moitié des ménages estiment vivre moins bien en 2001 qu'en 1996. et 20% considèrent que leur situation est restée inchangée.

En somme, les moyens que peuvent apporter les projets comme le PREPAFEN et beaucoup d'autres sont à mobiliser pour inverser la tendance du développement dans la province. Les prochaines enquêtes auront l'occasion d'évaluer l'évolution de la situation. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs comme ceux du tableau ci-après, ce suivi évaluation interpellera tous ceux qui contribuent à l'œuvre du développement de la province.

Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'impact de la pauvreté

Indicateurs	Zones écologiques et milieux de résidence					Extrême Nord	Cameroun
	Montagne	Plaine sèche	Plaine inondable	Urbain	Rural		
Revenus							
Dépense moyenne de consommation par tête	239 100	220 300	256 900	346 300	224 900	238 200	367 400
Dépense moyenne par unité de consommation	321 200	290 300	336 800	450 300	299 000	315 600	461 900
Dépense de consommation médiane par ménage	831 900	765 900	1 050 900	1199100	836 500	879 200	991 800
Pauvreté							
Incidence de la pauvreté	52,8	65,6	50,2	34,3	59,0	56,3	40,2
Intensité de la pauvreté	27,9	37,8	33,7	28,2	33,8	33,5	31,8
Gap de pauvreté	65 000	88 000	78 000	66 000	79 000	78 000	74 000
Sévérité de la pauvreté	10,6	17,4	15,0	10,8	14,8	14,5	13,8
Contribution à la pauvreté	32,1	39,4	28,5	6,7	93,3	24,9	100,0
Q5/Q1 (rapport 5 ^{ème} et 1 ^{er} quintile)	4,7	5,2	5,6	5,4	5,1	5,3	7,9
Education							
Taux net global de scolarisation (6-14 ans)	34,9	55,3	49,7	60,1	45,0	46,7	78,8
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +)	13,4	28,9	31,7	43,6	22,0	24,4	67,9
Dépense annuelle moyenne d'éducation par tête	11 480	10 284	12 798	29 640	8 368	11 536	48 046
Part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales	0,7	1,2	1,4	2,5	0,8	1,1	5,4
Distance moyenne à l'école primaire la + proche	4,47	1,52	1,38	1,99	2,59	2,52	1,62
Santé							
Taux de couverture vaccinale (12-23 mois)	18,2	49,5	37,0	52,1	32,1	34,0	55,3
Dépense annuelle moyenne de santé par tête	5 780	6 336	6 567	15 195	5 114	6 220	22 036
Part des dépenses de santé dans les dépenses totales	2,9	3,7	3,2	5,4	2,8	3,2	7,6
Distance moyenne au centre de santé le + proche	4,4	4,6	2,8	1,3	4,4	4,05	3,86
Emploi							
Taux d'activité BIT	86,0	74,3	79,3	54,6	83,3	79,9	71,9
Taux d'activité élargi	87,6	81,6	85,0	65,9	87,2	84,7	79,9
Taux de chômage BIT	0,2	1,1	2,7	10,5	0,4	1,2	7,9
Taux de chômage élargi	2,0	10,0	9,2	25,9	4,9	6,8	17,1
Rapport de dépendance	2,2	2,7	2,7	4,0	2,3	2,5	2,7
Taux de sous-emploi	32,8	34,1	13,0	10,2	28,3	27,1	19,9
Taux de salarisation	2,5	6,4	5,2	30,1	2,8	4,5	19,5
Taux d'informalité	98,3	95,9	96,2	79,6	98,0	96,9	84,3
Taux de pluriactivité	26,4	21,1	34,4	11,5	28,2	27,2	21,0
Habitat et équipement des ménages							
Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité	3,9	14,3	4,8	44,3	3,1	7,6	46,1
Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable	27,4	46,4	54,4	71,8	38,2	41,9	50,5
Pourcentage de ménages utilisant le gaz de cuisine	0,0	0,4	0,2	1,6	0,0	0,2	13,4
Pourcentage de logement en matériaux définitifs	1,3	9,8	5,3	34,1	1,8	5,4	22,2
Pourcentage de ménages possédant un poste radio	33,1	34,0	38,3	59,3	31,9	34,9	54,7
Pourcentage de ménages équipés de télévision	1,1	5,4	3,9	19,5	1,4	3,4	18,7
Pourcentage de ménages équipés en téléphone fixe	0,1	0,3	0,4	2,0	0,0	0,3	1,7
Capital social							
Pourcentage de ménages ayant accès à la terre	95,2	81,4	84,9	25,5	95,1	87,6	59,0
Pourcentage de ménages ayant accès au crédit	17,7	22,4	8,1	5,5	16,5	15,7	12,1
Pourcentage de ménages possédant une épargne	7,1	9,9	12,1	25,6	7,6	9,6	36,9
Pourcentage de ménages affiliés à une association	27,4	36,1	40,6	28,3	35,0	34,3	57,4

Source : ECAM II ; EC-PREPAFEN ; DSCN.

Les acteurs de développement sont nombreux dans la province. Au moment d'apprécier l'évolution de la situation, chacun devra d'abord évaluer ses actions. Cette évaluation des actions sera l'un des moyens d'apprécier la contribution de chaque acteur aux résultats d'impact obtenus. Chaque acteur devrait déjà utiliser la présente étude pour renforcer celles de ses activités pour lesquelles elle donne des pistes d'orientation.

EQUIPE DE REDACTION

Noms et Prénoms	Fonction
TEDOU Joseph	Directeur de la statistique et de la comptabilité nationale
KINGNE Apollinaire	Chef de la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
LIENOU Faustin	Coordonnateur de la composante suivi/évaluation du PREPAFEN
DZOSSA Anaclét Désiré	Chargé d'études assistant à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
MBA Martin	Chef de service des traitements informatiques à la Sous-direction de l'informatique et des bases de données
TSIMPO NKENGNE Clarence	Chef de service de la gestion des bases de données à la Sous-direction de l'informatique et des bases de données
ANJUENNEYA NJOYA Arouna	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
TAPTUE André Marie	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
BEM Justin	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
TCHAKOTE née WADO Alice	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages

TABLEAUX ANNEXES

Tableau A.4.1 Temps alloué (en heures) par activité selon le sexe et l'âge au cours des 7 derniers jours.

Activités	Masculin															Féminin															Total														
	Moins de 15 ans					15-34 ans					35-54 ans					55 ans et +					Total					Moins de 15 ans					15-34 ans					35-54 ans					55 ans et +				
	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant			
Travail salarié	0,0	6,4	1%	2,7	43,6	9%	4,6	43,4	27%	0,5	25,9	5%	1,7	41,5	8%	0,0	9,0	1%	0,2	24,9	2%	0,3	27,9	4%	0,0		0%	0,2	21,8	2%	0,0	8,2	1%	1,4	41,2	6%	2,2	41,5	5%	0,3	25,9	3%			
Travail indépendant	0,3	12,5	2%	12,4	33,2	30%	29,2	35,3	65%	22,8	29,7	68%	11,8	32,4	29%	0,7	28,5	2%	4,9	26,3	17%	9,2	28,1	39%	10,3	32,3	35%	4,8	28,1	18%	0,5	20,1	2%	8,6	30,8	23%	17,8	32,8	24%	18,0	30,2	53%			
Autres travaux productifs	11,0	19,3	41%	11,1	23,4	44%	1,8	12,4	13%	2,0	23,3	10%	8,4	20,7	34%	8,1	17,3	38%	12,4	25,0	36%	10,9	24,2	32%	5,3	20,8	22%	10,0	21,9	34%	9,6	18,4	40%	11,8	24,2	40%	7,0	21,9	34%	3,3	21,7	16%			
Préparation/Cuisson des repas	0,4	8,5	4%	0,4	7,0	8%	0,8	13,8	4%	0,5	18,6	4%	0,5	9,7	6%	4,8	10,5	45%	16,0	16,7	93%	16,2	17,3	92%	11,1	15,5	72%	11,7	15,5	75%	2,5	10,3	23%	8,4	16,2	51%	9,6	17,1	40%	4,6	15,7	34%			
Collecte d'eau, de bois, etc.	4,2	7,9	45%	3,6	7,8	38%	2,7	7,8	24%	2,1	7,7	21%	3,5	7,8	36%	7,7	9,7	65%	9,2	10,8	70%	8,1	9,4	72%	5,3	9,3	45%	8,1	10,1	66%	5,8	8,9	54%	6,5	9,8	54%	5,8	9,0	51%	3,3	8,6	31%			
Nettoyage, lavage, soins des enfants, courses	6,6	8,3	78%	6,8	8,3	79%	5,7	7,6	71%	7,2	10,4	64%	6,6	8,5	76%	8,3	9,5	86%	10,3	10,7	94%	9,6	10,1	94%	7,7	9,3	85%	9,2	10,1	90%	7,4	8,9	81%	8,6	9,6	87%	7,9	9,2	83%	7,4	9,9	73%			
Autres travaux domestiques	7,5	8,4	88%	7,9	8,7	88%	7,7	8,7	88%	8,0	8,6	92%	7,8	8,6	89%	7,5	8,5	86%	7,9	8,6	93%	7,6	8,1	92%	8,5	9,7	91%	7,8	8,6	90%	7,5	8,5	87%	7,9	8,7	91%	7,6	8,3	89%	8,2	9,0	91%			
Réunions diverses	0,1	3,7	2%	0,7	3,5	16%	1,4	4,9	28%	1,0	3,5	25%	0,6	3,9	13%	0,0	2,9	2%	0,5	3,2	14%	0,8	3,1	24%	0,6	5,7	11%	0,4	3,4	12%	0,1	3,4	2%	0,6	3,4	15%	1,1	4,0	13%	0,9	4,0	19%			
Assistance aux réunions et cérémonies	1,1	5,5	18%	2,8	6,4	41%	2,7	6,5	43%	2,7	5,5	52%	2,2	6,0	34%	1,2	5,3	19%	1,7	4,4	39%	3,6	7,0	51%	2,5	7,6	37%	2,0	5,6	34%	1,1	5,4	18%	2,2	5,4	40%	3,2	6,8	34%	2,6	6,1	45%			
Etudes scolaires	5,7	25,3	45%	3,0	23,9	27%	0,1	32,5	1%	0,0	1,0	1%	3,1	24,8	26%	3,5	21,4	37%	1,1	21,6	15%	0,0	9,0	1%	0,2	7,3	1%	1,6	20,9	18%	4,6	23,7	41%	2,0	23,2	21%	0,0	18,6	22%	0,1	7,1	1%			
Autres activités socioculturelles	6,3	10,4	72%	7,0	8,4	86%	7,4	9,3	86%	7,9	10,5	81%	6,9	9,5	80%	6,4	9,1	77%	6,4	7,7	87%	5,4	7,7	82%	7,4	10,4	82%	6,3	8,4	82%	6,3	9,8	74%	6,7	8,1	87%	6,3	8,4	81%	7,7	10,4	82%			
Déplacements pour visites diverses	4,1	9,5	38%	7,4	10,4	67%	6,8	9,0	71%	6,2	9,5	68%	5,9	9,8	57%	3,8	8,2	47%	4,3	6,5	66%	4,4	6,6	69%	6,1	10,1	58%	4,3	7,3	59%	4,0	8,9	42%	5,8	8,5	67%	5,4	7,7	58%	6,2	9,7	63%			
Sport, cinéma, théâtre, média, etc.	8,2	15,6	69%	7,4	12,6	73%	2,2	9,4	38%	0,9	9,4	14%	6,0	13,6	59%	3,4	13,2	40%	2,3	13,6	36%	1,1	10,2	18%	0,4	10,5	8%	2,3	12,9	31%	5,9	14,8	55%	4,8	12,8	54%	1,6	9,7	45%	0,7	9,6	12%			
Autres activités de loisirs	19,1	23,5	74%	10,4	15,6	64%	7,6	13,3	52%	12,2	19,1	56%	13,5	19,2	65%	17,8	22,7	71%	6,5	12,5	45%	7,0	12,2	43%	10,3	19,1	41%	10,8	17,4	53%	18,5	23,2	72%	8,4	14,2	54%	7,2	12,7	59%	11,5	19,1	49%			
Sommeil et repos	92,3	92,3	100%	82,8	82,8	100%	86,4	86,4	100%	93,2	93,2	100%	88,4	88,4	100%	93,1	93,1	100%	82,3	82,3	100%	82,5	82,5	100%	92,8	92,8	100%	87,0	87,0	100%	92,7	92,7	100%	82,5	82,5	100%	84,2	84,2	100%	93,1	93,1	100%			

Tableau .A4.2 Temps alloué (en heures) par activité selon le sexe et le niveau de vie au cours des 7 derniers jours.

Activités	Masculin									Féminin									Total								
	PAUVRES			NON PAUVRES			Total			PAUVRES			NON PAUVRES			Total			PAUVRES			NON PAUVRES			Total		
	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquants
Travail salarié	2,0	28,7	5%	2,0	48,8	11%	3,6	41,5	8%	0,2	11,4	1%	0,7	30,9	2%	0,5	21,8	2%	1,1	25,5	3%	2,9	46,5	7%	2,0	38,6	5%
Travail indépendant	9,3	31,0	30%	9,3	33,7	29%	10,0	32,4	29%	5,1	27,8	19%	5,0	28,9	18%	5,1	28,4	18%	7,3	30,0	24%	7,7	32,3	23%	7,5	31,1	24%
Autres travaux productifs	7,9	20,8	40%	7,9	20,5	29%	6,7	20,7	34%	7,8	20,7	42%	5,3	23,6	28%	6,4	21,9	34%	7,9	20,7	41%	5,5	22,2	29%	6,6	21,3	34%
Préparation/Cuisson des repas	0,4	9,7	5%	0,4	9,6	6%	0,5	9,7	6%	10,7	14,4	71%	13,1	16,4	77%	12,0	15,5	75%	5,4	14,2	37%	6,9	16,0	42%	6,2	15,1	40%
Collecte d'eau, de bois, etc.	3,5	8,3	43%	3,5	7,2	30%	2,7	7,8	36%	6,8	9,9	72%	5,9	10,2	62%	6,3	10,1	66%	5,1	9,3	57%	4,0	9,2	46%	4,5	9,2	51%
Nettoyage, lavage, soins des enfants, courses	6,7	8,1	76%	6,7	8,9	75%	6,6	8,5	76%	9,5	10,0	89%	9,8	10,1	91%	9,6	10,1	90%	8,0	9,1	83%	8,1	9,6	83%	8,1	9,3	83%
Autres travaux domestiques	7,8	8,6	87%	7,8	8,6	90%	7,6	8,6	89%	8,0	8,8	89%	7,8	8,3	91%	7,9	8,6	90%	7,9	8,7	88%	7,7	8,4	91%	7,8	8,6	89%
Réunions diverses	0,5	4,1	12%	0,5	3,7	15%	0,5	3,9	13%	0,4	3,4	11%	0,4	3,4	12%	0,4	3,4	12%	0,4	3,8	12%	0,4	3,6	13%	0,4	3,7	13%
Assistance aux réunions et cérémonies	2,2	7,0	36%	2,2	4,8	32%	1,9	6,0	34%	2,1	6,5	35%	1,9	4,6	34%	2,0	5,6	34%	2,1	6,8	35%	1,8	4,7	33%	1,9	5,8	34%
Etudes scolaires	6,1	25,6	23%	6,1	23,7	29%	7,4	24,8	26%	4,7	20,3	18%	5,0	21,6	19%	4,9	20,9	18%	5,4	23,8	21%	6,7	22,9	24%	6,1	23,4	22%
Autres activités socioculturelles	7,0	9,1	74%	7,0	9,8	86%	7,6	9,5	80%	6,5	8,2	76%	7,2	8,6	87%	6,9	8,4	82%	6,8	8,6	75%	7,7	9,2	86%	7,3	8,9	81%
Déplacements pour visites diverses	5,6	11,0	58%	5,6	8,3	56%	5,4	9,8	57%	4,7	7,6	62%	4,2	6,9	57%	4,4	7,3	59%	5,2	9,3	60%	4,6	7,6	57%	4,9	8,6	58%
Sport, cinéma, théâtre, média, etc.	7,7	12,1	53%	7,7	15,1	64%	8,8	13,6	59%	3,2	12,5	25%	5,0	13,1	36%	4,2	12,9	31%	5,5	12,2	40%	7,3	14,4	50%	6,5	13,4	45%
Autres activités de loisirs	11,8	19,2	66%	11,8	19,3	64%	11,0	19,2	65%	9,4	17,5	57%	8,0	17,3	49%	8,6	17,4	53%	10,6	18,4	62%	9,1	18,4	56%	9,8	18,4	59%
Sommeil et repos	89,2	90,4	100%	89,2	87,7	100%	87,5	89,1	100%	88,4	88,0	100%	87,6	87,7	100%	87,9	87,8	100%	88,8	89,2	100%	86,8	87,7	100%	87,7	88,5	100%

Tableau A.4.3 Temps alloué (en heures) par activité selon le niveau de vie et la zone écologique au cours des 7 derniers jours.

Activités	PAUVRES												NON PAUVRES												Total											
	Montagneuse			Plaine sèche			Plaine inondable			Total			Montagneuse			Plaine sèche			Plaine inondable			Total			Montagneuse		Plaine sèche		Plaine inondable		Total					
	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant			
Travail salarié	0,3	22,4	4%	0,7	24,1	4%	0,3	37,3	1%	0,4	25,5	3%	0,4	25,5	6%	2,6	48,3	8%	1,6	53,7	6%	1,5	46,5	7%	0,3	24,2	5%	1,4	36,9	6%	1,0	50,7	4%	0,9	38,6	5%
Travail indépendant	11,6	36,4	30%	6,5	27,4	22%	5,2	24,3	22%	7,7	30,0	24%	13,5	38,8	27%	7,9	27,4	22%	6,5	28,5	20%	9,1	32,3	23%	12,5	37,6	28%	7,0	27,4	22%	6,0	26,8	21%	8,4	31,1	24%
Autres travaux productifs	15,6	29,2	46%	9,8	18,7	37%	5,8	13,3	44%	10,4	20,7	41%	14,7	29,6	37%	4,2	16,4	22%	4,8	15,8	27%	7,8	22,2	29%	15,2	29,4	41%	7,8	18,2	30%	5,2	14,5	34%	9,2	21,3	34%
Préparation/Cuisson des repas	4,9	13,0	37%	5,4	14,6	38%	5,4	14,8	36%	5,3	14,2	37%	6,8	15,2	40%	7,2	18,3	42%	6,6	15,3	44%	6,8	16,0	42%	5,8	14,2	39%	6,1	16,0	40%	6,1	15,1	41%	6,0	15,1	40%
Collecte d'eau, de bois, etc.	5,2	8,2	54%	5,4	9,1	52%	7,9	10,4	72%	6,1	9,3	57%	5,3	8,3	45%	4,4	10,5	35%	6,2	9,4	63%	5,4	9,2	46%	5,3	8,2	49%	5,0	9,5	44%	7,0	9,9	66%	5,8	9,2	51%
Nettoyage, lavage, soins des enfants, courses	6,7	8,3	83%	7,5	9,2	79%	8,9	9,7	91%	7,7	9,1	83%	6,9	8,4	80%	8,4	10,8	79%	9,0	9,7	93%	8,2	9,6	83%	6,8	8,3	81%	7,8	9,8	79%	8,9	9,7	92%	7,9	9,3	83%
Autres travaux domestiques	7,7	8,9	85%	7,5	8,4	90%	8,3	8,9	87%	7,8	8,7	88%	7,2	8,0	93%	7,6	8,5	89%	8,2	8,7	91%	7,7	8,4	91%	7,5	8,4	89%	7,5	8,5	90%	8,2	8,8	89%	7,8	8,6	89%
Réunions diverses	0,1	1,9	7%	0,5	3,6	14%	0,8	5,0	13%	0,5	3,8	12%	0,3	2,9	9%	0,5	4,9	12%	0,7	3,5	20%	0,5	3,6	13%	0,2	2,5	8%	0,5	4,0	13%	0,8	4,0	17%	0,5	3,7	13%
Assistance aux réunions et cérémonies	1,3	4,7	31%	3,7	8,5	37%	2,0	5,4	37%	2,5	6,8	35%	1,7	5,2	28%	1,3	5,7	30%	1,5	3,9	43%	1,5	4,7	33%	1,5	5,0	30%	2,9	7,8	33%	1,7	4,6	41%	2,1	5,8	34%
Etudes scolaires	1,1	13,0	20%	2,4	28,1	23%	4,5	26,2	17%	2,6	23,8	21%	1,7	21,9	26%	3,3	20,0	26%	1,9	28,2	19%	2,2	22,9	24%	1,4	17,2	23%	2,7	23,9	24%	3,0	26,9	18%	2,4	23,4	22%
Autres activités socioculturelles	5,2	8,0	72%	5,1	7,9	80%	6,6	10,4	69%	5,6	8,6	75%	5,8	7,6	79%	8,4	9,5	91%	8,8	10,0	89%	7,7	9,2	86%	5,5	7,8	76%	6,3	8,6	85%	7,9	10,2	81%	6,6	8,9	81%
Déplacements pour visites diverses	4,8	8,2	63%	6,9	10,6	55%	5,6	8,6	67%	5,9	9,3	60%	4,1	7,1	57%	4,0	8,9	52%	4,6	7,4	64%	4,3	7,6	57%	4,5	7,7	59%	5,8	10,1	53%	5,0	7,9	65%	5,1	8,6	58%
Sport, cinéma, théâtre, média, etc.	2,1	10,2	34%	3,7	12,9	43%	4,4	12,6	41%	3,4	12,2	40%	2,1	11,5	36%	6,3	16,5	55%	6,5	14,2	58%	5,0	14,4	50%	2,1	10,8	35%	4,7	14,5	49%	5,6	13,6	51%	4,2	13,4	45%
Autres activités de loisirs	12,4	17,8	71%	12,6	19,2	55%	13,1	18,0	66%	12,7	18,4	62%	8,8	15,2	58%	9,3	19,1	49%	15,4	19,9	64%	11,6	18,4	56%	10,6	16,6	64%	11,4	19,2	52%	14,4	19,1	65%	12,2	18,4	59%
Sommeil et repos	86,5	86,5	100%	89,4	89,4	100%	89,4	89,4	100%	88,5	88,5	100%	88,1	88,1	100%	90,9	90,9	100%	83,1	83,1	100%	86,8	86,8	100%	87,3	87,3	100%	90,0	90,0	100%	85,8	85,8	100%	87,7	87,7	100%

Tableau A4.4 Temps alloué (en jours) par activité selon le sexe et le niveau de vie au cours des 7 derniers jours

Activités	Masculin									Féminin									Total											
	PAUVRES			NON PAUVRES			Total			PAUVRES			NON PAUVRES			Total			PAUVRES			NON PAUVRES			Total					
	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant	Temps moyen	Temps par pratiquant	% de pratiquant			
Travail salarié	0,1	4,3	5%	0,3	6,1	11%	0,2	5,4	8%	0,0	1,4	1%	0,0	4,4	2%	0,0	3,0	2%	0,1	3,8	3%	0,2	5,9	7%	0,1	5,1	5%			
Travail indépendant	1,8	5,5	30%	2,2	5,6	29%	2,0	5,5	30%	0,9	5,2	19%	0,9	5,3	18%	0,9	5,2	18%	1,4	5,4	24%	1,6	5,5	23%	1,5	5,4	24%			
Autres travaux productifs	2,4	5,1	40%	1,8	5,3	29%	2,1	5,2	35%	2,9	5,3	42%	2,1	5,7	28%	2,5	5,5	35%	2,6	5,2	41%	2,0	5,5	29%	2,3	5,3	35%			
Préparation/Cuisson des repas	0,2	5,4	5%	0,3	4,6	6%	0,2	4,9	6%	4,2	5,8	72%	4,8	6,0	78%	4,5	5,9	75%	2,2	5,8	37%	2,5	5,9	43%	2,3	5,9	40%			
Collecte d'eau, de bois, etc.	2,8	5,5	43%	1,9	4,9	30%	2,4	5,3	36%	5,3	6,4	72%	5,2	6,5	62%	5,2	6,4	67%	4,0	6,1	57%	3,5	6,0	46%	3,8	6,0	51%			
Nettoyage, lavage, soins des enfants, courses	4,5	5,7	76%	4,7	5,9	76%	4,6	5,8	76%	5,8	6,4	90%	6,1	6,6	91%	5,9	6,5	91%	5,1	6,1	83%	5,4	6,3	84%	5,3	6,2	83%			
Autres travaux domestiques	5,9	6,6	87%	6,2	6,7	91%	6,0	6,6	89%	6,1	6,8	90%	6,3	6,8	92%	6,2	6,8	91%	6,0	6,7	88%	6,2	6,8	91%	6,1	6,7	90%			
Réunions diverses	0,2	1,4	12%	0,2	1,2	15%	0,2	1,3	13%	0,2	1,4	11%	0,2	1,4	12%	0,2	1,4	12%	0,2	1,4	12%	0,2	1,3	13%	0,2	1,3	13%			
Assistance aux réunions et cérémonies	0,6	1,7	36%	0,6	1,7	32%	0,6	1,7	34%	0,6	1,6	35%	0,5	1,7	34%	0,6	1,7	35%	0,6	1,7	35%	0,6	1,7	33%	0,6	1,7	34%			
Etudes scolaires	0,2	4,3	24%	0,2	4,5	29%	0,2	4,4	27%	0,2	3,8	18%	0,2	4,2	19%	0,2	4,0	18%	0,2	4,1	21%	0,2	4,4	24%	0,2	4,2	23%			
Autres activités socioculturelles	3,3	5,2	75%	4,9	5,8	86%	4,0	5,5	81%	3,3	5,0	77%	5,1	6,0	88%	4,2	5,5	83%	3,3	5,1	76%	5,0	5,9	87%	4,1	5,5	82%			
Déplacements pour visites diverses	2,5	4,1	58%	2,1	3,6	57%	2,3	3,9	57%	2,3	3,5	62%	1,8	3,3	58%	2,0	3,5	60%	2,4	3,8	60%	2,0	3,5	57%	2,2	3,7	58%			
Sport, cinéma, théâtre, média, etc.	2,3	5,3	54%	2,7	5,6	65%	2,5	5,5	60%	0,7	5,3	26%	1,3	5,5	36%	1,0	5,4	31%	1,5	5,3	40%	2,0	5,6	50%	1,7	5,5	45%			
Autres activités de loisirs	4,0	5,6	66%	4,0	5,8	64%	4,0	5,7	65%	3,8	5,7	58%	3,4	5,9	49%	3,6	5,8	53%	3,9	5,6	62%	3,7	5,9	57%	3,8	5,7	59%			
Sommeil et repos	6,9	7,0	100%	7,0	7,0	100%	7,0	7,0	100%	6,9	6,9	100%	6,9	7,0	100%	6,9	7,0	100%	6,9	7,0	100%	7,0	7,0	100%	7,0	7,0	100%	6,9	7,0	100%

Tableau A.6.1 Travail des enfants, causes et jugements

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		43,3	39,0	40,8
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	17,1	22,5	20,2
	Egoïsme, excès de pouvoir	6,3	6,4	6,4
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	0,2		0,1
	Passivités des femmes	0,6	2,7	1,8
	Autres	75,7	68,4	71,5
Jugement de la pratique	Normal	10,8	8,9	9,7
	Anormal	77,5	81,4	79,8
	Indifférent	11,6	9,8	10,5

Tableau A.6.2 Mutilations génitales féminines, causes et jugements

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		8,3	19,2	15,4
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	89,7	89,9	89,8
	Egoïsme, excès de pouvoir	7,3	2,6	4,3
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	1,8		0,6
	Passivités des femmes	0,4	2,2	1,6
	Autres	0,8	5,3	3,7
Jugement de la pratique	Normal	20,9	24,9	23,5
	Anormal	62,9	55,7	58,2
	Indifférent	16,1	19,4	18,3

Tableau A.6.3 Mariages précoces des jeunes filles, causes et jugements

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		28,7	26,1	27,2
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	56,7	56,6	56,6
	Egoïsme, excès de pouvoir	11,8	13,9	13,1
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	2,2	1,5	1,8
	Passivités des femmes	5,3	7,8	6,8
	Autres	24,0	20,2	21,7
Jugement de la pratique	Normal	23,7	24,2	24,0
	Anormal	70,6	69,7	70,1
	Indifférent	5,7	6,2	6,0

Tableau A.6.4 Mariages forcés des jeunes filles

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		41,4	31,3	35,8
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	77,5	69,1	72,9
	Egoïsme, excès de pouvoir	17,0	17,5	17,3
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	2,4	1,5	1,9
	Passivités des femmes	2,8	6,7	5,0
	Autres	0,3	5,2	3,0
Jugement de la pratique	Normal	51,6	47,4	49,3
	Anormal	40,5	41,6	41,1
	Indifférent	7,9	11,0	9,6

Tableau A.6.5 Interdiction à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		68,0	60,7	63,9
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	67,0	73,0	70,4
	Egoïsme, excès de pouvoir	19,0	17,9	18,4
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	6,3	2,4	4,1
	Passivités des femmes	4,0	2,7	3,3
	Autres	3,7	4,0	3,9
Jugement de la pratique	Normal	76,7	62,7	68,8
	Anormal	21,9	36,2	29,9
	Indifférent	1,4	1,2	1,3

Tableau A6.6 Interdiction à la femme d'avoir/de gérer une importante somme d'argent

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		65,8	21,1	38,9
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	7,0	17,1	13,0
	Egoïsme, excès de pouvoir	38,8	35,9	37,1
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	29,5	15,3	21,1
	Passivités des femmes	7,6	6,6	7,0
	Autres	17,2	25,0	21,8
Jugement de la pratique	Normal	66,5	53,1	58,5
	Anormal	29,4	46,4	39,5
	Indifférent	4,2	0,5	2,0

Tableau A.6.7 Interdiction à la femme d'exercer certains métiers réservés aux hommes

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes.		69,7	64,9	67,0
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	50,5	49,7	50,1
	Egoïsme, excès de pouvoir	13,8	10,1	11,8
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	28,6	15,2	21,4
	Passivités des femmes	2,6	5,4	4,1
	Autres	4,6	19,6	12,6
Jugement de la pratique	Normal	73,6	69,9	71,5
	Anormal	24,1	27,3	25,9
	Indifférent	2,3	2,8	2,6

Tableau A.6.8 Préférence pour les familles à scolariser davantage les garçons

		Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
Proportion de ménages victimes		33,7	23,8	27,5
Principales origines de la pratique	Religion, tradition	22,2	33,1	29,0
	Egoïsme, excès de pouvoir	30,7	20,0	24,0
	Immaturité, fragilité des filles ou des femmes	3,9	5,8	5,1
	Passivités des femmes	5,9	3,9	4,6
	Autres	37,4	37,2	37,3
Jugement de la pratique	Normal	21,6	14,4	17,1
	Anormal	69,2	75,1	72,9
	Indifférent	9,2	10,5	10,0

BIBLIOGRAPHIE

CAMEROUN, (2000) « Consultations participatives en vue de l'élaboration du DSRP, province de l'Extrême Nord », Yaoundé.

COGNEAU D. et al, (1994) « Le secteur informel crée-t-il sa propre demande ? Faits empiriques et modélisation macroéconomique », Yaoundé.

COTE S., (2001) « Le capital social et le développement local: Exploration d'un autre capital », Communication à la Conférence de la Fondation du Roi Baudouin, Namur, Belgique.

DP/MINAGRI (2002) « Situation de la campagne agricole 2002/2003 dans la province de l'Extrême Nord », Maroua.

DSCN/MINEFI, (1997) « Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996 », Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats, Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (1997) « Distribution des revenus et consommation des ménages au Cameroun en 1996 », Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats, Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (1998) « Le Cameroun en chiffres 1997 », Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (1999) « Annuaire statistique du Cameroun 1998 », Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (2001) « Annuaire statistique du Cameroun 2000 », Yaoundé.

DSCN/MINEFI (2001) « Le Cameroun en chiffres 2000 », Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (2002) « Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001 – Premiers résultats », Enquête camerounaise auprès des ménages, Yaoundé.

DSCN/MINEFI, (2002) « Profil de pauvreté en milieu rural au Cameroun en 2001 »; résultats de l'ECAM II à paraître.

DUMONTIER F. et PAN SHON J.L, (2000) « Enquête Emploi du temps 98-99. Description des activités quotidiennes », Résultats N° 693-694, Consommation-modes de vie N° 101-102, INSEE, Paris.

F.A.D et O.C.D.E, (1997) « Rapport d'Evaluation, Réduction de la pauvreté, République du Cameroun », Abidjan.

FNE/GBA, (1996) « Etudes des opportunités d'investissement en auto emploi à Yaoundé », Yaoundé.

FNE/GBA, (1998) « Etudes d'opportunités en auto emplois dans la province de l'Extrême Nord », Maroua.

I.N.C/MINREST et I.R.D, (2000) « ATLAS de la province Extrême Nord Cameroun », Paris.

KEMGO P. (1993) « Forces et Faiblesses du secteur informel au Cameroun: le cas de Yaoundé », Yaoundé.

KINGNE A. (1993) « Rapport de l'enquête sur le secteur informel à Yaoundé », Yaoundé.

KOUAME A., (2001) « Attitudes des populations rurales à l'égard des formes traditionnelles de reproduction en Côte d'Ivoire », Dossiers de l'IFORD N°1, Yaoundé.

MINASCOF/FNUAP (1997), « Recherche sur le poids de la tradition et de la religion sur la situation de la femme du grand Nord. Projet femmes, population et développement : promotion des femmes par l'éducation en matière de population », Yaoundé.

MINEFI (2000), « Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté », Yaoundé.

MINEPAT/PNUD, (2000) « Etudes socio-économiques régionales au Cameroun : province de l'Extrême Nord », Yaoundé.

TENENHAUS M., (1994) « Méthodes Statistiques en Gestion », Dunod, Paris.

WOOLCOCK M., (2000) « La place du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économiques », Publié sur Internet.

WOOLCOCK M. and NARAYAN D., (2000) "Social capital: Implications for development theory. Research and policy", World Bank Research Observer, vol 15, n°2, P. 225 à 250.